

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ORIENTATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME FLUVIAL 2016-2021



Crédit photo : Blaye Tourisme, SMIDDEST, Gironde Tourisme

Édito



Au cours des derniers mois, nombreux ont été les partenaires à participer aux ateliers et échanges qui ont conduit à l'élaboration du schéma départemental du Tourisme fluvial. Le concours des acteurs publics et privés, concernés par la vie des voies d'eau navigables et des territoires qui les bordent, a contribué à définir les besoins, les attentes, et les projets potentiels pour le développement d'un schéma départemental.

Mise en tourisme et marketing, navigabilité et infrastructures, logistique et aménagement : la question a été considérée sous tous ses aspects. Nous pouvons nous réjouir de ce travail collectif et des fruits de la méthode concertée.

Le tourisme fluvial, nous le savons, doit profiter plus largement au développement et à l'aménagement des territoires voisins. Des bords de l'eau jusqu'à l'intérieur des terres, les opportunités de développement sont nombreuses, porteuses d'emploi et d'activité. Car le tourisme fluvial est une large porte d'entrée vers les richesses multiples de la Gironde, qu'elles soient naturelles, humaines, patrimoniales, historiques, sportives et culturelles... N'oublions pas non plus les attraits œnologiques et gastronomiques de la Gironde : des raisons supplémentaires pour nos visiteurs de venir découvrir nos villes, nos villages, nos campagnes.

Les conférences des 3 décembre 2015 et 12 mai 2016 ont permis d'affiner et de préciser les contours de nos actions communes à venir. Le schéma départemental d'orientation pour le développement du tourisme fluvial a été adopté par l'Assemblée plénière départementale du 30 juin 2016. Il inspirera l'action du Département, des gestionnaires des voies d'eau et des maîtres d'ouvrage locaux.

La démarche du Département est entière, fédératrice, et collaborative. Aux côtés de nos partenaires également mobilisés, nous octroierons des moyens pour la réalisation de nos ambitions pour le tourisme fluvial en Gironde.

Pour la Gironde, nous avons construit ensemble le schéma départemental du tourisme fluvial. Nous le ferons vivre ensemble !

Jean Luc GLEYZE

Président du Conseil départemental de la Gironde





SOMMAIRE

1 – La genèse du schéma départemental d'orientation pour le développement du tourisme fluvial 2016-2021

1.1 – Pourquoi un schéma d'orientation pour le développement du tourisme fluvial en Gironde ?

- *Fédérer les acteurs autour d'une politique de filière*

1.2 – Des travaux préexistants fondateurs de la démarche

- *Des velléités de ranimer la navigation fluviale en Gironde*
- *L'essor de l'activité touristique fluviale, une quinzaine d'années plus tard, a conduit à d'autres initiatives*

1.3 – La démarche concertée

2 – L'état des lieux

2.1 – Présentation du bassin de navigation Garonne/Dordogne/Canal des 2 Mers

- ***Les équipements existants et leur rayonnement***
 - *Les conditions d'exploitation du bassin de navigation et des pontons*

2.2 – Le contexte économique : le tourisme fluvial : un marché en forte Expansion

- ***Un contexte favorable à la croissance du marché***

- *La «reconquête » des fleuves et de leurs berges par les villes*
- *L'émergence du « slowtourisme »*
- *L'amélioration des dessertes en acheminement sur les sites de départ*
- *La démocratisation des produits et le rajeunissement des clientèles*
- *La croissance du marché du tourisme*

- ***Un marché diversifié et florissant en France***

- *La croisière fluviale*
- *Les péniches-hôtels*
- *La plaisance privée*
- *La location de bateaux habitables sans permis*
- *Les bateaux-promenades*

- ***La croissance exponentielle du tourisme fluvial en Gironde***

- *La Gironde, destination de choix pour les croisières fluviales*
- *L'émergence d'une demande de diversification de la part de la clientèle*
- *L'essor des bateaux-promenades*
- *Une activité plaisance « confidentielle »*
- *Le tourisme sportif*

- 2.3 – Le cadre règlementaire lié aux aménagements fluviaux et terrestres**
- *Les gestionnaires de voies d'eau, les maîtres d'ouvrage*
 - *La réglementation applicable sur l'ensemble du Département : droit de l'environnement et de l'urbanisme*
 - *Le droit de l'environnement*
 - *Les règles d'urbanisme*
 - *La conformité aux règles de navigation*
 - *Règlements et polices*

3 – Les orientations du schéma départemental d'orientation pour le développement du tourisme fluvial 2016-2021

3.1 – L'ambition du département : orienter l'action publique vers des projets intégrés et globaux

- *Les objectifs du schéma*
- *La cohérence de l'intervention publique en investissement*
- *Les priorités du Département*
- *Les actions proposées pour connecter organisation du tourisme fluvial et stratégies touristiques locales*

3.2 – Les moyens

- *Un engagement financier pluriannuel à inscrire dans les politiques territoriales du Département*
- *L'ingénierie départementale mobilisable pour accompagner le portage de projets*

3.3 – La gouvernance

- *La Conférence Départementale Annuelle*
- *Le Forum des Escales Girondines*
- *L'évaluation du schéma*
- *Plan de communication*

4 – Les annexes

- 1) *Règlement de convention d'aménagement de port*
- 2) *Fiches pratiques : notice Natura 2000, stratégie touristique*
- 3) *Liste des documents consultables sur la réglementation de la navigation et de l'urbanisme : sites internet et liens*
- 4) *Liste des sites consultables concernant la flotte, les infrastructures portuaires et leur gestion*
- 5) *Contacts*
- 6) *Liste des cartes et schémas*
- 7) *Glossaire*
- 8) *Bibliographie*

5 - Remerciements

1

LA GENESE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ORIENTATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME FLUVIAL 2016-2021



Crédit photo : Gironde Tourisme

Fédérer les acteurs autour d'une politique de filière

Les activités de tourisme fluvial se sont développées depuis le début des années 2010 sur le bassin de navigation Garonne/Dordogne/Gironde/Canal des Deux Mers. Compte-tenu du potentiel économique qu'elles représentent, leur croissance, portée par le développement de la croisière fluviale, a été accompagnée par les gestionnaires des voies d'eau et les collectivités locales : des équipements nécessaires à l'appontement de navires de différentes catégories (principalement paquebots et day-cruise) ont été construits avant qu'une politique de filière n'ait pu être conçue à l'échelle du bassin.

Il en résulte une complexité particulière. L'hétérogénéité de la réglementation et de la tarification aux pontons s'ajoute à celle liée au statut fluvio-maritime des voies d'eau girondines, soumises à des caractéristiques physiques singulières (marnage, crues, bouchon vaseux...) qui impactent la navigabilité et les contraintes techniques -donc le coût- des ouvrages, sur lesquelles trois gestionnaires cohabitent : VNF (voies Navigables de France), EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne) et le GPMB (Grand Port Maritime de Bordeaux).

En 2015, le Département, garant des solidarités humaines et territoriales, a organisé, des Conseils de Territoire, espaces de concertation et de co-élaboration de projets territoriaux infra-départementaux, dans le cadre de « Gironde 2033 ». Ceux-ci ont révélé la diversité des projets locaux d'infrastructures portuaires et de pontons et confirmé l'enjeu du tourisme fluvial à travers le Département.

Dans le même temps, confronté au même engouement à l'échelle nationale, dans le contexte de raréfaction des finances publiques mais alors que les Contrats de Plan Etat-Région convergeaient avec les objectifs du Plan Fabius pour le développement du tourisme, VNF planifiait les projets à l'échelle de bassins de navigation dont il était gestionnaire en élaborant des schémas directeurs. Cet Etablissement Public incite chaque bassin à se doter d'un schéma directeur du tourisme fluvial pour guider l'action du Département, des gestionnaires des voies d'eau et des Maîtres d'ouvrage locaux, dans un souci de cohérence des politiques publiques. VNF et EPIDOR, -gestionnaire délégué de la Dordogne à titre expérimental pour 3 ans -, la Région dans le cadre du Contrat de Plan, et Bordeaux-Métropole ont donc été associés aux travaux d'élaboration de ce schéma.

Le présent schéma a l'ambition de fédérer ces collectivités et établissements publics majeurs autour d'objectifs partagés afin d'orienter complémentirement leurs moyens.

C'est dans ce contexte que le Président du Conseil départemental de la Gironde a rassemblé les acteurs publics et privés concernés par la vie des voies d'eau fluviales girondines et des zones d'attractivité touristiques qui les bordent pour définir ensemble les conditions de leur exploitation raisonnée dans le cadre d'une conférence départementale et d'ateliers ouverts. Cela s'est fait dans un temps court (moins d'un semestre), compromis entre l'attente des professionnels et le temps nécessaire à l'élaboration d'une politique publique orientée par définition par l'intérêt général. Cette démarche résulte également de l'observation de l'évolution de l'activité fluviale et de la convergence de différentes initiatives.

Affichant la volonté de bâtir une politique de filière sur le bassin de navigation, le schéma prend d'abord en compte les opportunités et les dynamiques de développement touristique local. Dans ces secteurs porteurs dont les professionnels identifient l'attractivité et dont les acteurs locaux portent le développement, différents éléments orienteront les choix publics : les informations techniques et juridiques liées à la navigabilité et à la bathymétrie, les aménagements et services destinés aux professionnels, passagers et plaisanciers, enfin les dispositions visant à préserver la qualité écologique des espaces et à optimiser les moyens.

Le schéma départemental s'inscrit dans le prolongement de travaux préexistants :

Des velléités de ranimer la navigation fluviale en Gironde

En décembre 1998, le Conseil Général de la Gironde a tenté d'impulser l'émergence d'une activité fluviale au travers d'un schéma départemental principalement axé sur le transport de personnes et sur la plaisance.

L'enjeu était alors de « réveiller » l'activité sur les voies d'eau girondines.

Puis, durant les années 2000, le SMIDDEST, dans le cadre de sa Commission Nautique, a réalisé des études sectorielles dont une a débouché sur un « Plan Voile et Activités Nautiques ».

L'essor de l'activité touristique fluviale, une quinzaine d'années plus tard, a conduit à d'autres initiatives

L'aménagement des quais de Bordeaux, dans les années 2000, a intégré la création d'équipements fluviaux. Ainsi, l'accueil de grosses manifestations sportives et festives sur et autour du fleuve devenait possible. Cette politique d'aménagement, d'embellissement et d'animation a tracté la destination bordelaise et girondine auprès des croisiéristes et favorisé le renouveau des day-cruise. Elle a aussi porté en gestation des projets divers liés au développement économique, de loisirs et à de nouveaux équipements ou aménagements, rendant ainsi nécessaire la maîtrise et la planification des initiatives. C'est ainsi que la ville de Bordeaux, dès 2013, a adopté un « schéma de la vie du fleuve à Bordeaux ». Ses objectifs sont partiellement atteints. Il est pris en considération dans l'élaboration du présent schéma départemental avec lequel il est articulé.

C'est aussi en 2013 et 2014, conscient de l'interaction entre une activité touristique nouvelle et des équilibres à préserver ou à retrouver, que le SMIDDEST a réuni, avec ses membres et partenaires, une importante base de données sur les infrastructures, les activités, la flotte, les acteurs. Il a identifié des enjeux majeurs pour le développement des activités de tourisme fluvial. Les éléments recueillis constituent le socle du travail de concertation qui a conduit au présent schéma.

Enfin, en 2015, VNF a conduit une étude de la navigabilité de l'ensemble du Bassin de navigation. Ses conclusions posent des limites aux ambitions du présent schéma.



Crédit photo : Pamela Macouillard –OT Bourg en Gironde

Le schéma a été élaboré dans le cadre d'une « **conférence départementale** » et d'ateliers de travail.

La conférence départementale a été réunie 2 fois par le Président du Conseil départemental :

- ▶ Le 3 décembre 2015 pour expliquer la démarche et amorcer la concertation,
- ▶ Le 12 mai 2016 pour présenter le projet de schéma

Près de 750 personnes y ont été invitées, représentant les professionnels du tourisme, les usagers du fleuve, les collectivités locales, les services de l'Etat et de ses établissements publics. ont effectivement participé, issues de 15 Institutions publiques et privées.

Les trois ateliers ont travaillé sur les thèmes suivants :

- mise en tourisme/marketing
- navigabilité/infrastructures
- logistique/aménagements

Ils étaient animés respectivement par :

- Alain VIVIEN, Vice-Président de Gironde Tourisme
- Frédéric PERRIERE, Directeur Général Adjoint chargé des Territoires
- Laurent GAUMET, Directeur des Sports et de la vie Associative

Chacun des trois ateliers s'est réuni trois fois : le 3 décembre, puis en janvier et en février.

Ils ont été réunis ensemble le 31 mars afin de partager la synthèse des travaux menés séparément et les objectifs que le Département proposait de donner au schéma suite à ces travaux.

Plusieurs séances ont été délocalisées à Bassens, Libourne, La Réole et Lormont.

160 personnes et 120 structures ont participé à une ou plusieurs réunions d'ateliers :

- ▶ GPMB, Port de Libourne, VNF, EPIDOR, SMEAG, SMIDEST
- ▶ Communes et intercommunalités
- ▶ Offices de Tourisme
- ▶ Associations : culture, navigation, sports nautiques, pêche
- ▶ Day cruise et agence réceptive
- ▶ Professionnels du tourisme/oenotourisme
- ▶ Services de l'Etat, de la Région et du Département
- ▶ Les agences de voyage

Les Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial et de nombreux rendez-vous bilatéraux, notamment avec les compagnies de croisière fluviale, les décideurs publics et les professionnels du tourisme et de la navigation ont aussi permis de recueillir des données, des informations, des expériences, des contacts, de la documentation, complétant et nourrissant le travail en atelier.

C'est l'ensemble de ces expressions, qui se sont rapprochées dans un dialogue constructif, qui a orienté les choix inscrits dans ce schéma.

2

L'ETAT DES LIEUX

L'état des lieux présenté ci-dessous est alimenté les éléments rassemblés lors des ateliers et des contacts bilatéraux, lesquels ont été confirmés et/ou étayés par la documentation



Crédit photo : Gironde Tourisme

Présentation du bassin de navigation Garonne/Dordogne/Gironde/Canal des 2 Mers

Sont ici présentés le bassin de navigation proprement dit, avec ses caractéristiques et les conditions de son exploitation, ainsi que les principaux équipements et leur rayonnement touristique.



Crédit photo : Gironde Tourisme, Pamela Macouillard – OT Bourg en Gironde, Steve le Clech



Carte 1 : Réseau hydrographique de la Gironde

Le bassin intègre les deux fleuves, leurs affluents, leur estuaire et l'extrémité du Canal des 2 Mers.

Ce bassin se distingue par des caractéristiques fortes :

- La Gironde, plus grand estuaire européen, est ponctuée d'îles ;
- L'influence maritime majeure sur la quasi-totalité du cours girondin des voies d'eau navigables (influence des marées, marnage et mascaret) impose des contraintes à la navigation : permis de navigation, licence de patron-pilote ou de capitaine-pilote selon la zone de navigation ; elle se traduit par une réglementation différente en zone fluvio-maritime et en zone fluviale ;
- Une bathymétrie instable, influencée par la forte turbidité et le déplacement du bouchon vaseux dont la localisation fluctue au gré des variations de débit ;
- L'envasement, accentué par endroits par la présence d'anciennes épaves héritage de la fin de la seconde guerre mondiale ;
- Des débits moyens, mesurés à la Réole entre 1875 et 2003, qui varient du simple au quintuple : environ 220 m³ en Août, 1010 m³ en février ;
- Le marnage impose des pontons dont la hauteur de flottaison évolue au gré des marées : cela induit entre autre des surcoûts par rapport à d'autres bassins fluviaux de navigation.

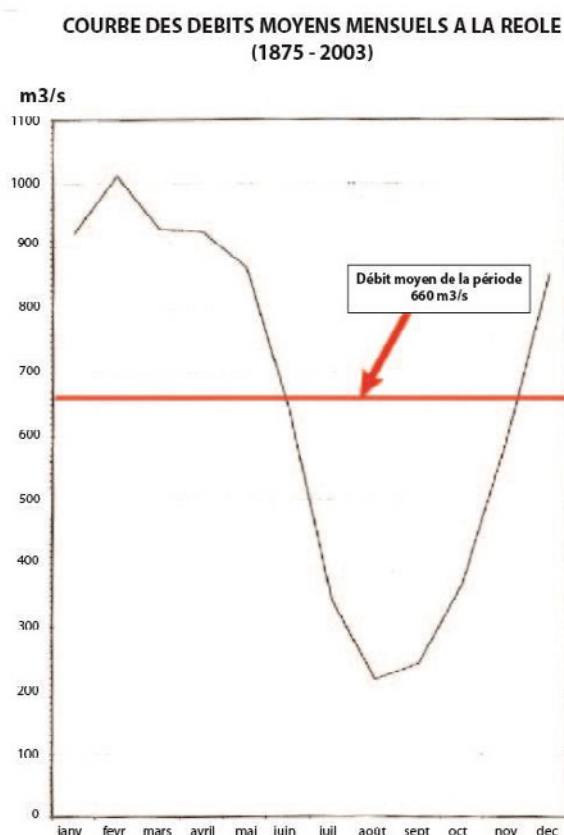


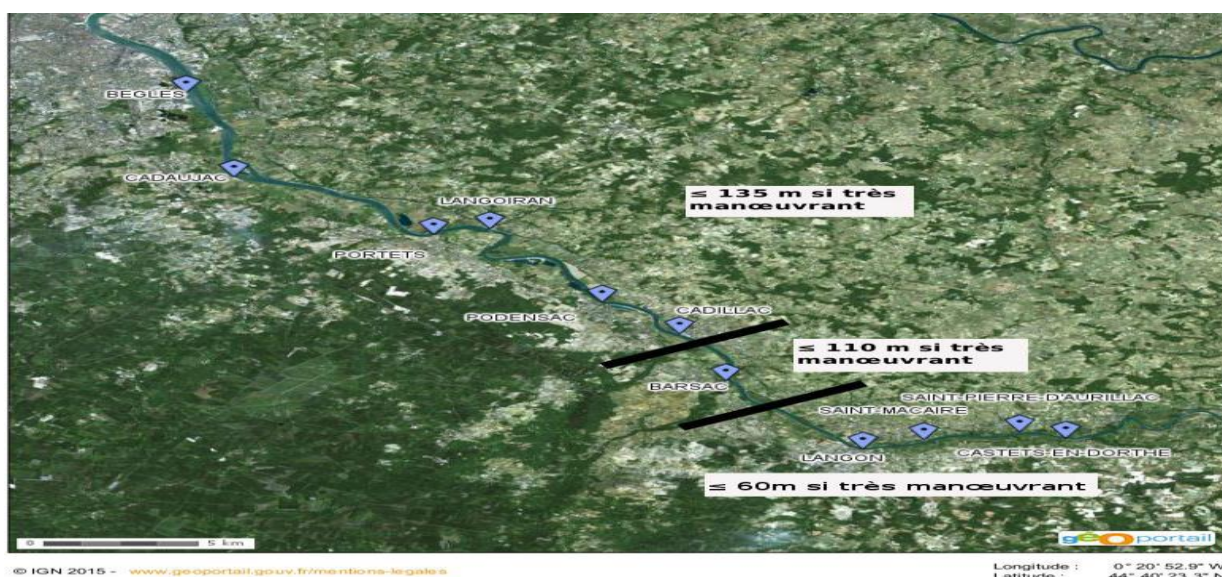
Schéma 1 : Courbe des débits moyens mensuels à la Réole

Les voies navigables sont la Garonne, la Dordogne, le Canal des 2 Mers sur l'intégralité de leur cours girondin, ainsi que l'Isle, à partir du barrage de Laubardemont.

Cette capacité à la navigation subit des restrictions liées à la réglementation et à l'état des lieux :

- l'estuaire, en aval de Pauillac et Blaye est soumis à la réglementation fluvio maritime (zone 2) et ressort de la compétence du Préfet Maritime en matière de secours aux naufragés ;
- la navigation sur la Garonne, en amont de Cadillac, est autorisée pour des navires de moins de 90m ; cependant la présence de seuils en amont et en aval de La Réole, ainsi que de vestiges d'ouvrages constituent des contraintes à la navigation, variables selon les débits et le tirant d'eau ;
- la navigation sur l'Isle n'est aujourd'hui possible que pour de petits gabarits en raison de l'encombrement du lit et des berges par des ouvrages détériorées ;

Pour la plupart des paquebots fluviaux (110 ou 135 m), le bassin de navigation est aujourd'hui contenu entre Libourne, Cadillac et Pauillac/Blaye, soit une section d'environ 160 km. Cependant, certains (CroisiEurope : Cyrano et Princesse d'Aquitaine) peuvent naviguer jusqu'à la limite transversale de la mer.



Carte 2 : Etude réalisée par VNF sur l'implantation d'équipements

Ces fleuves se confondent dans l'histoire des hommes qui ont peuplé leurs berges depuis la préhistoire. Voués aux échanges commerciaux, ils se sont ouverts aux sports nautiques (ex : canoë-kayak sur la Dordogne, départ de course au large sur la Garonne) et attirent aussi des touristes qui y voguent pour les découvrir ou/et pour accéder aux curiosités terrestres qu'ils irriguent : patrimoine architectural protégé par l'UNESCO ou traces laissées par la vie quotidienne des « gens de Garonne » et de Dordogne (par exemple le musée de la batellerie à Port-Sainte-Foy qui perpétue l'histoire des gabarres), vignobles et agriculture, pêche ou gastronomie traditionnelle, événements culturels et festifs.

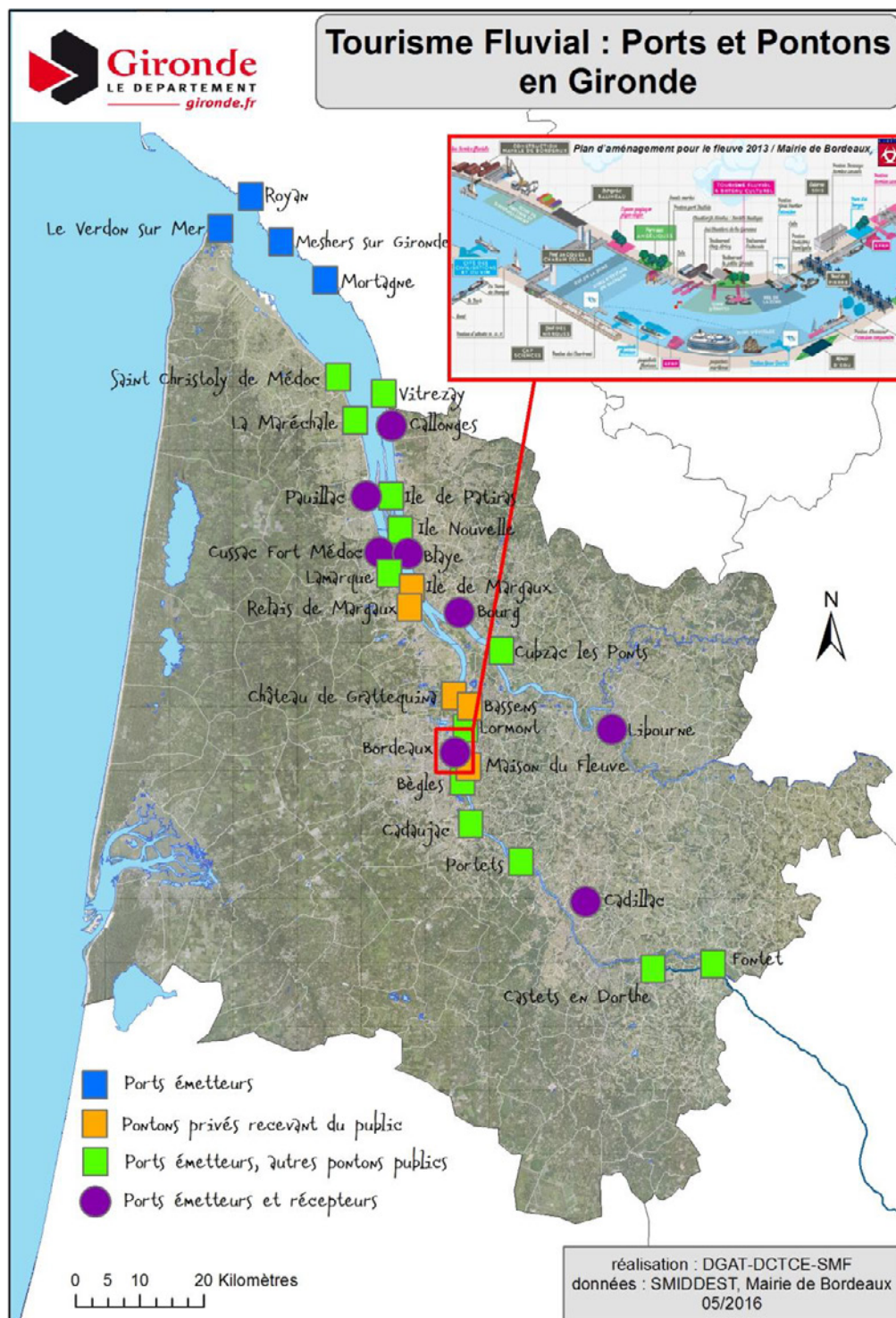
Ils ont un écosystème remarquable avec une biocénose singulière et protégée. Notons par exemple que la Dordogne et la Garonne sont les seuls fleuves européens qui accueillent toutes les espèces de poissons migrateurs protégés d'Europe de l'Ouest : saumon atlantique, truite de mer, grande alose, alose feinte, lamproies marine et fluviale, esturgeon européen, anguille. Il en est de même de certains végétaux comme l'angélique.

Le vison d'Europe et la Loutre d'Europe se servent, quant à eux, de la Garonne comme corridor de déplacement entre leurs habitats d'alimentation et de reproduction situés prioritairement sur les affluents. Le lit et les berges accueillent une végétation diversifiée, avec notamment l'Angélique des Estuaires, colonisant les berges soumises au balancement des marées, endémique des côtes atlantiques françaises.

L'histoire, la géographie, l'écologie et l'économie liées aux fleuves constituent en elles-mêmes un facteur d'attractivité touristique à préserver et à valoriser. La Dordogne est classée par l'UNESCO. « Patrimoine Hommes et Biosphère » ; le lit et les berges de la Garonne sont intégralement inscrites au réseau européen Natura 2000.

Les équipements existants et leur rayonnement

Recensement des installations existantes par le SMIDEST (2013)



Carte 3 : Tourisme Fluvial : Ports et Pontons en Gironde

Aujourd'hui, les paquebots fluviaux peuvent accoster à Cadillac, Libourne, Bordeaux, Bassens, Bourg en Gironde, Blaye, Cussac-Fort-Médoc et Pauillac.

Ces sites peuvent offrir des infrastructures de qualité récemment renforcées (Bordeaux dans le cadre de son schéma, Cadillac pour permettre les appontements à couple, Bourg), un cadre urbain et paysager attractif (Bordeaux, Libourne notamment) et des capacités d'accueil et de prise en charge des touristes et des opérateurs structurés ; c'est le cas de Bordeaux ; ça le sera très rapidement pour Libourne/Arveyres dont le projet d'aménagement urbain entre en phase opérationnelle et dont les acteurs locaux se mobilisent. Les autres sites projettent des aménagements pour améliorer l'attractivité des sites de débarquement et d'embarquement.

Certains d'entre eux présentent néanmoins des insuffisances, soit dans la qualité des pontons (Pauillac) ou des passerelles, soit dans celle des abords immédiats des pontons.

L'accueil des armateurs et pilotes est bien organisée à Libourne mais rarement satisfaisant sur les autres sites.

Quant à la mise en tourisme, elle est bien structurée à Bordeaux et Libourne ; l'un des enjeux du présent schéma est, pour les acteurs locaux du tourisme, de l'organiser et de la coordonner afin que les retombées économiques de l'activité deviennent perceptibles sur l'ensemble des sites d'intérêt touristique du Département.

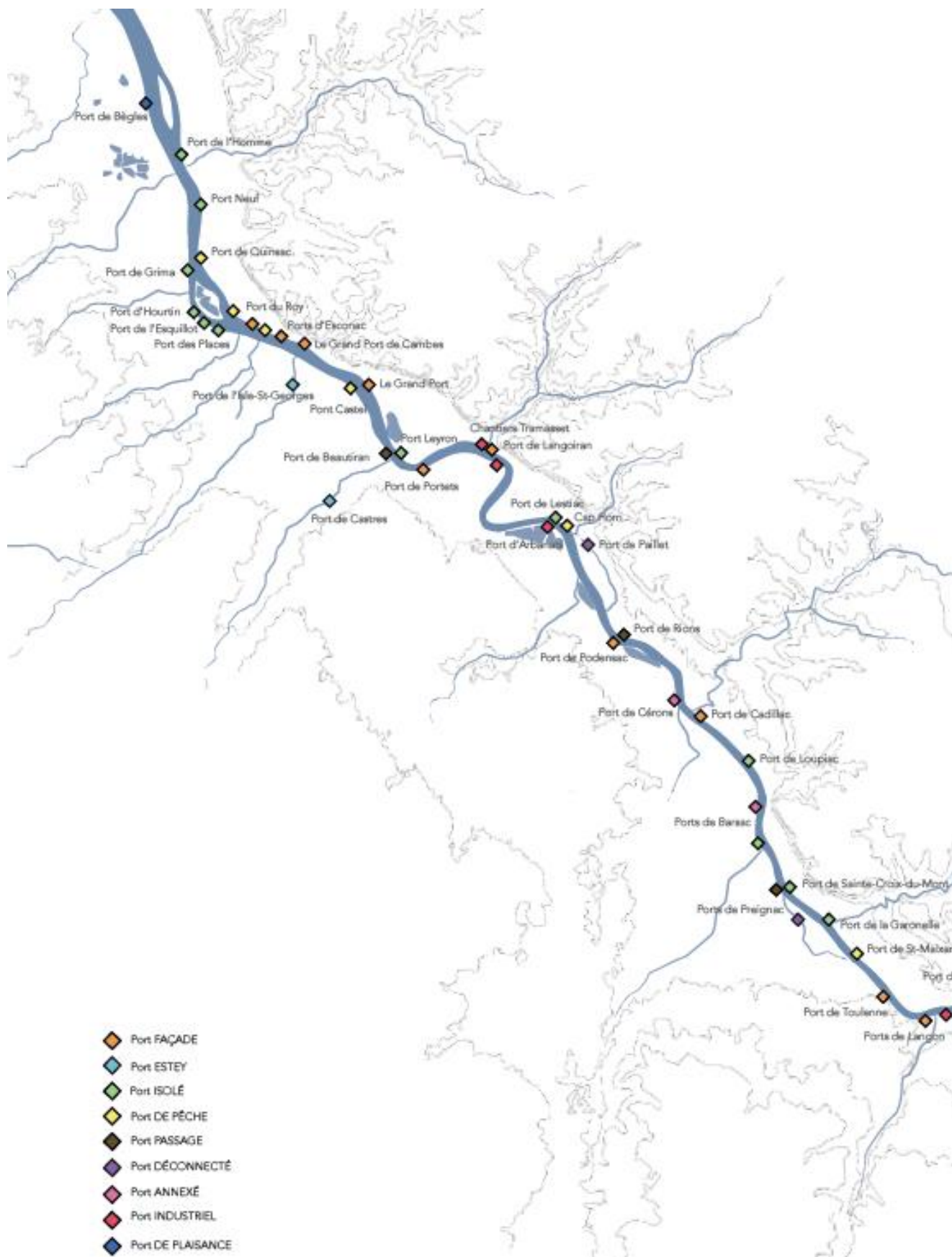
Les bateaux-promenade peuvent apponter dans des lieux plus variés dont les ateliers de préparation du présent schéma ont mis en évidence l'insuffisance en amont de l'agglomération bordelaise, comme le montre la carte ci-dessus. Certains sites publics ou privés peuvent s'avérer insuffisamment sécurisés ou devoir être partagés avec les paquebots dans des conditions insatisfaisantes pour les armateurs de day-Cruise, leurs pilotes et leurs passagers.

Enfin, des petits équipements jalonnent les berges et offrent des opportunités à des bateaux de petits gabarits, de plaisance notamment, en même temps qu'ils constituent des événements visuels à valoriser, à préserver ou/et à restaurer : ce sont les petits ports, des embarcadères, digues et cales, haltes nautiques.

Les cartes incluses dans le présent chapitre tracent un inventaire non exhaustif de ces équipements de différentes natures et des opportunités touristiques actuellement exploitées.



Crédit photo : Cathy Cordonatto



Carte 4 : Implantations portuaires sur la Garonne (SMEAG)

Les conditions d'exploitation du bassin de navigation et des pontons

Le GPMB met à disposition des croisiéristes un logiciel de gestion des escales (VIGIEsip). Celui-ci est en lien avec le site internet cruise-bordeaux.com porté par l'Office de Tourisme de et de Congrès de Bordeaux Métropole et Gironde-Tourisme dans le cadre du Contrat de Destination Bordeaux, inauguré au printemps 2016. Ces outils permettent aux armateurs de paquebots de coordonner leurs programmes d'escales.

Le site cruise-bordeaux.com donne également une visibilité aux opportunités touristiques de chaque escale et a en ce sens une fonction promotionnelle. De plus il informe ses visiteurs sur les conditions règlementaires et tarifaires d'accès aux ports et pontons.

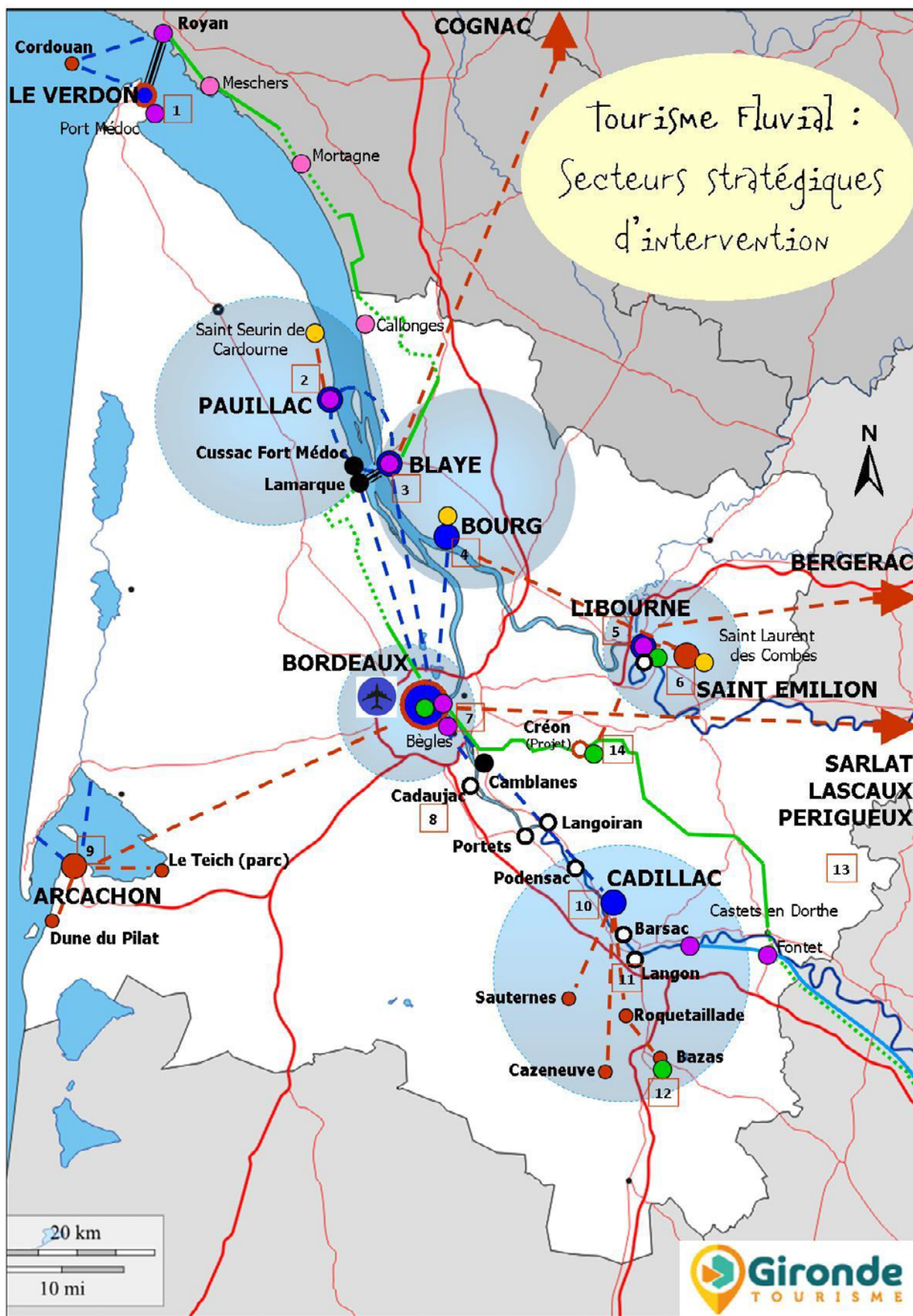
Les day-cruise, nombreux et actifs sur le bassin, n'ont pas le même accès que les croisiéristes à ces outils de coordination et ne bénéficient pas de la même visibilité. C'est le SMIDEST qui recense leurs offres et les met à disposition du public et des professionnels via son site internet.

Enfin, le site cruise-bordeaux.com illustre certaines des observations partagées dans les ateliers préparatoires au présent schéma :

- Les taxes de navigation imposées par les trois gestionnaires de voies d'eau (VNF, EPIDOR, GPMB) peuvent se cumuler pour les bateaux qui naviguent sur les 3 tronçons. Leur mode de calcul respectif n'est pas harmonisé ;
- Les règlements d'escale sont tous particuliers, reposant sur des partis-pris propres à chaque site, avec des tarifications différentes (au touché ou au forfait, éventuellement en fonction des gabarits...). Celles-ci trouvent leur justification dans la recherche d'un équilibre économique difficile par des maîtres d'ouvrage/gestionnaires qui ont très récemment équipé les quais ou berges de pontons répondant à des normes techniques imposées par les caractéristiques physiques des fleuves girondins et de leur estuaire (cf. ci-dessus) ; a contrario d'autres fleuves, sur lesquels les infrastructures sont plus anciennes et souvent amorties, se prêtent plus aisément à des appontements à quai.

Ces observations conduisent à considérer que le bassin de navigation girondin est le plus cher de France, le coût de la destination France étant lui-même plus élevé que la moyenne européenne. Pourtant ce bassin est court. La navigation y est très technique et nécessite l'intervention de pilotes auprès des capitaines pour franchir certains obstacles (pont de pierre de Bordeaux par exemple). Enfin, le franchissement de certains ponts (notamment ceux jetés sur la Dordogne dont les piles ne sont ni alignées, ni équipées de réflecteurs radars) est insuffisamment sécurisé.

Ces difficultés portent préjudice à l'attractivité du bassin. De plus, les conditions règlementaires, tarifaires, et les modalités de gestion des escales génèrent des conflits d'usage entre paquebots et day-cruise. Ces différentes problématiques sont prises en considération dans les orientations du présent schéma.



Carte 5 : Tourisme fluvial : secteurs stratégiques d'intervention 2014



PORT D'ESCALE DE CROISIÈRES MARITIMES



PORT D'ESCALE DE CROISIÈRE FLUVIALES



DESTINATION IMPACTÉE PAR LES CROISIÈRES FLUVIALES



Site touristique impacté par les croisières fluviales



Accostage de bateau-promenade (Day Cruise)



Escale de plaisance



Autre port de plaisance



Secteurs de randonnée impactés par les croisières fluviales



Marché impacté par les croisières fluviales



Liaison vers une destination impactée par les croisières fluviales



Liaison vers une destination impactée par les Day Cruises



Traversée du bac



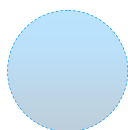
Canal des deux Mers à Vélo - tracé définitif



Canal des deux Mers à Vélo - tracé provisoire



Iles de l'estuaire au programme des day cruises



Rayon d'impact des croisières fluviales : visites de sites, châteaux viticoles et



Projet d'implantation d'un ponton pour

1

OFFICES DE TOURISME

1 Le Verdon

2 Maison du Tourisme et des vins de Pauillac

3 Blaye

4 Bourg en Gironde

5 Libournais

6 Grand Saint Emilionnais

7 Bordeaux Métropole

8 Montesquieu

9 Arcachon

10 Cadillacais et Langoirannais

11 Sauternes, Graves, Landes

Girondines

12 Bazadais

13 Entre deux Mers (en lien avec Cadillais)

14 Créonnais

Un contexte favorable à la croissance du marché

Le tourisme fluvial connaît depuis une dizaine d'années un essor incontestable en France. En 2015, il représente 10 millions de passagers annuels (hors bateaux-promenades), dont 70% d'étrangers, et plus de 500 millions d'euros de retombées pour les territoires irrigués.

Plusieurs facteurs ont créé un environnement favorable au développement de cette filière.

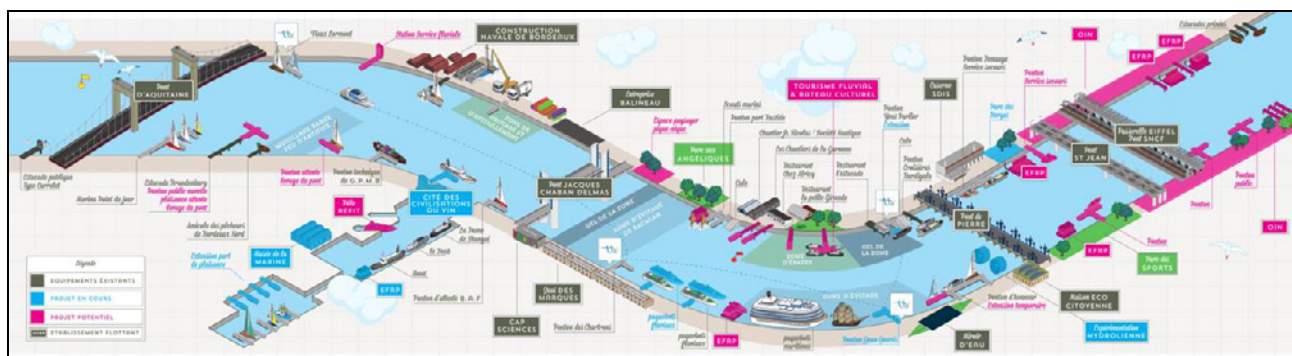
La « reconquête » des fleuves et de leurs berges par les villes

Après les avoir oubliés, les villes ont retrouvé une fonction urbaine à leurs fleuves qui apparaissent aujourd'hui comme des atouts pour leur développement. L'aménagement des bords d'eau et l'intégration urbaine des fleuves, engagés dans les ports nord-américains dès les années 1960, se sont étendus aux grands ports européens à partir des années 1980.

Dès 1991, le Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon adoptait un « Plan Bleu » traduisant une ambition de l'agglomération dans le domaine de la plaisance fluviale en offrant des conditions favorables à une utilisation diversifiée de la voie d'eau et au renforcement d'une économie locale de la plaisance.

A Nantes, le « projet Ville-Port » engagé à la fin des années 90 vise à recréer le lien entre la ville et sa façade portuaire pour offrir un cadre de vie attractif, avec pour fil directeur la restauration du lien avec le fleuve.

A Bordeaux, le « Plan Garonne », approuvé en 2000, était destiné à fédérer les initiatives concernant les rives du fleuve en matière de protection, réhabilitation et développement. L'aménagement des quais, confié au paysagiste Michel Corajoud, a largement participé à revaloriser l'image touristique de la ville. Adopté en 2013, le schéma directeur de la vie du fleuve vise à valoriser « une vie fluviale diversifiée et réinventée ».



Carte 6 : Plan d'aménagement pour le fleuve – schéma de la vie du fleuve à Bordeaux (*Ville de Bordeaux*)

Outre les métropoles régionales, la réconciliation entre les villes et leurs fleuves s'opère également dans des communes de toutes tailles où le développement des activités sur l'eau et les berges est considéré comme un outil de développement local.

En Gironde, différents projets ont ainsi vu le jour ou sont en projet :

- l'aménagement urbain et paysager des quais de Pauillac avec la création d'un cheminement piéton et cyclable le long des berges, l'aménagement et la mise en valeur du port de plaisance,
- le schéma de développement touristique communautaire de Blaye qui prévoit la création d'un port en pleine eau (50 anneaux) à Blaye, le réaménagement du port de Plassac et la création de chemins de randonnées le long de l'estuaire,
- l'aménagement des berges de la Dordogne et de l'Isle à Libourne,
- l'aménagement des quais et bords de Garonne à Langon.

La reconquête des espaces fluviaux, par la valorisation du cadre environnemental et paysager qu'elle génère, constitue donc un facteur déterminant pour développer l'attractivité touristique des territoires concernés.

L'émergence du « slowtourisme »

Né en Italie au début des années 80, autour du concept de slowfood, le phénomène slow s'est par la suite étendu à d'autres secteurs économiques dont le tourisme. Par opposition à la « fastlife », le slowtourisme répond au besoin de prendre son temps pour s'imprégner des endroits que l'on visite et de respecter son environnement en privilégiant des modes de transports peu polluants.

Une enquête Ipsos « Le Slow ou l'aspiration des Européens à ralentir - Enquête sur une tendance émergente », réalisée à l'occasion de la Foire de Paris 2011, a mis en évidence que 72% des Européens aspirent à un mode de vie plus calme et que le tourisme est l'un des secteurs clés pour lesquels ils aimeraient ralentir.

Le tourisme fluvial permet la découverte des patrimoines culturels, historiques et géographiques avec une proximité et une immersion différentes dans les territoires et dans un rapport au temps renouvelé. A ce titre, il est considéré, avec le cyclotourisme ou la randonnée pédestre, comme l'un des segments essentiels de l'offre en slowtourisme.

Cinq pôles d'excellence touristique ont été mis en place par le Ministre des Affaires étrangères en juin 2014 pour permettre de renouveler et d'adapter l'offre touristique française aux évolutions des attentes des touristes, sur des thèmes porteurs sur lesquels la France peut développer et mieux valoriser son offre.

Le tourisme fluvial est partie intégrante du pôle « écotourisme », terme employé pour désigner les formes de slowtourisme centrées sur l'itinérance douce et privilégiant des hébergements permettant une proximité avec la nature et les habitants des territoires visités.

L'amélioration des dessertes en acheminement sur les sites de départ

Sur le segment des paquebots fluviaux, filière qui pèse le plus dans le marché du tourisme fluvial avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 350 M€, la clientèle étrangère représente plus de la moitié des touristes.

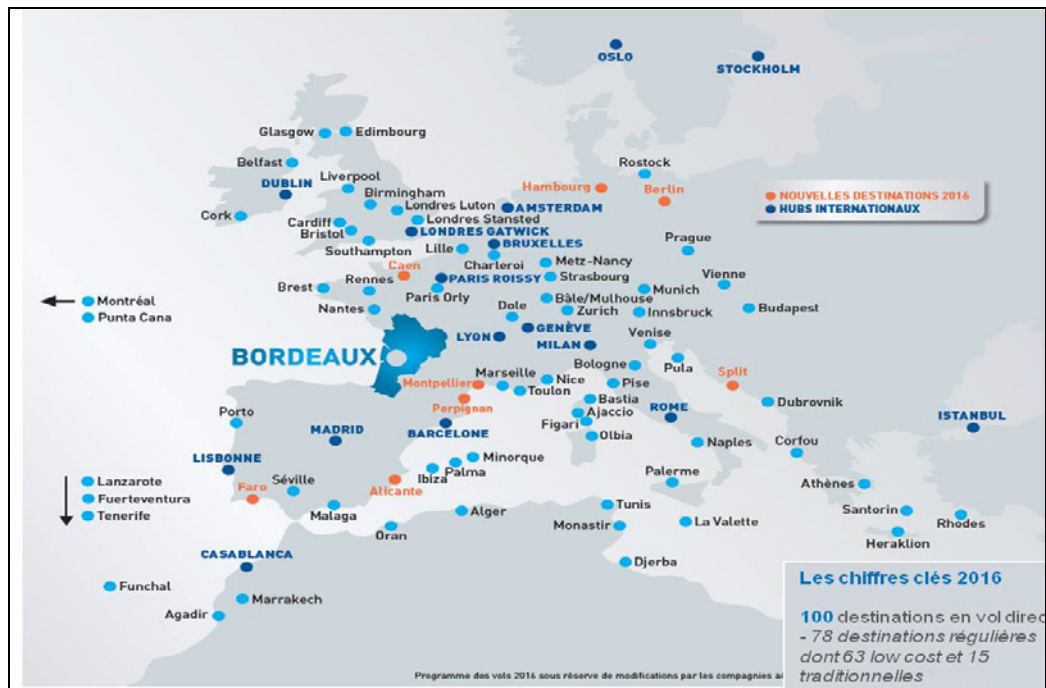
Dans son rapport de 2015 au gouvernement sur les croisières maritimes et fluviales, Jacques Maillot indique que 80% des croisiéristes étrangers arrivent sur leur lieu d'embarquement par des vols directs. « A titre d'exemple, nous pourrions envisager rapidement d'accompagner la création de lignes directes et le déploiement accéléré de compagnies à bas coûts sur l'ensemble des aéroports fluviaux/maritimes. »

En matière de desserte aérienne, l'aéroport de Bordeaux a enregistré en 2015 la meilleure croissance des grands aéroports régionaux français avec un trafic annuel de 5 290 000 passagers, soit + 7,6% par rapport à 2014. Le low cost a généré 65% de la croissance soit 375 000 passagers de plus qu'en 2014.

En 2015, trois nouvelles compagnies se sont installées à Bordeaux (Brussels Airlines, IGavion et ASL Airlines) et 12 nouvelles lignes ont été mises en service dont 6 low cost (Brest, Prague, Dubrovnik, Corfou par Volotea, Malaga par Vueling), Glasgow par easyJet, Vienne par ASL Airlines, Bruxelles par Brussels Airlines, Athènes par Aegean Airlines, Metz-Nancy par Twinjet, Dole par IGavion et Milan Linate par Alitalia.

En 2016, Bordeaux est relié à 100 destinations dont 78 destinations régulières (63 low cost, 15 traditionnelles) et 22 charters.

Les liaisons vers la Grande-Bretagne et l'Allemagne (dont Berlin mise en service en 2016) sont de véritables atouts, les Anglo-saxons et les Allemands constituant deux clientèles majeures du tourisme fluvial en France).



Carte 7 : Carte des destinations par avion 2016 (Aéroport de Bordeaux)

Pour les clientèles plus lointaines transitant par Paris, la mise en service de la LGV, qui mettra Bordeaux à 2h04 de Paris à compter de début juillet 2017 (près de 18 millions de passagers sont attendus sur l'axe Paris-Bordeaux en 2017), constituera également un atout supplémentaire, auquel pourrait s'ajouter le projet de liaison directe en Eurostar entre Bordeaux et Londres et en Thalys entre Bordeaux et Bruxelles.

En accentuant le rayonnement de la destination, en particulier vis-à-vis des villes européennes, l'amélioration des infrastructures de transport participe à favoriser l'élargissement de la zone de chalandise touristique de la Gironde dont celle de la filière fluviale.

La démocratisation des produits et le rajeunissement des clientèles

Dans son rapport sur la croisière, Jacques Maillot indique qu'« au cours des années, on observe que la croisière fluviale n'est plus réservée à une élite, elle se démocratise et s'inscrit dans les tendances des clientèles. »

Pour le produit phare que constitue la croisière fluviale, VNF observe que si les passagers transportés sont majoritairement des seniors, on observe néanmoins récemment une tendance au rajeunissement des clients. Comme elle l'a confirmé, à l'occasion des Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial en Avignon, la compagnie Viking fait le même constat de rajeunissement de la clientèle, dont l'âge moyen est actuellement de 55 ans.

Le développement des croisières thématiques, le positionnement de certaines compagnies sur des croisières plus familiales, les tarifs plus compétitifs favorisent un renouvellement des clientèles et le développement de nouveaux segments de marché.

La Gironde est bien placée pour séduire ces nouveaux clients avec, en particulier, la combinaison de l'itinérance fluviale et d'une offre de découverte randonnée à pied et à vélo à partir des ports d'escale.

La croissance du marché du tourisme

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, le tourisme international a atteint de nouveaux sommets en 2015 avec 1 milliard 181 millions d'arrivées, soit +4,4 % par rapport à 2014. L'Europe a pris la tête de la croissance en chiffres absolus (609 millions d'arrivées soit 29 millions de plus qu'en 2014) et relatifs (+5%), profitant d'un euro plus faible par rapport au dollar des États-Unis et aux autres principales devises.

D'après l'indice de confiance de l'OMT, les voyants restent largement au vert pour 2016, bien qu'à un niveau légèrement inférieur à celui des deux années précédentes. L'OMT prévoit ainsi que les arrivées de touristes internationaux devraient croître de 4% à l'échelle mondiale en 2016.

Parmi les principaux marchés émetteurs au monde se trouve la Chine, laquelle affiche tous les ans, depuis 2004, une croissance à deux chiffres des dépenses et reste en tête du classement mondial en ce qui concerne les voyages à l'étranger (110 millions de voyages réalisés en 2014).

Si le patrimoine historique et culturel, le shopping et l'oenotourisme font partie des principales thématiques attractives de la France sur le marché chinois, des segments novateurs apparaissent en lien avec la diversification de la clientèle et la simplification des visas.

Les croisières, qu'elles soient fluviales ou maritimes, constituent un marché à fort potentiel. Jacques maillot estime ainsi que le nombre de croisiéristes devrait doubler dans les quinze ans à venir, en particulier du fait de l'émergence de la demande chinoise. « La Chine sera le premier marché en 2030, avec au moins 15 millions de croisiéristes. Après l'Asie-Pacifique, la clientèle chinoise se tournera vers l'Europe. »

Grâce à son produit phare que constitue l'oenotourisme, qui génère près de 4,5 millions de visite annuelles dont 31% réalisées par des étrangers, la Gironde est bien placée pour séduire les marchés étrangers en développement.

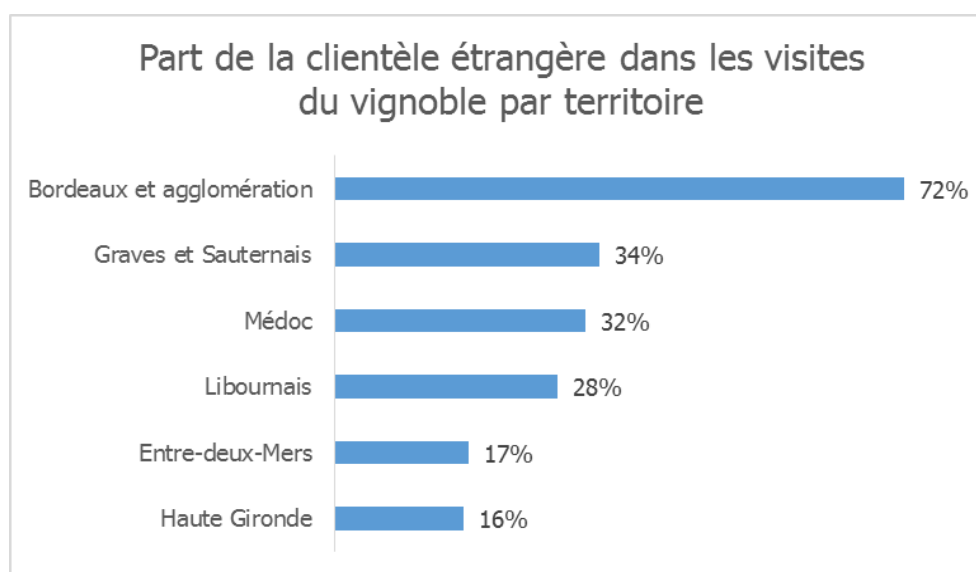


Schéma 2 : Part de la clientèle étrangère dans les visites de vignoble par territoire (Gironde Tourisme)

Un marché diversifié et florissant en France

Le tourisme fluvial proprement dit comprend les activités liées à la plaisance fluviale :

- promenades courtes, de une à quelques heures, voire pour la journée, à bord de bateaux-promenades, autrement nommés « day-cruise »
- croisières de plusieurs jours à bord de bateaux de croisière (paquebots fluviaux ou péniches-hôtels),
- location de coches de plaisance généralement pour un week-end ou une semaine,
- plaisance privée soit à bord de bateaux habitables, soit à bord de petites unités de promenade.

Dans une approche élargie, le tourisme fluvestre, néologisme récent, comprend l'ensemble des activités liées aux cours d'eau dont le nautisme de proximité (canotage, pêche en barque, aviron, canoë-kayak...) et les activités pratiquées le long des voies d'eau comme la randonnée, la pêche, les visites de découverte du patrimoine.

La croisière fluviale

Un paquebot fluvial est un bateau à passagers proposant des croisières avec hébergement, dont la capacité en passagers est supérieure ou égale à 50 personnes. De par leur taille (en moyenne 110 mètres de long pour 11,4 mètres de large), ces paquebots empruntent les voies d'eau à grand gabarit.

La croissance du tourisme fluvial est majoritairement tirée par le produit phare que constitue la croisière fluviale.

Les données fournies en 2015 par VNF, via son Observatoire national du tourisme fluvial, révèlent ainsi des taux de croissance de :

- 4% des recettes issues des ventes de vignettes par rapport à 2014 (+3,5% pour les péniches-hôtels et +2% pour les bateaux-promenades), corollaire d'un accroissement de la flotte de bateaux sur tous les bassins de navigation,
- 141% entre 2009 et 2015 de la flotte de paquebots fluviaux dont le nombre est passé de 22 à 53 en 7 ans (hors Strasbourg),
- 17% du nombre de places offertes avec 7 591 places en 2015 vs 6 492 en 2014.

Cette progression de capacité traduit l'augmentation de la taille des unités avec l'arrivée d'une nouvelle génération de paquebots d'une longueur de 135 m. Ainsi, la capacité moyenne par unité est de 143 places en 2015 contre 141 places en 2014.

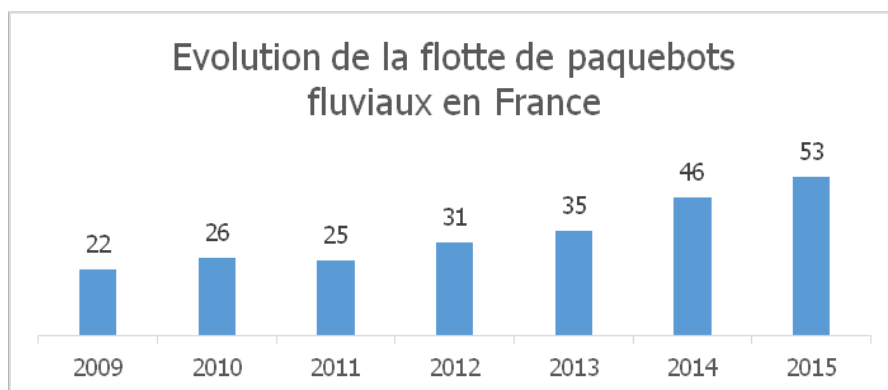
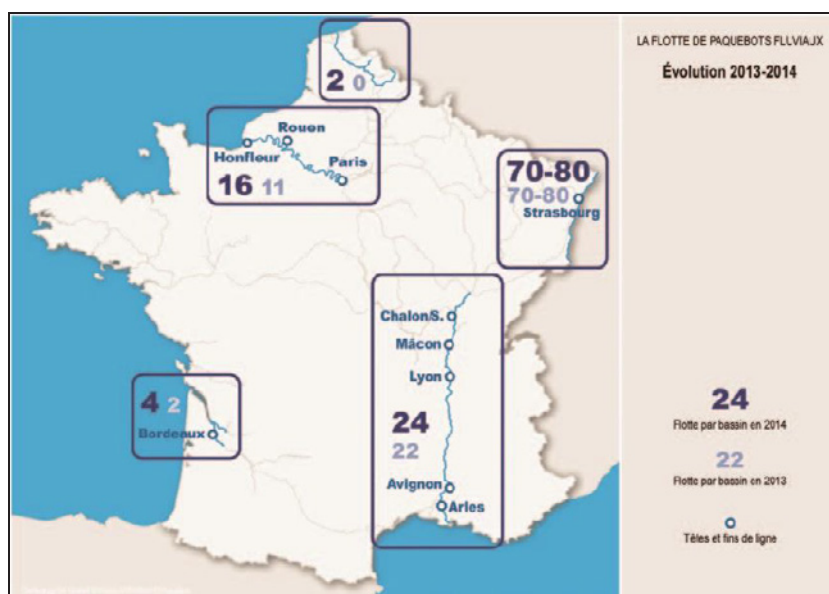


Schéma n°3 : Evolution de la flottes de paquebots fluviaux en France
(Directions territoriales de VNF – hors Rhin)



Carte 8 : Les paquebots fluviaux par bassins de navigation (VNF - 2014)

La croisière fluviale s'organise à bord d'un bateau avec hébergement, d'une qualité équivalente à celle d'hôtels 3 ou 4 étoiles, progressant le long d'un itinéraire fluvial avec des haltes pour visiter les atouts culturels majeurs et découvrir la typicité des territoires traversés.

Le produit croisière peut être proposé :

- en « all inclusive » : à bord de bateaux haut de gamme, les excursions, l'acheminement des passagers sont inclus dans le prix de la croisière,
- en prestations à la carte : à bord de bateaux plus modestes, les excursions sont optionnelles et vendues à bord.

Pour les compagnies européennes, la tendance est plutôt à l'achat séparé de la croisière et des excursions. Chez CroisiEurope, leader européen de la croisière fluviale, les excursions sont pour la plupart à la carte avec un achat à l'unité ou dans le cadre d'un forfait.

Selon les observations de VNF, les tarifs s'échelonnent de 100 euros à 470 euros TTC par personne et par jour selon la saison, l'itinéraire, les prestations souhaitées et sans compter l'acheminement (valeur 2014). Le prix moyen d'une excursion est quant à lui de l'ordre de 35 euros/personne.

Pour se démarquer de la concurrence et élargir leur marché, les compagnies diversifient leurs produits en proposant des croisières thématiques dont :

- croisières gastronomiques avec cours d'œnologie ou de cuisine,
- croisières randonnée ou vélo,
- croisières bien-être avec soins à bord,
- croisières musicales avec excursions incluant des concerts et des festivals,
- croisières jardins avec excursions orientées sur la visite de parcs.

La filière de la croisière fluviale est dominée par des compagnies internationales comme Viking Cruises (presque 50 unités au niveau européen pour la saison 2015), le TO Nicko Tours (25 unités en Europe), Avalon Waterways (15 unités pour 2015), Uniworld (13 unités pour la saison 2015). Ces compagnies sont positionnées sur le haut de gamme avec une clientèle étrangère à fort pouvoir d'achat.

La société alsacienne CroisiEurope est la compagnie leader européenne, avec une flotte de 27 bateaux navigant actuellement en Europe. Bien qu'elle possède des bateaux de standing, elle est positionnée sur la moyenne gamme et sa clientèle est principalement française.

Le taux d'occupation des paquebots se situe entre 90 et 95 % avec une période d'activité de 33 à 35 semaines par an, soit d'avril à novembre.

De 2009 à 2013, VNF annonce une croissance de 112% du nombre de passagers des croisières fluviales (hors Strasbourg). De son côté, la DGE indique que, selon l'observatoire de IG River Cruise4, le marché des croisières fluviales a augmenté de 33% entre 2013 et 2014 en Europe.

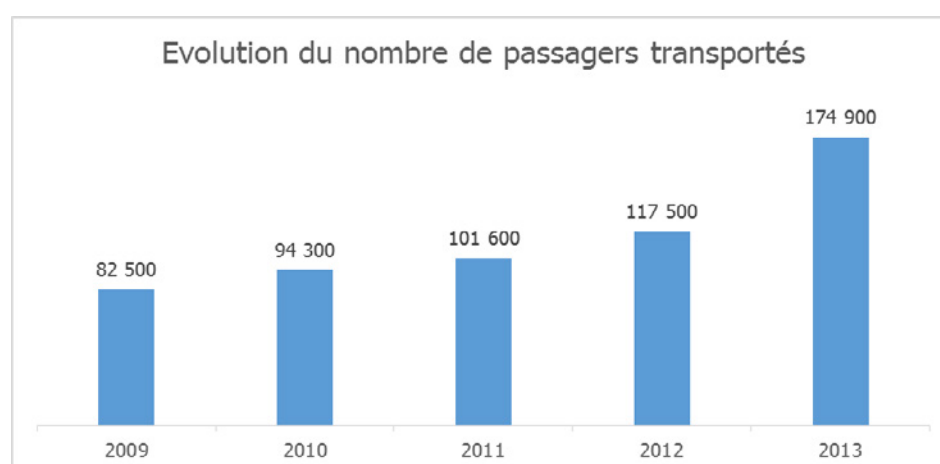


Schéma 4 - Evolution du nombre de passagers transportés (VNF – données hors Strasbourg)

Les impacts de la croisière fluviale pour les trois bassins de navigation Rhône-Saône, Seine et Aquitaine ont été estimés à environ 196,3 millions d'euros par VNF en 2013, calculés comme suit :

Nombre de paquebots	35
Nombre de passagers transportés	174 000
Dépenses locales des opérateurs	108 762 000 €
Emplois embarqués	24 677 000 €
<i>Sous total impacts liés aux opérateurs</i>	<i>133 439 000 €</i>
Dépenses des passagers	61 020 000 €
Dépenses du personnel embarqué	1 819 000 €
<i>Sous total impact lié aux dépenses passagers et personnel</i>	<i>62 839 000 €</i>
Total	196 278 000 €

En ajoutant Strasbourg (70 à 80 paquebots et 159 000 passagers), l'estimation de l'impact économique sur le territoire français s'élève à 263,9 millions d'euros dont 192,5 millions d'euros pour les impacts des opérateurs en dépenses et emplois et 71,4 millions d'euros pour les dépenses des passagers et du personnel embarqué.

Lors des Rencontres nationales 2016 du tourisme fluvial, VNF a communiqué quelques données actualisées pour la filière des paquebots fluviaux :

- 400 millions d'euros de retombées économiques pour les territoires en 2015,
- 125 paquebots fluviaux naviguent actuellement sur les cours d'eau de l'hexagone,
- 373 700 passagers transportés en 2014.

Les péniches-hôtels

Une péniche-hôtel est un bateau à passagers proposant des croisières avec hébergement, dont la capacité en passagers est inférieure à 50 personnes. Généralement leur capacité varie entre 4 et 50 places maximum. De par leur taille (en moyenne 35 mètres de long pour 5 mètres de large), elles peuvent emprunter le gabarit « Freycinet » ou réseau secondaire.

En 2015, 77 opérateurs interviennent sur le territoire national avec 94 bateaux proposant 1 393 places, soit une moyenne de 18 places par unité.

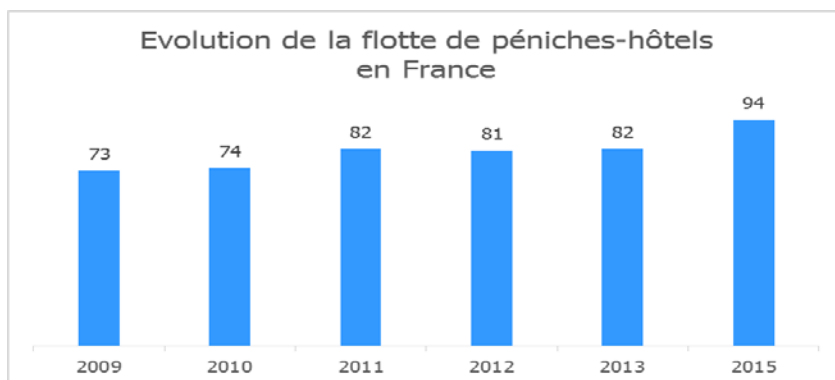


Schéma 5 : Evolution de la flotte de péniches-hôtels en France (VNF)

Fonctionnant à l'origine avec des petites sociétés indépendantes et des bateaux de petite capacité (pour la plupart d'anciennes péniches de commerces aménagées pour le tourisme), le marché intéresse à présent les compagnies de paquebots fluviaux. Depuis 2013, la société CroisiEurope a ainsi mis en service plusieurs péniches-hôtels. Les exploitants demeurent néanmoins pour la plupart des indépendants n'exploitant qu'une seule unité.

Comme pour les croisières fluviales, les croisières en péniches-hôtels comportent des escales au cours desquelles des excursions sont organisées pour découvrir les territoires traversés. A la différence des paquebots fluviaux, la croisière n'est pas une finalité en soi mais un moyen de découvrir une région dans tous ses aspects. Chaque bateau dispose ainsi d'un moyen de transport collectif (minibus ou autocar) qui sert aux excursions quotidiennes.

Grâce à la renommée du canal du Midi, 25 péniches-hôtels naviguaient sur le bassin Sud-ouest en 2013 proposant une capacité d'accueil de 298 passagers. 5 150 passagers les ont empruntées en 2013. Le département de l'Aude concentre à lui seul près de 80% des sites d'escale du bassin de navigation Sud-ouest.



Carte 9 : Principaux sites d'escales des péniches-hôtels (VNF 2015)

S'inscrivant totalement dans la tendance du « slow tourisme », les péniches hôtels visent une clientèle haut de gamme à la recherche d'un accès privilégié et intimiste à la culture française.

Les tarifs varient de 1 200 euros à 5 000 euros par personne pour un séjour d'une semaine selon la saison et les prestations souhaitées (vs 700 à 3 300 euros pour les paquebots fluviaux). Les compagnies sont en activité entre 26 et 30 semaines par an.

Le positionnement haut de gamme attire une clientèle à 96% étrangère (donnée 2013) dont :

- 48% d'Américains,
- 15% de Britanniques,
- 14% d'Australiens.

La part de Français est légèrement plus élevée à bord des péniches de la société CroisiEurope, mais 75% des clients sont tout de même étrangers.

En 2013, VNF a estimé le chiffre d'affaires HT de la filière à 67 millions d'euros pour 19 290 passagers transportés.

Les impacts économiques sur les bassins de navigation ont été estimés à environ 60,9 millions d'euros :

Nombre de péniches-hôtels	82
Nombre de passagers transportés	19 290
Dépenses locales des opérateurs	51 031 000 €
Dépenses des passagers	9 883 000 €
Total	60 914 000 €

Les dépenses des passagers sont 1,5 fois supérieures à celles observées pour les paquebots fluviaux et l'impact économique sur les territoires traversés est 2,5 fois supérieur.

La plaisance privée

La navigation de plaisance en eaux intérieures se définit comme une activité nautique de loisirs qui s'effectue à bord d'un bateau motorisé habitable ou non, sur un fleuve, une rivière, un lac ou un canal. Les pratiquants doivent être titulaires du permis de navigation.

Relevant de pratiques individuelles et isolées, la plaisance privée est plus complexe à étudier et ses retombées moins facilement cernables que celles des paquebots fluviaux ou des péniches-hôtels.

Selon VNF, sur le domaine fluvial en France, on dénombre :

- 270 ports fluviaux et haltes de 20 emplacements minimum,
- 17 150 emplacements disponibles pour le stationnement des bateaux (dont places louées à l'année ou réservées pour les bateaux de passage),
- 13 500 bateaux de plaisance privée de 5 à 49 mètres, habitables et non habitables, naviguant sur le domaine fluvial français,
- 166 000 navigations et 645 000 jours de navigation (moyenne de 4 jours par sortie).

Les plaisanciers étrangers représentent 38% de l'ensemble des plaisanciers naviguant en France et 29% des navigations pour 47% des jours de navigation. Leurs dépenses sont d'1/3 supérieures à celles des plaisanciers français.

Les 13 500 plaisanciers réalisent annuellement 102 millions d'euros de dépenses en France, soit 7 500 euros par bateau, dont 36 millions concernent les dépenses de fonctionnement des bateaux (soit 35 % des retombées économiques) et 66 millions concernent les dépenses effectuées en France par les plaisanciers durant leurs navigations (65% des retombées économiques).

La location de bateaux habitables sans permis

Un coche de plaisance habitable ou « house boat » est un bateau de plaisance de moins de 15 mètres empruntant essentiellement les voies d'eau dites « petit gabarit ». Les coches de plaisance habitables sont mis en location par une société qui est alors appelée « nolisneur » ou encore et plus simplement « loueur ».

En 2012, VNF comptait 1 604 bateaux habitables sans permis sur l'ensemble des bassins navigables français proposés par 47 sociétés, quatre opérateurs nationaux concentrant à eux seuls 70% de la flotte (Le Boat, Locaboat, Les Canalous et Nicols).

En 2015, on comptabilise 41 sociétés de location qui proposent au total 1 323 bateaux. 90 bases de location sont implantées sur l'ensemble du réseau VNF dont 50% sont gérées par les loueurs nationaux. Les deux régions concentrant le plus de bases sont le Languedoc-Roussillon avec 25 bases et la Bourgogne avec 24 bases.

En moyenne, une base de location gérée par un loueur national propose 23 bateaux habitables à la location contre 7 pour une base gérée par un loueur régional.

La location de bateaux habitables a connu sa meilleure période dans les années 90. Depuis 2002, le secteur est en difficulté, en partie à cause de la concurrence touristique qui s'est considérablement accrue ces 15 dernières années.

L'activité est même concurrencée par la croisière fluviale qui cible une même clientèle (en particulier les seniors) en proposant de la pension complète à des tarifs compétitifs.

La clientèle étrangère prédomine là aussi représentant 70% des clients dont 40% d'Allemands et 17% de Suisses.

La moitié des pratiquants français a entre 40 et 60 ans et 52% relève de CSP+.

Selon les données de VNF, la filière représente :

- 80 millions d'euros de retombées économiques pour les territoires en 2013,
- 362 emplois permanents et 276 emplois saisonniers,
- 55,6 millions d'euros par an de chiffre d'affaires.

Les bateaux-promenades

Peu de données sont disponibles sur ce secteur très concurrentiel.

Ce produit fait partie intégrante de l'offre touristique de la plupart des grandes villes fluviales.

En 2015, la filière des bateaux-promenade en France représente 109 opérateurs pour 170 bateaux pour une capacité d'accueil de 14 184 places offertes, soit une moyenne de 87 places par unité.

La croissance exponentielle du tourisme fluvial en Gironde

La Gironde, destination de choix pour les croisières fluviales

Le facteur clé de succès des croisières fluviales réside dans la qualité des excursions proposées à terre.

La Gironde, et plus largement la grande région à proximité, présente à cet égard des atouts majeurs pour les opérateurs :

- un vignoble de renommée mondiale, le plus visité en France (4,3 millions de visites annuelles vs 2,5 millions pour la Bourgogne et 1,4 millions pour l'Alsace),
- de nombreux sites et monuments d'intérêt national (4 monuments nationaux, le plus grand nombre de monuments classés (960) après Paris) voire international (verrou Vauban et centre historique de Bordeaux classés UNESCO),
- un patrimoine gastronomique et un art de vivre à la française typé Sud-ouest,
- des sites naturels et paysages de grande qualité.
- Au-delà, des destinations comme le Périgord et Cognac... attirent également les touristes et diversifient l'offre touristique.

Le réseau exceptionnel de véloroutes et voies vertes contribue à renforcer l'intérêt de la destination au niveau des activités dites fluvestres.

L'axe Garonne – Dordogne a accueilli en 2011 son premier paquebot, le Princesse d'Aquitaine de la compagnie CroisiEurope d'une capacité de 138 passagers.

En 2016, soit en 5 ans, Bordeaux est devenu un port d'attache pour 6 compagnies de croisières fluviales qui proposent 7 bateaux pouvant accueillir au total 1 039 passagers :

Société	Bateau	Longueur	Capacité
CroisiEurope	MS Cyrano de Bergerac	110 m	174 passagers
	MS Princesse d'Aquitaine	110 m	138 passagers
UniWorld	River Royal	135 m	130 passagers
Viking River Cruises	Viking Forseti	135 m	190 passagers
Grand Circle Cruise Line	MS River Chanson	105 m	90 passagers
Scenic Tours	Scenic Diamond	135 m	169 passagers
AmaWaterways	AmaDolce	110 m	148 passagers

A cette offre des compagnies leaders, il convient d'ajouter la péniche-hôtel Mirabelle de la compagnie bordelaise Aquitaine Croisières (38,5m de long - gabarit Freycinet - 30 passagers). Présente dans le bassin aquitain depuis 2003, elle navigue autour de Bordeaux sur la Garonne, la Dordogne et la Gironde ainsi que sur le Canal des Deux Mers.

A partir de mai 2016, le MV Bordeaux d'Aquitaine Croisières, bateau de 78 mètres et 49 cabines, offrira à un maximum de 96 passagers des croisières plus spécialisée en cyclotourisme.

Si l'on tient compte de ces 2 offres supplémentaires, ce sont au total 9 bateaux de 7 compagnies qui proposent mi-2016 des croisières fluviales en Gironde avec une capacité d'accueil globale de 1 165 passagers.

Si l'on tient compte d'un taux d'occupation de 90% avec une période d'activité de 35 semaines sur l'année, 37 000 passagers environ seraient accueillis en croisières fluviales en Gironde en 2016.

En 2013, les impacts de la croisière fluviale pour les 2 bateaux du bassin de navigation de la Gironde ont été estimés à environ 7,9 millions d'euros par VNF :

	2013
Nombre de paquebots	2
Nombre de passagers transportés	12 000
Dépenses locales des opérateurs	2 417 000 €
Emplois embarqués	1 959 000 €
<i>Sous total impacts liés aux opérateurs</i>	4 376 000 €
Dépenses des passagers	3 453 000 €
Dépenses du personnel embarqué	122 000 €
<i>Sous total impact lié aux dépenses passagers et personnel</i>	3 575 000 €
Total	7 951 000 €

Si l'on considère un accroissement proportionnel à celui du nombre de passagers transportés, les impacts seraient de l'ordre de 25 millions d'euros en 2016 en Gironde ; pour une proportionnalité liée à l'accroissement de la flotte, les impacts seraient de l'ordre de 36 millions d'euros.

Pour 2015, VNF fait état de 400 millions d'euros de retombées économiques pour les territoires générés par les 125 paquebots fluviaux naviguant sur les cours d'eau de l'hexagone.

Une évaluation dans une fourchette intermédiaire de l'ordre de 30 millions d'euros paraît pouvoir être retenue quant aux retombées économiques pour la Gironde des 9 bateaux actuellement en circulation.

Les produits proposés par les opérateurs s'étendent sur une large gamme de prix, par exemple :

- la croisière 5 jours - 4 nuits / Bordeaux - Pauillac - Blaye - Libourne ou Bourg - Saint-Emilion - Bordeaux est proposée par CroisiEurope à partir de 689€ par personne, excursions non comprises (vendues de 36 à 56€ à bord - de 30 à 47€ avant le départ),
- la croisière 7 jours - 6 nuits / Bordeaux - Cadillac - Bordeaux - Blaye/Bourg - Pauillac - Saint-Emilion est proposée par Aquitaine Croisières à partir de 3 700 dollars US/personne (3 290€) en all inclusive,
- la croisière 12 jours - 11 nuits dont 1 nuit à Paris et transfert Paris - Bordeaux en TGV est proposée par Scenic Tours à 7 295 dollars US/personne (6 480€) en all inclusive, incluant les visites d'Arcachon et de Cognac.

L'émergence d'une demande de diversification de la part de la clientèle

Le développement de croisières thématiques, comme celle spécialisée sur le cyclotourisme prochainement mise en place par Aquitaine Croisières, offre de nouvelles opportunités pour les territoires de Gironde en lien avec la mise en œuvre des actions concernant l'itinérance.

Pour un itinéraire de « Bordeaux à Fronsac », les passagers partiront de Castets-en-Dorthe pour un circuit à bord de la péniche-hôtel La Mirabelle, avec des haltes à Cadillac, Bordeaux, Bourg, Pauillac, Blaye, Bourg et Libourne. Un parcours cycliste journalier de 30 à 50km leur sera proposé, en autonomie ou accompagnés d'un guide. Le produit 7 jours/6 nuits, commercialisé par le tour opérateur Bike and Boat Tour, est proposé à partir de 1 149€/personne à partir du 07 mai 2016 non compris la location de vélo et les excursions.

D'autres thématiques, sportives ou culturelles, restent à explorer :

- le golf,
- l'histoire, notamment à partir des vestiges et musées liés à la seconde guerre mondiale,
- la découverte de l'écosystème
- la gastronomie et les traditions...

De plus en plus de clients, dont l'âge moyen diminue (55 ans en moyenne chez Viking¹), ne suivent pas les excursions programmées ou choisissent des croisières « thématiques » ; CroisiEurope lance en 2016 le produit « Randonnées en Pays Girondin » (6 jours – 3 randonnées pour les clients qui le souhaitent).

¹ Source : Thomas HUBER, Viking Cruise lors des rencontres nationales du tourisme fluvial d'Avignon

Trois tendances se dégagent :

- ▶ L'attrait pour l'art de vivre à la française
Les opérateurs cherchent de plus en plus à faire vivre à leur client des expériences en groupes plus restreints : ateliers cuisines, découverte des marchés. A titre d'exemple l'office de tourisme du Libournais propose en 2016 un produit « village day » où les touristes en escale sont accompagnés sur le marché. Le tourisme industriel, lorsque que l'on peut le ramener à la tradition ou aux produits typiquement français, est également une voie à explorer (tonnellerie, fabrique de bouteille, etc...)
- ▶ La découverte des territoires à vélo ou en randonnée
- ▶ Une tendance nouvelle à s'intéresser à l'écotourisme et aux sites naturels. L'un des croisiéristes propose ainsi des visites possibles de la réserve ornithologique du Teich, à Terre d'Oiseau (port des Callonges) ou à la Maison de l'Huître de Gujan-Mestras.

De façon générale, la valorisation des activités fluviales par les territoires en partenariat avec Gironde Tourisme constitue un facteur dynamisant du tourisme fluvial.

L'essor des bateaux-promenade

L'aménagement des quais de Bordeaux, la valorisation touristique des îles de l'Estuaire, la mise en tourisme des quais et bords de fleuve le long des voies d'eau ont contribué à l'accroissement de l'offre en bateaux-promenade.

En 2016, 7 sociétés exploitent 17 bateaux circulant sur la Garonne, la Dordogne et l'Estuaire.

Société	Bateau	Capacité
Navires & Châteaux	Marco Polo	150 passagers
Bordeaux River Cruise	Sicambre	250 passagers
	Sardane	74 passagers
	Silnet	12 passagers
Croisières Burdigala	Aquitania	150 passagers
	Burdigala	74 passagers
	Clapotine	17 passagers
	Léopard d'Aquitaine	12 passagers
Compagnie des 2 Rives	2 Rives	146 passagers
Les Vedettes la Bohême	Bohême II	99 passagers
	Bohême III	80 passagers
La Galantaise de croisière	Capesterre	9 passagers
Cœur d'Estuaire	1 vedette	12 passagers
	1 vedette	12 passagers
	1 vedette	12 passagers
	1 bateau	66 passagers

A ces 17 bateaux s'ajoutent :

- l'Arawak, vieux thonier basé à Lormont :
Sa particularité est d'évoluer sur l'espace fluvio-marin et de pouvoir sortir de l'estuaire pour se rendre à La Rochelle, sur le Bassin d'Arcachon ou au Pays Basque. Son but est de transmettre les savoir-faire, faire découvrir le littoral et sensibiliser au développement durable. Il propose des produits à la journée, des séjours (pêche traditionnelle, ports de l'Atlantique), ainsi que des produits à quai tels que la chasse aux trésors pour les enfants (pirates), les métiers du bois, le matelotage (nœuds marins) et des soirées lors des grands événements à Bordeaux.

- la gabare-restaurant La Lamproie (45 passagers) qui propose des circuits sur la Dordogne au départ de Cabara,
- le Rivesdor II (20 passagers) qui propose des promenades sur la Dordogne au départ de Sainte-Foy-la-Grande.

A Bordeaux, comme dans toutes les grandes villes fluviales, le produit bateau-promenade fait désormais partie intégrante de l'offre touristique de la ville.

Les produits proposés par les compagnies vont des croisières œnologiques pour la journée ou la demi-journée aux diners sur l'eau en passant par les « apéros vignerons » et les excursions guidées avec escales culturelles et/ou sur des sites touristiques. La privatisation des bateaux pour des événements est également possible.

Dans ce secteur très concurrentiel, les impacts sont difficiles à déterminer. Mais la fréquentation des bateaux-promenade au départ de Bordeaux est estimée à 80 000 passagers par an.

Il n'existe pas d'études de VNF sur les retombées de l'activité des day cruises. Si au cours des ateliers ces derniers ont déclaré travailler à 90% avec de la clientèle locale (dans un rayon de 200 km pour ceux pouvant accueillir des groupes), il est apparu que la connaissance de leur clientèle était assez parcellaire.

On observe que le nombre de sorties est bien plus important en allant vers l'estuaire, notamment autour des îles sur le fleuve, que vers l'amont du fleuve.

L'Aquitania et le Burdigala (Croisières Burdigala) proposent des sorties vers le restaurant la Maison du Fleuve à Camblanes et quelques opérateurs (Bordeaux River Cruise par exemple) se rendent à Portets ou à Cadillac. Les principaux obstacles du développement vers l'amont sont le manque de pontons et surtout le temps nécessaire depuis Bordeaux pour naviguer, ce qui réduit le temps disponible pour des visites durant l'escale.

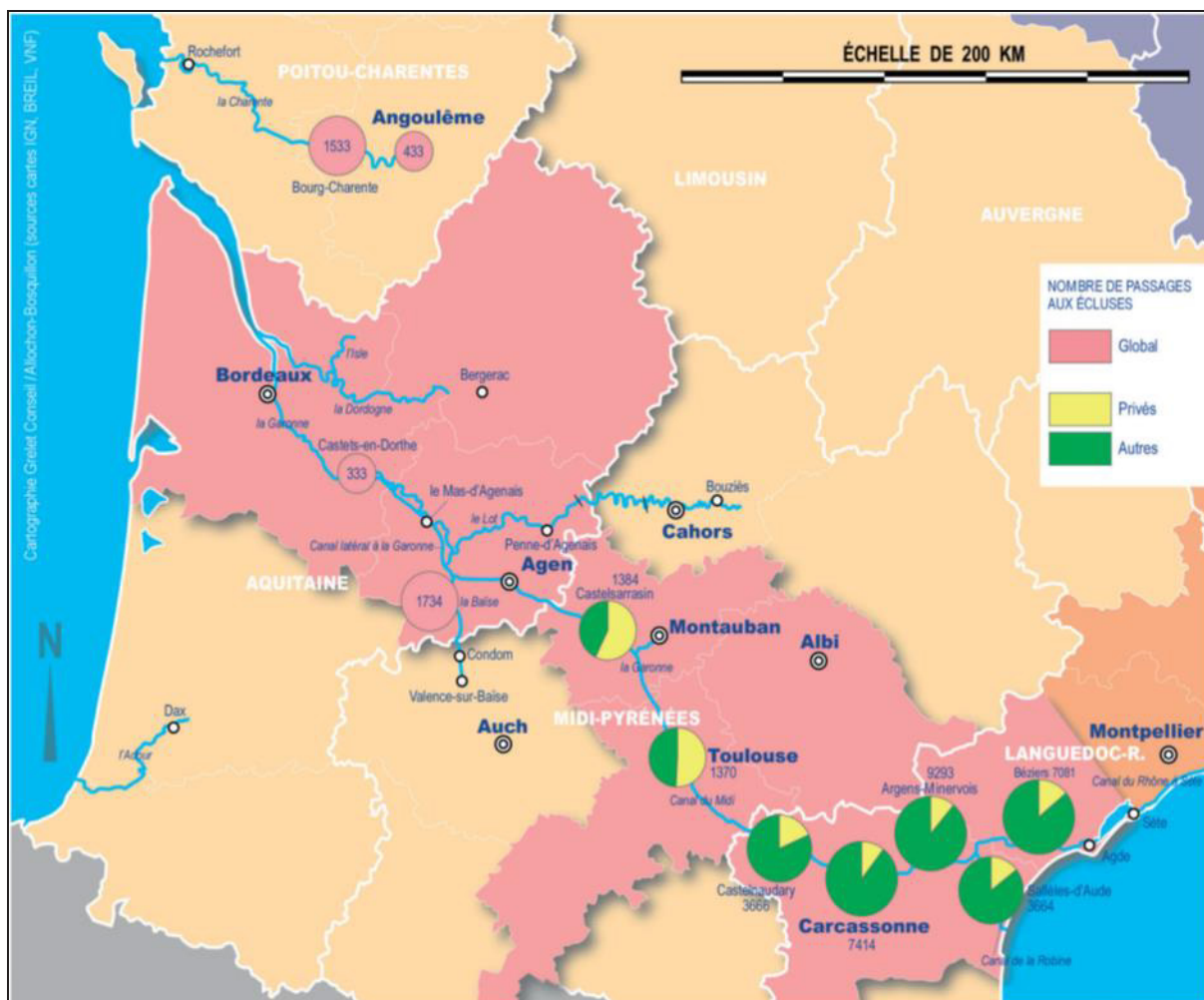
Une activité plaisance « confidentielle »

Si Bordeaux et la Gironde se positionne parmi les sites leaders de l'hexagone pour les croisières et bateaux-promenade, la plaisance privée est en revanche peu pratiquée.

En 2013, VNF faisait état d'un total de 333 passages à hauteur de Castets-en-Dorthe contre 7 414 à Carcassonne.

Très peu de plaisanciers effectuent donc la liaison Atlantique-Méditerranée par le canal des deux Mers.

Quant à la location de bateaux habitables, elle n'est pour l'instant pas proposée en Gironde : sur la quasi-totalité du domaine, un permis est nécessaire ; cela rend cette activité peu attractive ; elle reste envisageable sur l'Isle et sur le Canal.



Le tourisme sportif

La Gironde, de par sa richesse géographique et son patrimoine naturel exceptionnel, est un département très favorable aux sports de nature et au tourisme sportif.

Ils représentent à ce titre un véritable atout pour structurer l'offre sportive touristique en lien étroit avec le tourisme fluvial.

De très nombreux sports de nature sont praticables en Gironde, dont :

- les randonnées, à pied, à vélo, à cheval en utilisant les cheminements du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et les sites ou les itinéraires via le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI),
- les activités nautiques : voile, canoë, stand up paddle, kayak, surf, planche à voile,...
- les activités aquatiques : nage en eau libre, ...
- l'escalade aux falaises de Frontenac
- l'attelage équestre au Porge
- la baignade dans l'océan et les nombreux lacs girondins, etc.

L'accès à des sites remarquables spécialement adaptés aux sports de nature comme les domaines départementaux d'Hostens et de Blasimon, classés Espaces Naturels Sensibles, complète cette offre.

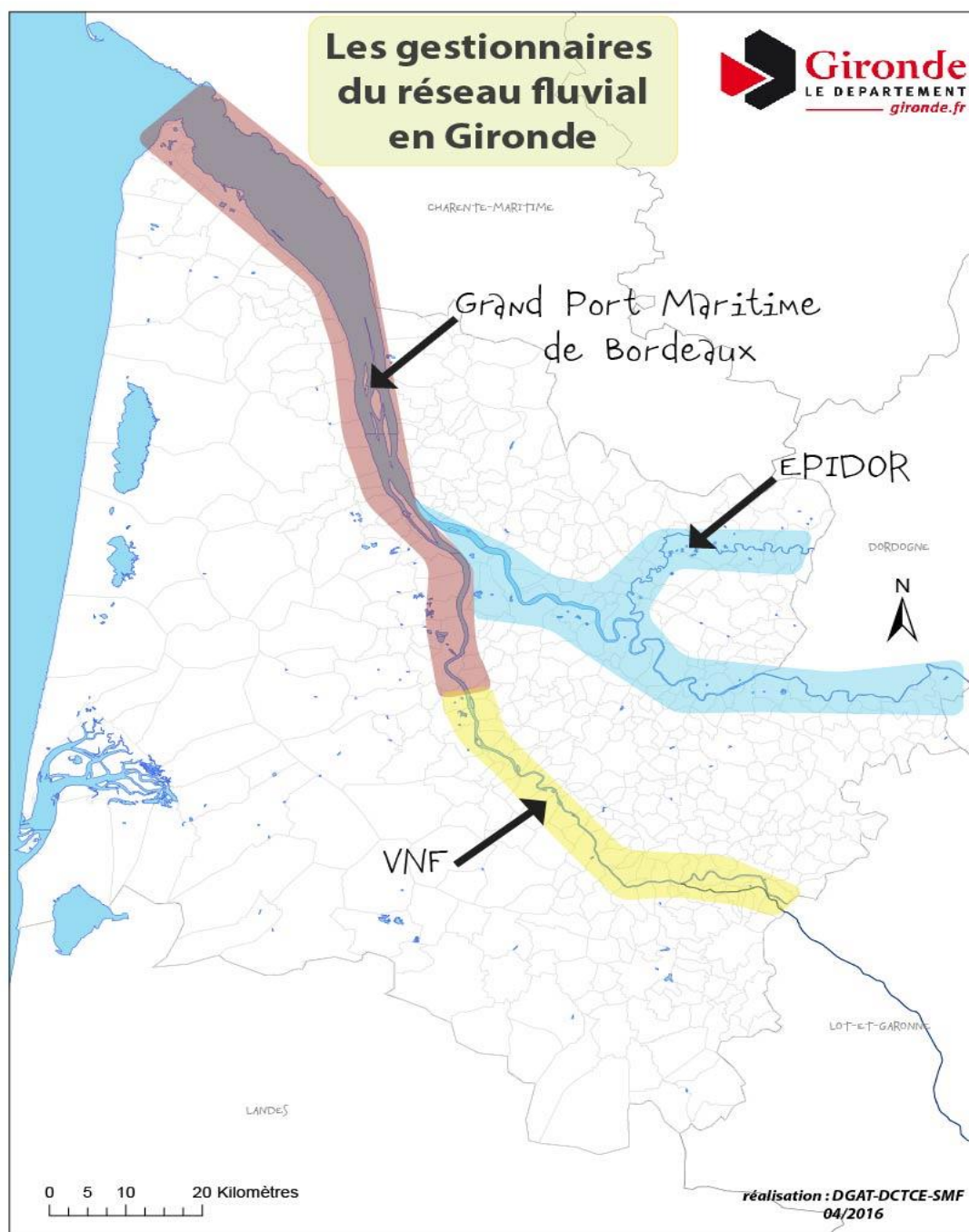
Enfin, afin de promouvoir l'accès à des pratiques sportives libres, le Département de la Gironde organise des actions de découverte gratuite de nombreux sports de nature, les actions CAP 33. Elles sont accessibles à toutes les familles et aux personnes de 15 ans.

L'information pour accéder à ces sites et ces activités est disponible sur le site du Département www.gironde.fr, sur celui de Gironde Tourisme www.tourisme-gironde.fr mais aussi sur ceux des offices de tourisme.



Crédit photo : Gironde Tourisme

Les gestionnaires de voies d'eau, les maitres d'ouvrage



Carte 11 : Zone de compétence des gestionnaires de voies d'eau

La Garonne et la Dordogne sont domaniales sur l'intégralité de leur cours girondin, jusqu'à la limite transversale de la mer (LTM) ; l'Isle l'est à partir de l'aval du barrage de Laubardemont à Saint-Antoine-sur-l'Isle. L'Etat a délégué la gestion de la Dordogne et de l'Isle à l'Etablissement Public de Bassin EPIDOR depuis le 1^{er} janvier 2015 pour une période d'expérimentation de 3 ans renouvelable. VNF est gestionnaire de la Garonne jusqu'au PK 66.300 (approximativement, le Pont François Mitterrand à Bordeaux).

Le canal latéral à la Garonne est géré par VNF, l'écluse de l'embouchure, à Castets en Dorthe, a une longueur utile de 40 m (cf. RPPN en annexe)

La navigation est exclusivement fluviale en amont du pont de pierre de Bordeaux et est fluvio-maritime entre ce pont et la LTM. Des prescriptions techniques particulières régissent la navigation fluviale en aval de Pauillac (zone 2).

L'arrêté n°2014276-0004 modifié le 31/07/15 sur le règlement de navigation en Gironde précise les limites géographiques pour les 3 cours d'eau. Il est joint en annexe au présent schéma.

L'estuaire de la Gironde est classé en domaine public fluvial jusqu'à la limite transversale de la mer, matérialisée par une droite passant par la pointe de Grave en rive gauche et la pointe de Suzac en rive droite.

La compétence du Grand Port Maritime de Bordeaux s'exerce sur l'ensemble de sa circonscription telle que définie par le Décret n°66-424 du 22 juin 1966, modifié par le Décret n°93-1043 du 31 août 1993 et le Décret 2001-669 du 20 juillet 2001. Celle-ci couvre notamment l'ensemble de l'estuaire, la Garonne jusqu'au PK 66,300 (approximativement Pont François Mitterrand à Bordeaux) et la Dordogne PK 38,000.

Les aménagements sur le domaine public fluvial sont soumis à autorisation d'occupation temporaire, convention d'occupation temporaire ou de superposition d'affectation, délivrée au nom de l'Etat par les gestionnaires des voies d'eau moyennant, suivant les cas, une redevance d'occupation.

Les règles relatives à l'occupation temporaire du domaine public sont définies dans le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, particulièrement – Partie Législative – Deuxième partie gestion – Titre II : Utilisation du Domaine Public.

Il convient de distinguer le domaine public fluvial du domaine fluvial naturel (berges et cours d'eau domaniaux), que les dispositifs constitutifs de droits réels prévus par le CG3P (L. 2122-5) ne concernent pas.

Les maîtres d'ouvrage des installations sont des communes ou des intercommunalités, selon les compétences acquises par ces dernières ou des opérateurs privés (armateurs, riverains).

Pour la délivrance des prochaines AOT, les orientations du présent schéma seront prises en considération. Il conviendra également de prendre en considération les dispositions de l'article L.2124-13 du CG3P.

Les manifestations (culturelles, sportives, festives ...) sont également soumises à autorisation du gestionnaire de la voie d'eau et de la DDTM.

La réglementation applicable sur l'ensemble du département : droit de l'environnement et de l'urbanisme



Crédit photo : Gironde Tourisme

Le droit de l'environnement

L'intégralité du linéaire et des rives des fleuves et rivières navigables de Gironde est concernée par la législation et la réglementation liée à la protection de l'environnement.

Les contraintes en matière d'équipements flottants et d'aménagements terrestres sont traduites dans les documents d'urbanisme. Il en est également tenu compte dans la délivrance des autorisations concernant les manifestations. Il est recommandé de consulter le SMEAG, EPIDOR et le SMIDDEST pour assurer au mieux l'intégration des travaux et aménagements dans ces milieux aquatiques sensibles en fonction des documents cadres qui ont pu être réalisés (Docob Natura 2000, schémas directeurs lit et berges, PAPI...).



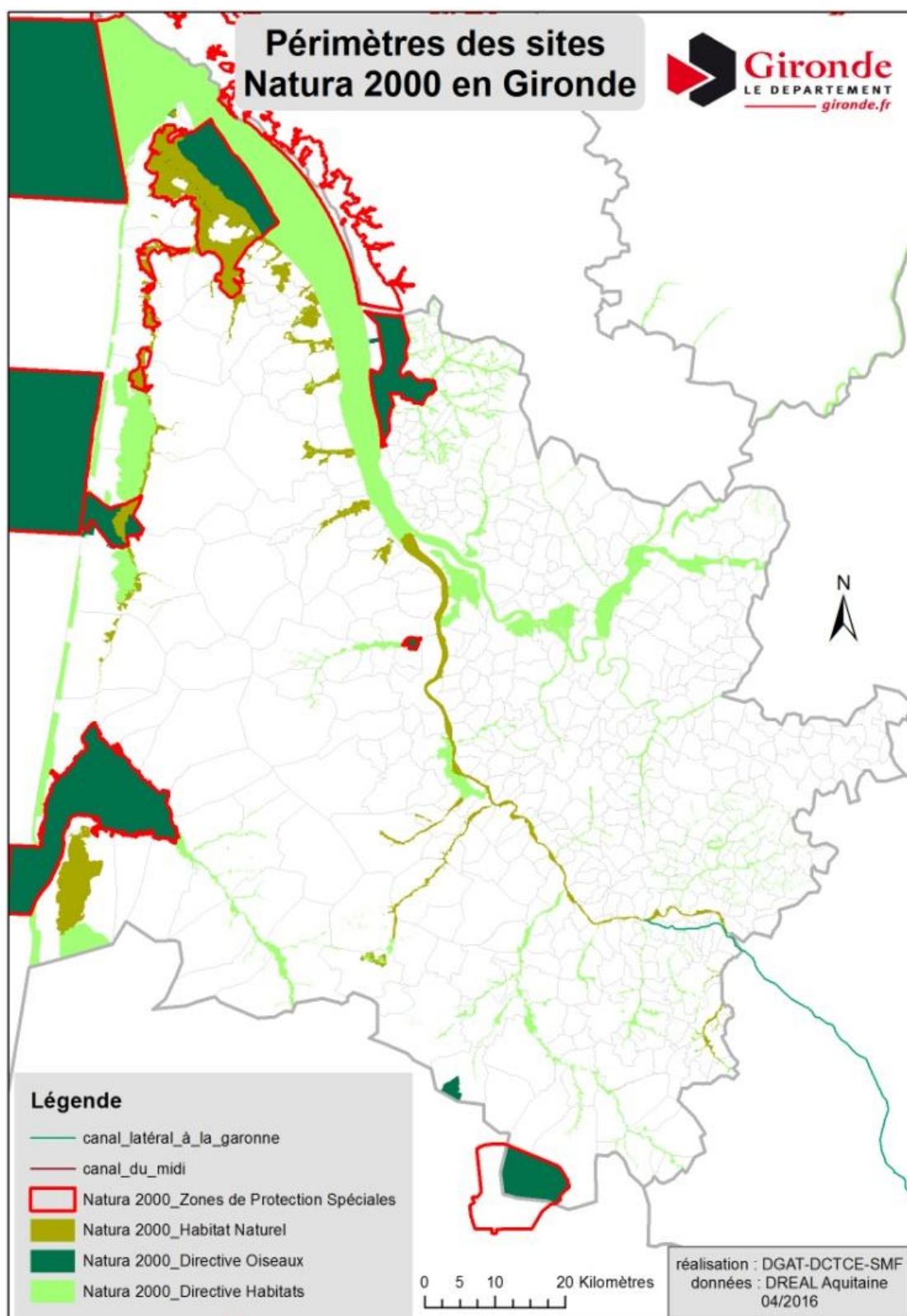
Code de l'environnement

Articles L 122-1 et suivants

Articles R 211.1 et suivants

Articles : R 122-1 et suivants et R 414-1 et suivants

Article R 211-1 et suivants et article L 122-1 et suivants



Carte 12 : Périmètre des sites Natura 2000 en Gironde

Le réseau Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels dont la richesse biologique doit contribuer à préserver la biodiversité sur l'ensemble du territoire européen. Il comprend :

- Les Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.), consacrées à la préservation des oiseaux, en application de la directive «Oiseaux»,
- Les Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) consacrées à la protection des habitats et des espèces (faune, flore) dits d'intérêt communautaire, en application de la directive «Habitats- Faune-Flore.

Les travaux envisagés en zone Natura 2000 sont soumis à « étude d'incidence » sauf :

- s'ils sont prévus par le contrat de Natura 2000 ou pratiqués selon les engagements d'une charte
- s'ils sont soumis à étude d'impact à condition que celle-ci intègre les prescriptions propres aux sites Natura 2000



**Article R 414-23 du code de
l'Environnement**

EPIDOR (Etablissement Public Interdépartemental Dordogne) lieu-dit Bourg
24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE
tél : 05 57 51 06 53 / epidor@eptb-dordogne.fr
et 61 cours des Girondins
33500 LIBOURNE

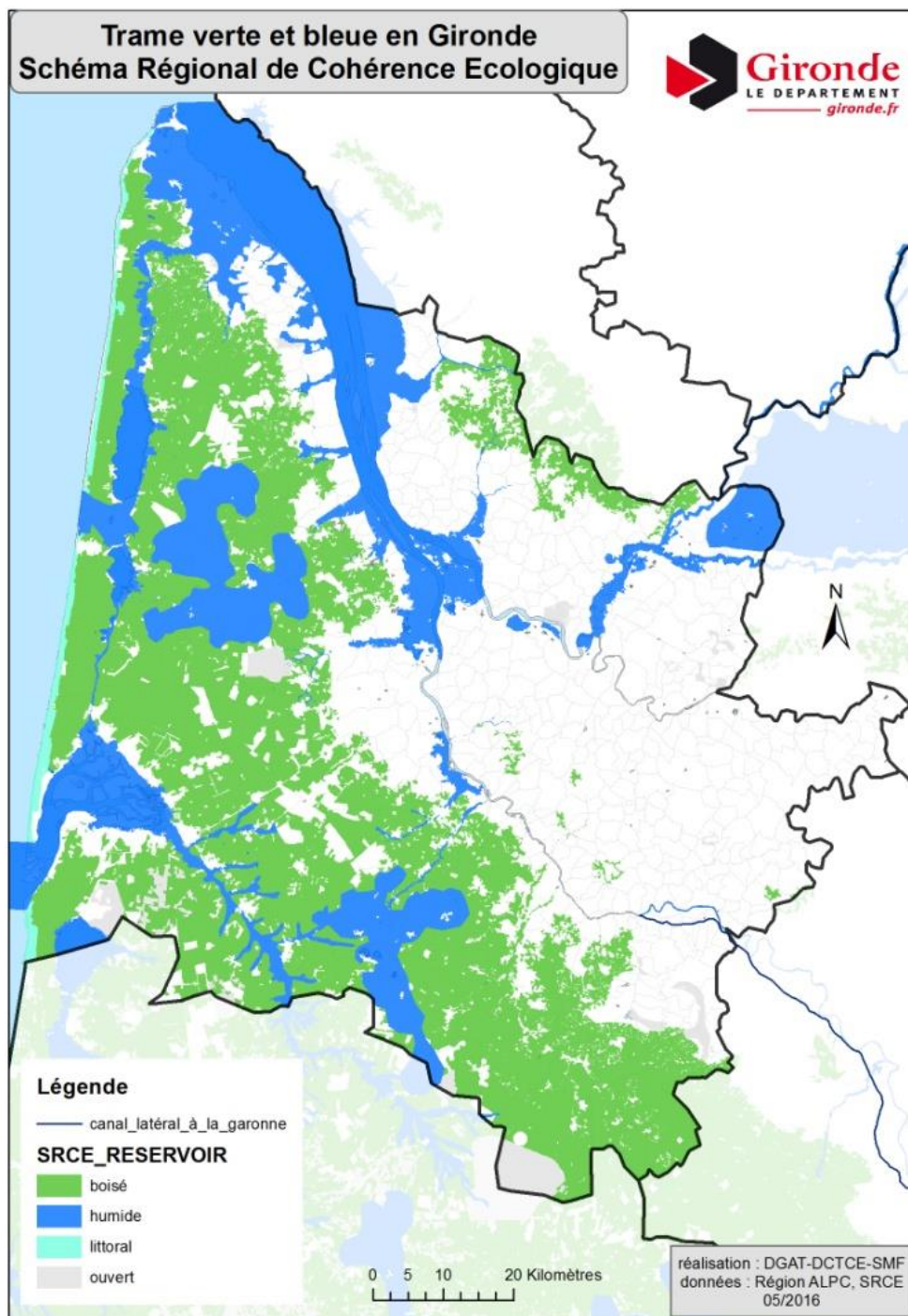
SMEAG (Syndicat Mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne)
Gestionnaire du DOCOB Natura 2000 en Aquitaine
05 62 72 76 00
61 Rue Pierre Cazeneuve
31200 TOULOUSE

Toute AOT est soumise à une étude d'incidence Natura 2000.

► La trame verte et bleue

La destruction et la fragmentation des habitats naturels constituent la principale cause du déclin de la biodiversité. En réponse, la trame verte et bleue (TVB) vise à maintenir ou reconstituer un réseau d'échange sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie. La TVB affirme l'importance de la nature ordinaire au sein de la biodiversité, au-delà des espèces et espaces remarquables qui bénéficient de mesures de protection. Elle valorise ainsi tous les territoires, les liens écologiques qui les unissent et permet une vision dynamique de leurs évolutions propre à garantir un aménagement durable, valorisant et préservant nos richesses naturelles. Elle permet à chacun d'être reconnu comme un acteur à part entière de la préservation de la biodiversité et par là même des nombreux services qu'elle nous rend. Sa mise en œuvre repose sur un principe d'emboîtement des échelles. Au niveau régional le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) fixe le cadre d'intervention pour 6 ans.

Sa déclinaison à une échelle plus locale passe notamment par l'obligation pour les collectivités de prendre en compte les continuités écologiques dans leurs documents d'urbanisme.



Carte 13 : Trame verte et bleue en Gironde – Schéma régional de cohérence écologique



Code de l'environnement
Articles L 371.1 à 371.6

Code de l'urbanisme
SRCE Aquitaine

► La loi sur l'eau et les milieux aquatiques

La LEMA recherche un équilibre entre la protection des voies d'eau et leurs usages, par l'intermédiaire du classement des dites voies adapté aux exigences de la directive-cadre sur l'eau.

Il existe deux listes de classement :

- une première protégeant les cours d'eau en très bon état écologique sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique ...
- une seconde, recensant les cours d'eau où tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative afin de veiller notamment à la restauration de leur continuité écologique. Il y est fait obligation d'équiper les ouvrages existants ou à créer de dispositifs garantissant la continuité écologique dans les 5 ans

Le classement des fleuves et rivières de Gironde est fixé par arrêté du 07/10/2013 publié au Journal Officiel du 9 novembre 2013 : l'intégralité des fleuves navigables et en liste n°1.



Code de l'environnement
Articles L 214-1 et suivants

La loi sur l'eau soumet à autorisation ou à déclaration « les installations, ouvrages, travaux et activités réalisés à des fins non-domestiques par toute personne physique ou morale, publique ou privée et entraînant des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines, restitués ou non, une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux ou des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants ».

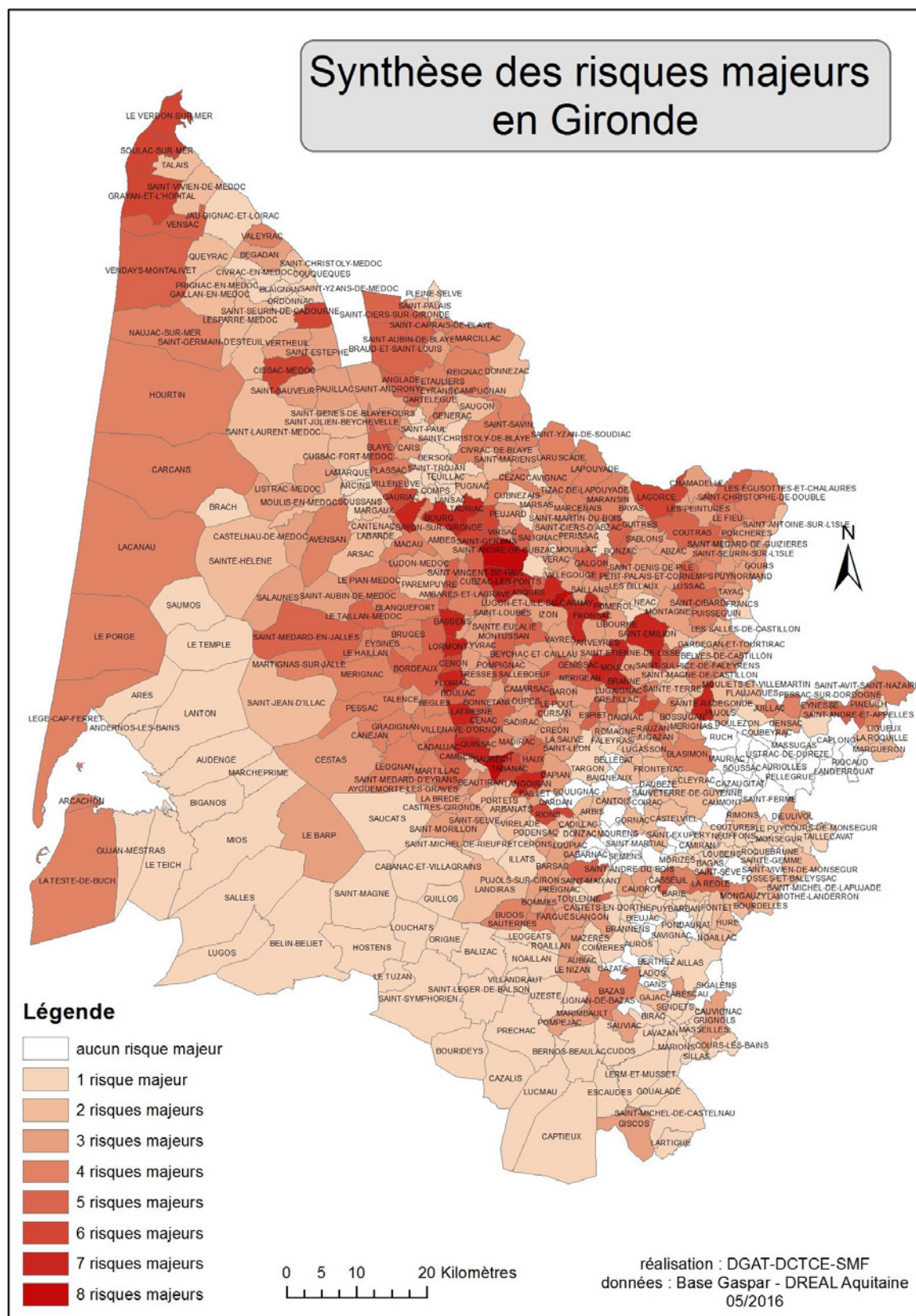
Tout projet d'aménagement ayant un impact sur le milieu aquatique est soumis à autorisation ou à déclaration (article R 214-1-4120 du Code de l'Environnement).

► La prévention des risques majeurs

Les principaux risques à prendre en considération sont le risque inondation et le risque technologique présentés ci-dessous. Mais d'autres risques sont à prendre en considération selon les secteurs : risque nucléaire, gonflement de matières argileuses, effondrement de falaise ou de carrières souterraines.



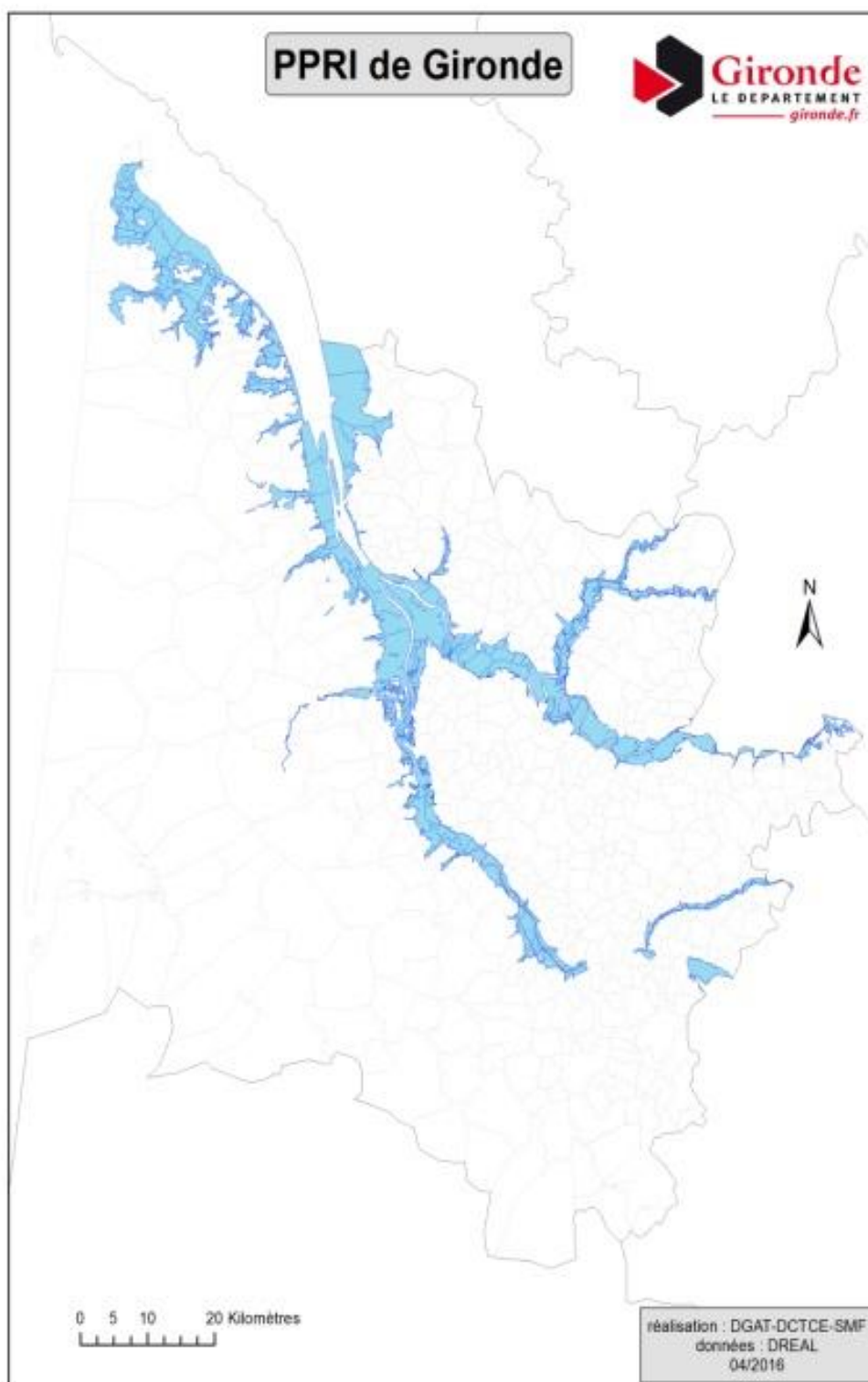
Crédit photo : Gironde Tourisme



Carte 14 : Synthèse des risques majeurs en Gironde

La liste des communes et le détail des risques qui concernent chacune d'elles est consultable dans le « Dossier départemental des risques majeurs de la Gironde » consultable sur le site www.gironde.gouv.fr

Les **Plans de Prévention des Risques Inondation** (PPRI) sont des documents réalisés par l'Etat. Ils réglementent l'utilisation des sols en fonction des risques auxquels ils sont soumis. Ils sont délimités en fonction des bassins hydrographiques. Un PPRI peut ainsi regrouper plusieurs communes. Ils limitent les conditions de construction et interdisent l'aménagement en cas de risque important. Des cartographies sont disponibles pour déterminer les zones de risques.



Carte 15 : PPRI en Gironde
Informations complémentaires <http://cartorisque.prim.net/>
Les préfetures et les mairies

Le **Plan de Prévention des Risques Technologiques** (PPRT), approuvé suite à la loi « risque » de 2003, vise à maîtriser l'urbanisation aux abords des sites industriels classés « SEVESO AS ».

Les communes de Gironde concernées par un PPRT sont : Ambes, Ambarès, Bassens, Bayon, Castelnau-Médoc, Moulis en Médoc, Pauillac, Saint-Louis-de-Monferrand, Sainte-Hélène, Saint-Médard-en-Jalles.

Outre le risque « SEVESO » il y a lieu de vérifier, dans les communes entourant la **centrale nucléaire** de Braud-et-Saint-Louis, d'éventuelles servitudes d'utilités publiques concernant l'utilisation du sol et l'exécution de travaux soumis à déclaration ou autorisation administrative, conformément à la circulaire Borloo de 2010.

► Etude d'impact ou examen au cas par cas

« Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine sont précédés d'une étude d'impact. Ces projets sont soumis à étude d'impact en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire et, pour certains d'entre eux, après un examen au cas par cas effectué par l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement. »

- Si l'équipement prévoit l'accueil de bateaux supérieurs à 1 350 tonnes : le projet est automatiquement soumis à étude d'impact.
- Si l'équipement est considéré comme « léger » : le projet doit être soumis à un examen « au cas par cas » par la DDTM qui déterminera la nécessité de réaliser ou non une étude d'impact et la procédure à appliquer. En Gironde, un équipement est considéré comme léger quand il n'est pas soumis à autorisation.



**Code de l'environnement
Article L 122-1 et suivants et
R 122-2 et suivants**

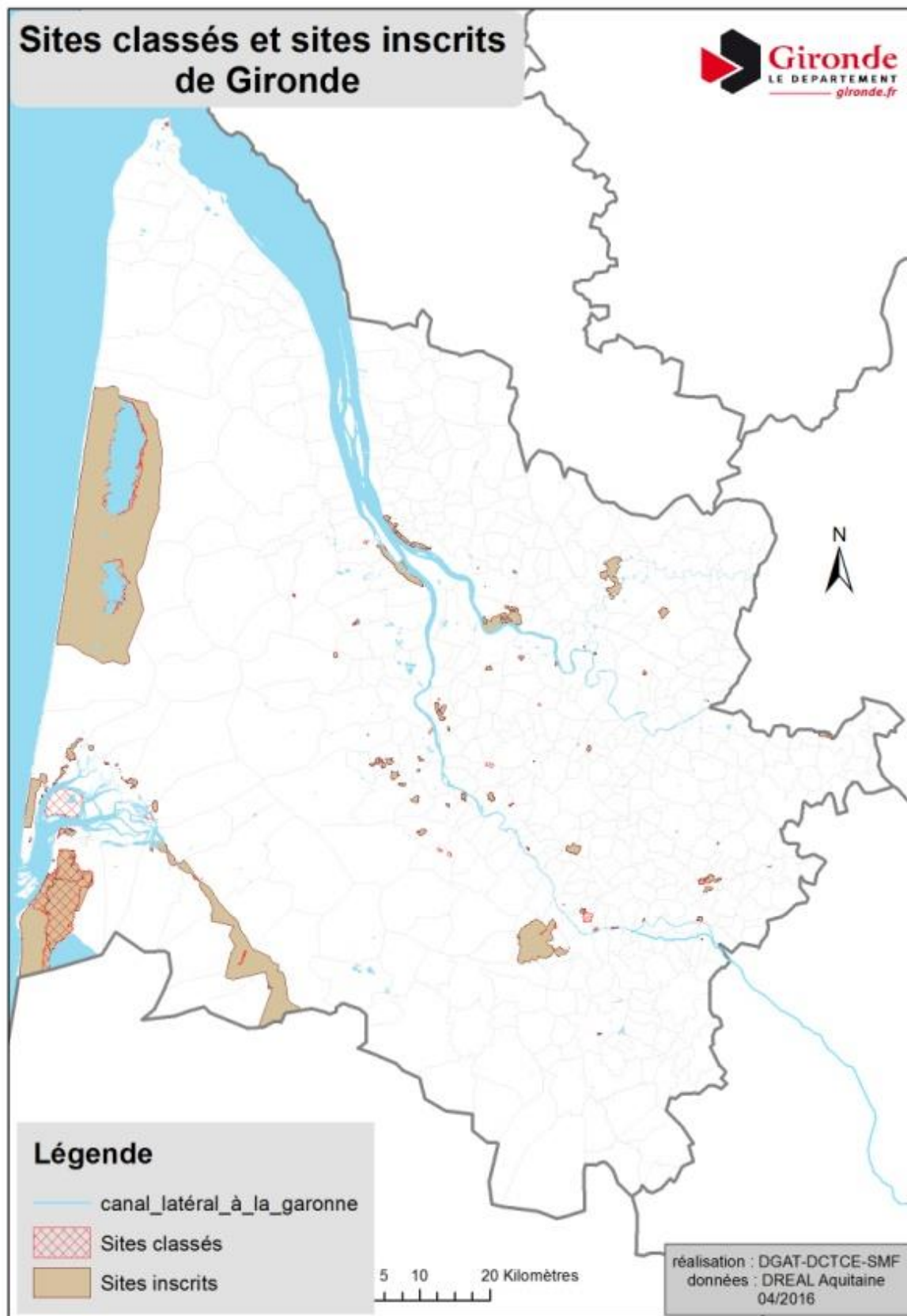
► Les sites classés

Les sites naturels classés ou inscrits

Il s'agit de protéger des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général : sites ponctuels (cascades et rochers, arbres monumentaux, chapelles, sources et cavernes....) ou vastes espaces formant un ensemble cohérent sur le plan paysager (villages, forêts, vallées...). Elle comprend 2 niveaux :

- les sites classés dont la valeur patrimoniale justifie une politique rigoureuse de préservation. Toute modification de leur aspect nécessite une autorisation préalable du Ministre de l'Écologie, ou du Préfet de Département après avis de la DREAL, de l'Architecte des Bâtiments de France et, le plus souvent de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.
- les sites inscrits dont le maintien de la qualité appelle une certaine surveillance. Les travaux y sont soumis à l'examen de l'Architecte des Bâtiments de France qui dispose d'un avis simple sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme.

Le classement UNESCO « Hommes et Biosphère » du Bassin de la Dordogne doit également être pris en considération.



Carte 16 : Sites classés et sites inscrits de Gironde

Les monuments classés ou inscrits

« Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique. Il existe deux types de protection :

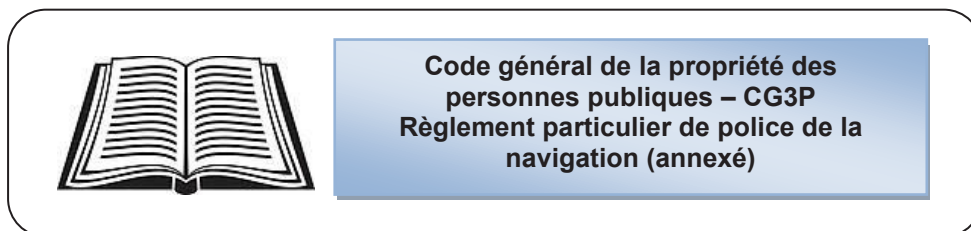
- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques,
- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional.

Les règles d'urbanisme

Les travaux **sur les voies d'eau** nécessitent la consultation de la commission nautique locale.

Toute velléité de travaux ou d'aménagement **sur leurs berges** doit au préalable faire l'objet d'une vérification du classement de la zone concernée au titre de l'une des servitudes ci-dessus et autres restrictions ou recommandations pouvant découler du document d'urbanisme opposable (PLUI ou autres). Tous les travaux doivent à minima faire l'objet d'une déclaration.

Le droit du sol doit être vérifié : limite du DPF (article L.2111-9 du CG3P), servitudes (article L.2131-2 du CG3P)...



La Dordogne et la Garonne sont des fleuves au statut domanial, dont les emprises incluses dans le Domaine Public Fluvial (DPF) sont propriété exclusive de l'Etat.

Le DPF concerne le lit et une partie des berges. Latéralement, les limites sont déterminées par le principe de la hauteur des plus hautes eaux avant débordement (règle du *plenissimum flumen*), et ne sont pas forcément cadastrées.

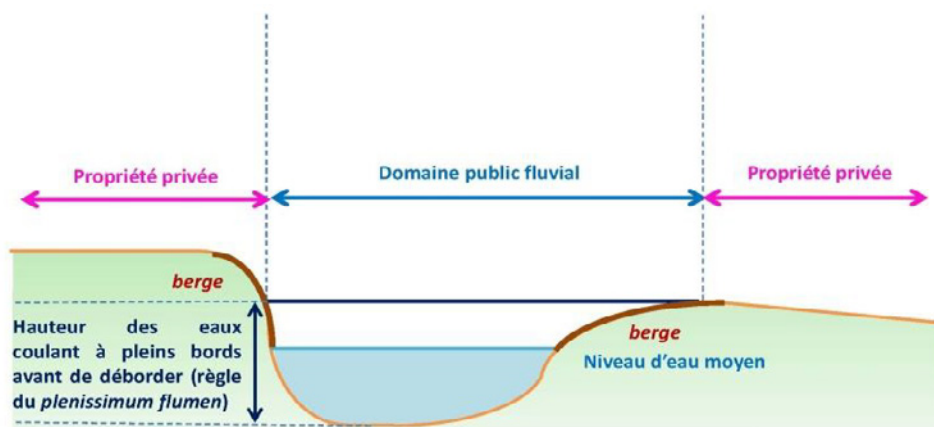
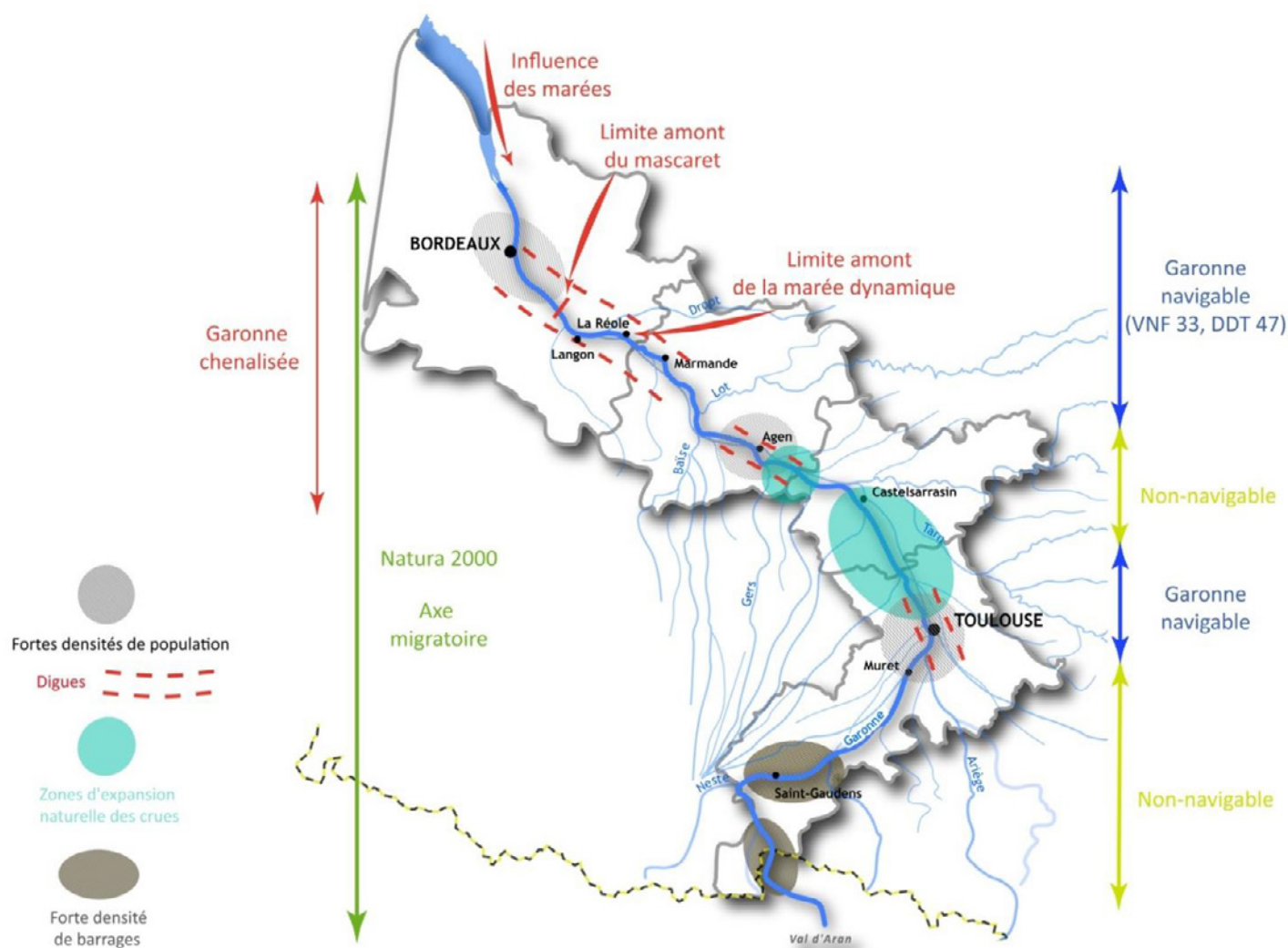


Schéma 6 : Domaine public fluvial (SMEAG/PAPI Gironde)



Carte 17 : Limites de navigation

Le lit mineur ayant été resserré par une suite d'ouvrages, un vaste domaine public existe. L'Etat a délégué la gestion pour 3 ans à EPIDOR à titre expérimental sur la Dordogne et sur l'Isle. En aval, il l'a concédé au port de Bordeaux.

Toute intervention (aménagement, occupation du sol...) sur le DPF de la Garonne nécessite l'accord de l'Etat (autorisation préalable du service gestionnaire concerné).

Les interdictions et obligations du **Code général de la propriété des personnes publiques** assurent une protection contre des atteintes dommageables au DPF. Les interdictions concernent :

- les enlèvements ou dégradations sur le DPF (lit, berges, ouvrages et chemin de halage)
- les dépôts de matières insalubres ou d'objets susceptibles de nuire à l'écoulement des eaux ou d'y provoquer des atterrissements
- toute construction d'ouvrages ou modification du cours d'eau susceptibles de nuire à l'écoulement des eaux ou à la navigation (pieux, seuils...)
- la navigation sous les arches de ponts fermées à la navigation
- l'extraction de matériaux sans autorisation.

Les particuliers sont tenus de faire enlever toute chose leur appartenant ou étant sous leur garde et stationnant irrégulièrement sur le domaine public (pierres, débris de bateaux et autres matériaux gênants l'écoulement...).

► **L'obligation de l'Etat sur le DPF : obligation d'entretien** limitée au maintien de la capacité naturelle d'écoulement du fleuve et de ses dépendances et à l'**entretien des ouvrages de navigation** (sur les sections classées navigables) : maintien de la sécurité de la navigation, entretien du chenal de navigation et bon fonctionnement des ouvrages.

La valorisation et l'entretien des berges du fleuve est dans les faits, une possibilité laissée aux collectivités riveraines.

L'entretien des berges et du lit lié à la protection contre les eaux incombe aux riverains.

Le contexte d'entretien est en évolution avec **la nouvelle compétence GE MA PI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) issue de la loi MAPTAM qui prévoit le transfert de la compétence aux EPCI qui pourront la déléguer à un syndicat mixte spécifique.

► **Obligations des riverains** (au sens large) : **le respect des servitudes d'utilité publiques sur les rives**. Des servitudes établies sur les rives de la Garonne peuvent grever les propriétés riveraines :

- **La servitude de halage**, partout où il existe un chemin de halage ou d'exploitation : laisser le long des bords du fleuve un espace libre de 7,80 m de largeur. Les propriétaires ne peuvent planter d'arbres, ni se clore qu'à une distance de 9,75 m sur les bords où existe un chemin de halage ou d'exploitation. Elle se justifie par les besoins liés à la navigation. Sur le canal latéral à la Garonne, il n'y a pas de servitude de halage. Les chemins de halage font partie du domaine public.
- La **servitude de marchepied**, sur le bord opposé et, sur les deux bords, si la servitude de halage n'existe pas. **La servitude de marchepied** : les propriétaires riverains sont tenus de laisser un espace libre de 3.25 m de large à partir de la limite du DPF, sur lequel ils ne peuvent ni planter d'arbres ni se clore. Le « riverain au sens large » est tenu de laisser les terrains concernés par cette servitude à l'usage des gestionnaires de ce cours d'eau, des pêcheurs et des piétons » (droit de libre passage).
- **La servitude de libre passage à l'usage des pêcheurs (servitude de pêche) : 1.5 m de large sur chaque rive.**

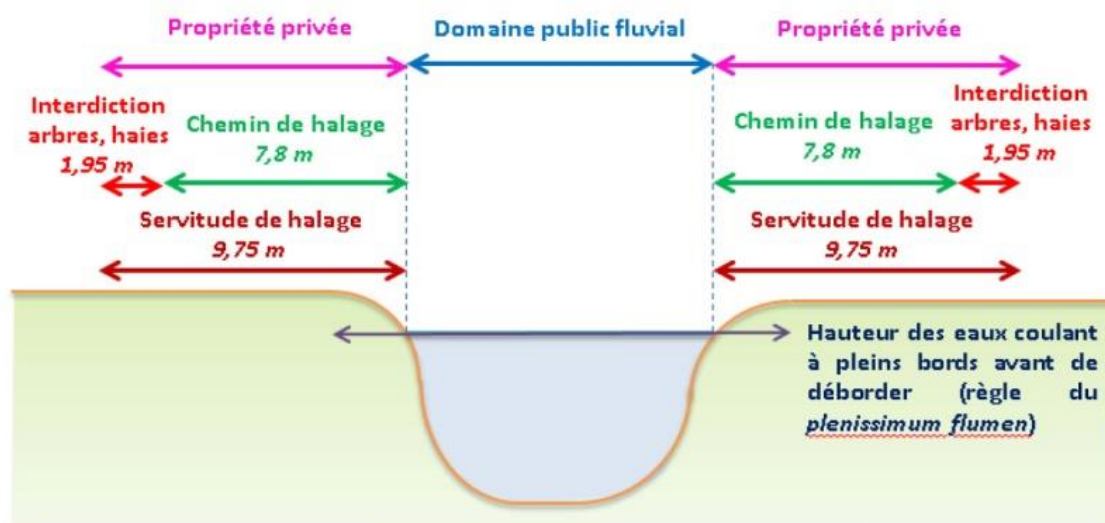


Schéma 7 : Limite du domaine public fluvial

- **Droits d'accès aux berges** : les servitudes de halage et de marchepied offrent le moyen privilégié pour accéder aux berges. Cependant, la servitude de halage est encore limitée pour le passage des véhicules automobiles non liés aux besoins de la navigation, pour lesquels il convient de solliciter l'autorisation adéquate de Voies Navigables de France ou d'EPIDOR.
- **La servitude éventuellement liée à l'existence d'un Plan de Prévention des Risques naturels**. Les PPRI réglementent les conditions d'occupation du sol dans les zones inondables.

La conformité aux règles de navigation

La plupart des bateaux et autres établissements flottants (pontons, embarcadères, constructions flottantes de toutes natures...) sont soumis à une conformité technique validée par un titre de navigation ou certificat d'établissement flottant délivré par le service instructeur de la navigation intérieure de Toulouse.

Les zones d'embarquement et de débarquement des passagers dans les ports sont soumises à autorisation préfectorale instruite par le service de la police de la navigation ; hors ports concédés, l'autorisation du gestionnaire du DPF est nécessaire. Les RPPN précisent ces autorisations.



Code des transports art L.4220 et D.4220.

Règlements et polices

Le règlement général de police des voies de navigation intérieure (RGPNi) : il fixe les règles de police de la navigation sur les eaux intérieures (fleuves, rivières, canaux, lacs et plans d'eau), ainsi que de leurs dépendances. Cette réglementation s'adresse aux professionnels du transport fluvial autant qu'aux usagers de la voie d'eau. Le RGPNi peut être complété, lorsqu'il le prévoit, par des règlements particuliers (RPPNi).

Le règlement particulier de police de la navigation intérieure sur les rivières Garonne, Dordogne et Isle (RPP) est défini par arrêté préfectoral du 03.10.14 et modifié le 31.07.15 pour permettre l'apportement à couple à Cadillac. Il précise le règlement général en application du règlement d'exploitation.

Le RPPNi du Canal des Deux Mers a été approuvé par arrêté interpréfectoral du 25/08/2014.

Les RPP sont consultables auprès des exploitants ou sur les sites répertoriés en annexe.

www.cruise-bordeaux.com

Police de l'eau

La police de l'eau dépend de la compétence de l'Etat. Elle a pour objectifs essentiels la lutte contre la pollution des eaux quelle que soit sa nature et son origine, la protection des milieux aquatiques et des zones humides, et la conciliation des différents usages de l'eau afin d'assurer une gestion équilibrée de la ressource.

Elle régit les installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent exercer des pressions sur les milieux. Elle est assurée par trois polices spécialisées :

- la police de l'eau et des milieux aquatiques,
- la police de la pêche,
- la police des installations classées.

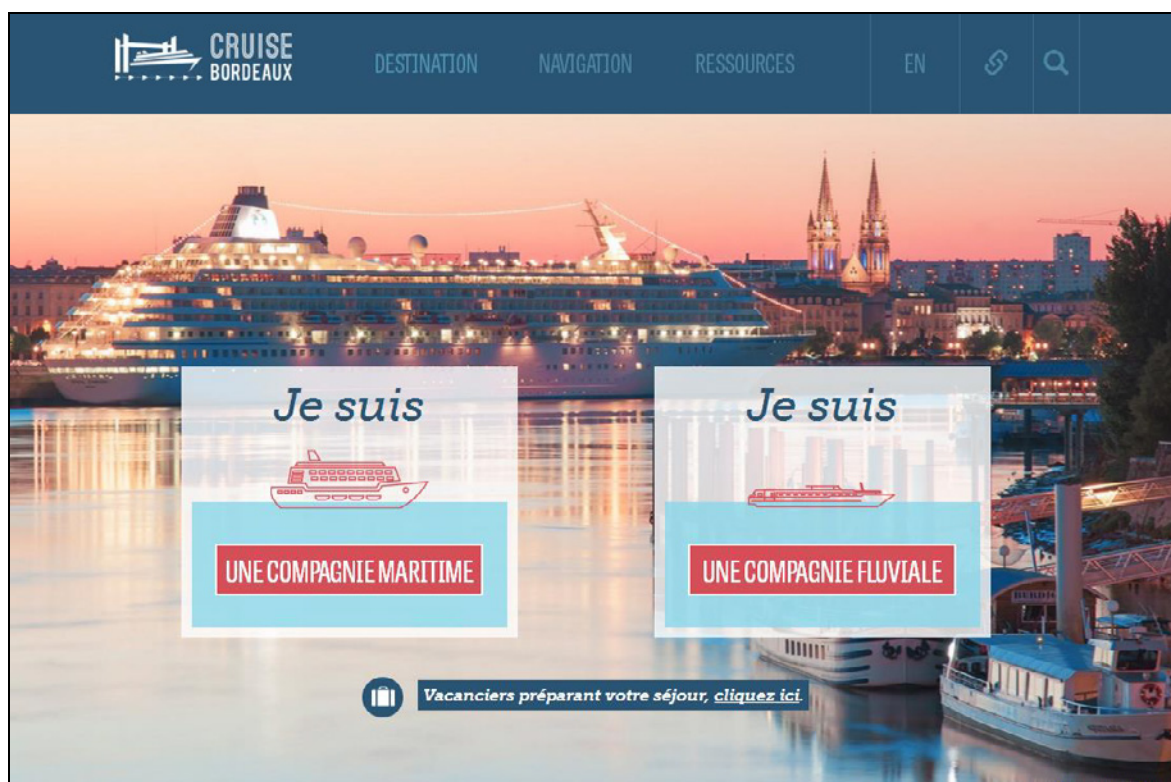
Chacune de ces polices spécialisées a deux fonctions : la police administrative et la police judiciaire.

Police de conservation du domaine

Elle porte sur le maintien de l'intégrité matérielle et fonctionnelle (par exemple le respect des demandes d'autorisation d'occupation temporaire) du domaine public fluvial. Cette police est du ressort du propriétaire ou du gestionnaire. Sur la Dordogne et l'Isle, elle n'est pas assurée par EPIDOR mais par les autorités de police (information valide jusqu'au 31/12/2017).

Les conditions de stationnement des bateaux (article L.2124.13 du CG3P et décrets spécifiques) sont régies par la réglementation des ports et des pontons : il donne généralement lieu à redevance. La réglementation des pontons est disparate et sa tarification également.

www.cruise-bordeaux.com



Crédit photo : Gironde Tourisme

3

LES ORIENTATIONS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ORIENTATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME FLUVIAL 2016-2021



Crédit photo : Gironde Tourisme

L'ambition du Département, avec ce schéma, est de co-construire une politique de filière « tourisme fluvial » pour orienter l'action publique vers des projets intégrés et globaux pendant 5 ans. Toutes les formes de valorisation des voies d'eau à des fins touristiques seront prises en considération : paquebots fluviaux, bateaux-promenade, plaisance, mais aussi activités « fluvestres » (qui associent activités nautiques et terrestres). La prise en compte de 5 objectifs sera déterminante pour l'engagement public, notamment celui du Département, en faveur des prochains projets : l'organisation de la gouvernance garantira le suivi du schéma.

Les objectifs du schéma

1) Servir une stratégie touristique locale

La structuration de l'offre touristique sera un préalable à la prise en compte des projets.

La stratégie sera soutenue par une politique touristique ambitieuse et réaliste appuyée sur l'itinérance, l'oenotourisme, la nature, la tradition, le patrimoine, en phase avec les besoins des professionnels et de leurs clientèles.

La mise en scène des voies d'eau en tant que valeurs patrimoniales (histoire, traditions, écosystème, activités économiques, nature, paysages....) sera encouragée.

2) Améliorer l'attractivité et la navigabilité du bassin fluvial pour les paquebots

Ce bassin de navigation est le plus court de France pour les paquebots fluviaux. Sa navigation de nuit et par temps de brouillard y est délicate sur la Dordogne et au-delà du pont de Pierre.

Allonger la partie navigable vers le domaine maritime d'une part, en amont de Cadillac d'autre part, permettrait de rapprocher la longueur navigable de ce bassin de celle d'autres bassins. Des solutions seront recherchées, avec les autorités de police de la navigation, sur la base d'études bathymétriques.

Installer des réflecteurs-radars pour la signalisation des ponts de la Dordogne, permettrait de sécuriser la navigation, notamment de nuit et par temps de brouillard.

3) Favoriser l'intégration urbaine et paysagère

Afin d'optimiser l'impact économique de l'activité fluviale en préservant la qualité de vie des Girondins, le Département propose que l'aménagement des prochains pontons intègre un volet paysager et urbain favorisant :

- l'appropriation des fleuves par les riverains, les habitants et les Girondins, à l'instar des projets développés à Libourne et Bordeaux,
- la découverte des sites d'escale par les passagers.

4) Inciter à une gestion équitable, équilibrée et professionnelle des pontons

L'objectif est d'harmoniser la réglementation des pontons et la politique tarifaire, en s'appuyant sur les études de modèles économiques, projetées par VNF et la Caisse des Dépôts et Consignations en 2016.

Dans cet objectif, le Département propose un groupe de travail avec les gestionnaires du domaine fluvio-maritime (GPMB, VNF, EPIDOR) et ceux des pontons, dans le cadre d'un « forum des escales fluviales ». Ce forum pourrait également permettre de mieux assurer la complémentarité entre les promenades à la journée (Day Cruise) et la croisière.

5) Exiger la prise en compte de l'impact environnement de l'activité

Les conditions de débarquement et de traitement des déchets solides et liquides ainsi que les modes d'avitaillement constitueront une condition au soutien des pouvoirs publics, notamment du Département, pour les projets à venir.

La coordination entre la Région, le Département, les Maîtres d'ouvrage locaux, le Grand Port Maritime de Bordeaux et Bordeaux Métropole, dans le respect des compétences de chacun telles qu'elles auront été redéfinies suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe sera une condition sine qua non pour proposer des solutions écologiquement performantes et une réglementation associée harmonisée. La plateforme constituée par le GPMB doit à cet égard être considérée comme un pôle logistique pour l'ensemble de la filière.

Le schéma ci-joint constituera un axe majeur de la politique touristique départementale contractualisée.

La cohérence de l'intervention publique en Investissement

Afin de permettre que ces objectifs guident l'action des maitres d'ouvrage et des pouvoirs publics, le Département conditionnera ses interventions financières en faveur de l'implantation des pontons et des aménagements à quai pour les croisières fluviales à la prise en compte de ces objectifs. Concrètement, il s'assurera que le territoire ait envisagé chacun d'entre eux dans le projet déposé, lequel pourra être inclus dans une **Convention d'Aménagement de Port** dont le cadre réglementaire approuvé par le Conseil Départemental en même temps que le présent schéma est annexé au présent document.

Conditions d'accueil au ponton Aménagement ou valorisation du petit patrimoine portuaire	Services prévus pour favoriser le débarquement Présentation des conditions d'accueil des bus. Condition de débarquement (liaison à pied) Modalités d'information touristique Conditions d'avitaillement, d'évacuation des déchets solides et liquides Tarification envisagée, plan de financement et conditions d'amortissement de l'ouvrage ... Un exemple de fiche soutenant la description de ces conditions est annexé au présent schéma
Projets d'aménagement de la façade et des abords	Présentation des projets d'aménagement paysager ou d'urbanisme associés au projet
Liaisons possibles avec des itinéraires cyclables ou de randonnée	Une fiche par itinéraire en précisant les conditions d'accès (directes depuis le bateau ou temps nécessaire pour accéder aux sites)
Stratégie touristique locale	Lien avec les objectifs du Pacte Territorial et de la COTT (lorsqu'elle a été signée) – cf. fiche pratique
Capacité du territoire à fédérer les acteurs publics et privés	Les porteurs publics du projet touristiques seront clairement identifiés. Les projets portés collectivement seront favorisés. Présentation des différents partenaires publics et privés du projet
Recensement de l'offre d'accueil de groupes dans un rayon d'une heure autour du ponton	Chaque site d'accueil sera présenté. Un exemple de fiche décrivant les produits avec capacité d'accueil des groupes, parking pour le bus, langues pratiquées, toilettes...est proposé en annexe au présent schéma.
Recensement des liaisons possibles avec des sites majeurs ou de grande notoriété	Un exemple de fiche de présentation des sites de notoriété accessibles (UNESCO, patrimoine majeur, chemin de Compostelle, etc..), précisant les distances et le temps nécessaire pour les atteindre, est proposé en annexe au présent schéma.
Recensement des sites touristiques et des sites naturels de proximité accessibles au public.	Chaque site fera l'objet d'une fiche détaillée en précisant la distance et le temps nécessaires pour l'accès depuis le ponton
Recensement des marchés locaux	Les marchés situés à proximité seront présentés : nombre d'exposants, cadre, distance et temps d'accès
Connexion avec les projets de développement des armateurs	Préciser si le dossier est soutenu par des compagnies de croisières fluviales et/ou de bateaux-promenade et quel est leur projet de développement d'activité sur le secteur
Pour la mise en place de promenades en bateau	Préciser le temps nécessaire pour naviguer depuis Bordeaux, temps d'escale possible

Les priorités du Département

Les priorités du Département sont les suivantes :

- 1) Promouvoir la destination fluviale et fluvestre girondine en partenariat avec les autres collectivités
- 2) Connaître la demande, consolider, diversifier et développer l'offre, professionnaliser l'accueil du canal à la mer
- 3) Améliorer la commercialisation, optimiser et mesurer les retombées économiques
- 4) Améliorer l'attractivité du bassin de navigation : longueur (règlementation, pontons), sécurité (ponts, pontons de délestage), coût global de navigation
- 5) Intégrer les pontons dans l'aménagement des villes et villages et valoriser le petit patrimoine
- 6) Professionnaliser et harmoniser la gestion des pontons

La première priorité se décline en 4 fiches actions jointes à la fin du présent chapitre sous le titre « promouvoir la destination Gironde en tant que destination fluviale ».

Les 2^{ème} et 3^{ème} priorités se déclinent en 12 fiches actions jointes à la fin du présent chapitre sous le titre « consolider et développer l'offre ».

La 4^{ème} et la 6^{ème} priorité seront mises en œuvre dans le cadre des ateliers du Forum des Escales Girondines tels que décrits dans la partie relative à la gouvernance.

La 5^{ème} se décline dans le règlement des conventions d'aménagement de port joint en annexe.



Crédit photo : Blaye Tourisme

Les actions proposées pour connecter organisation du tourisme fluvial et stratégies touristiques locales

Le travail de réflexion et les orientations portés par Schéma Départemental du Tourisme Fluvial auront vocation à devenir un volet à part entière du Schéma Départemental du Tourisme 2017-2021 qui sera mis en œuvre dans les mois à venir.

Les travaux menés dans les ateliers, ainsi que les études de marchés, montrent une réelle tendance à une diversification des attentes des clients français et étrangers : l'éco-tourisme et la montée en puissance du « slow tourisme », c'est à dire une tendance à prendre le temps de la découvrir pour mieux profiter des expériences touristiques sont sources de développement. De plus en plus de clients découvrent en vélo ou en randonnée les territoires à l'occasion de leurs escales de croisière.

La définition des objectifs et des orientations stratégiques concernant le tourisme fluvial, seront une priorité pour les territoires candidats à l'accompagnement du Département : les Conventions d'Organisation Touristique et Territoriale devront prendre en compte cette dimension.

Les orientations stratégiques de « mise en tourisme » et « marketing » portés par le schéma départemental s'articuleront donc autour de trois grands axes pilotés par Gironde Tourisme dans le respect des compétences des différents acteurs : promouvoir, consolider et développer, mesurer et optimiser.

AXE 1 - PROMOUVOIR LA GIRONDE EN TANT QUE DESTINATION FLUVIALE

Pour faire du tourisme fluvial un axe du futur schéma départemental du tourisme

Il s'agira de donner toute leur place, beaucoup plus que par le passé, tant au tourisme fluvial que fluvestre au sein de stratégie de promotion de l'itinérance dans le schéma départemental du tourisme.

Il conviendra de poursuivre la promotion du bassin de navigation auprès des professionnels, notamment les croisiéristes, dans le cadre du Contrat de Destination Bordeaux.

La promotion départementale, dont le positionnement fera l'objet de choix concertés, sera axée sur la navigation traditionnelle, la vie et les fêtes liées aux fleuves, le patrimoine naturel d'exception, en lien avec les départements limitrophes de Charente-Maritime, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne.

Pour la partie estuarienne, Gironde Tourisme pourra s'appuyer sur la convention 2016-2018 signée avec le SMIDDEST qui prévoit l'établissement d'un plan d'action chaque année.

Les grands événements métropolitains ainsi que les fêtes des rivières locales seront autant d'occasion de capter des clientèles de proximité.

Pour les marchés prioritaires européens, les actions s'inscriront dans le cadre du Cluster éco-tourisme d'Atout France, dont Gironde Tourisme fait partie. Il constitue l'un des cinq pôles d'excellence touristique mis en place par le Ministre des Affaires étrangères en juin 2014 pour permettre de renouveler et d'adapter l'offre touristique française aux évolutions des attentes des touristes.

■ Améliorer la visibilité du tourisme fluvial en Gironde

■ S'appuyer sur les événements proposés dans la Métropole et sur les territoires girondins pour promouvoir le tourisme fluvestre

■ Promouvoir le tourisme fluvial en partenariat sur français (Maison de l'Aquitaine, ...) et à l'International (Cluster éco-tourisme d'Atout France)

■ Co-animer le site cruise-bordeaux.com en lien avec les territoires dans le cadre du contrat de destination Bordeaux

AXE 1 – PROMOUVOIR LA DESTINATION GIRONDE EN TANT QUE DESTINATION FLUVIALE

► Améliorer la visibilité du tourisme fluvial en Gironde

Objectifs :

- Tenir compte de l'accroissement constant du **slow tourisme**
- Orienter la promotion du **tourisme fluvestre** vers la valorisation des traditions et de la vie autour du fleuve
- Mieux exploiter l'image du Mascaret, phénomène exceptionnel
- Travailler en partenariat avec le SMIDDEST dans le cadre de la convention signée avec Gironde Tourisme
- Communiquer sur la préservation des fleuves et rivières notamment sur le classement en Réserve de la Biosphère du Bassin de Dordogne (Contrat de Destination Rivière Dordogne) et la forte identité donnée par les poissons migrateurs (richesse écologique, pêche)
- Travailler en concertation avec le SMEAG² sur la Garonne en amont de Bordeaux et avec EPIDOR sur la Dordogne

Mise en œuvre : Gironde Tourisme / SMIDDEST

Détail de l'action :

Pour la partie estuaire, Gironde Tourisme pourra s'appuyer sur la convention 2016-2018 signé avec le SMIDDEST qui prévoit l'établissement d'un plan d'action chaque année.

Les priorités 2016 de cette action sont :

- Contribuer à l'élaboration du magazine L'univers de l'Estuaire
- Etre présent sur Bordeaux Fête le Vin
- Valoriser le phare de Cordouan : promouvoir et assister pour la mise en place d'une étude clientèle
- Réaliser des accueils presse communs pour promouvoir le tourisme fluvial

Plus généralement pour promouvoir le tourisme fluvestre, il s'agira de :

- Créer un mini-site dédié ou un sous-portail en sein du site de Gironde Tourisme pour valoriser le tourisme fluvial
- Créer un document de valorisation de l'itinérance fluvial en Gironde
- Associer le voilier ARAWAK la promotion du tourisme fluvial (convention)
- Réaliser des reportages autour de la thématique « fleuves et rivières » pour alimenter les outils de communication de Gironde Tourisme et des partenaires
- Faire connaître le travail des chantiers de construction
- Tenir compte des travaux en cours :
 - autour de la mémoire liée à l'Estuaire réalisé par l'association Nous Autres et valoriser le travail de préservation réalisé par les associations tel que « Aqui Naus des bateaux autrement »
 - autour de la valorisation des paysages et du patrimoine de Garonne réalisés par le SMEAG et la DREAL dans le cadre du plan Garonne (vidéo, enquêtes de perception, observatoire photographique des paysages de la vallée, photothèque)

² SMEAG : Syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne.

AXE 1 – PROMOUVOIR LA DESTINATION GIRONDE EN TANT QUE DESTINATION FLUVIALE

► S'appuyer sur les événements proposés dans la Métropole et sur les territoires pour promouvoir le tourisme fluvial

Objectifs :

- Promouvoir le tourisme fluvial auprès des clientèles girondines et de proximité (Grande région)
- Favoriser la réappropriation du fleuve par les clientèles locales

Détails de l'action :

- Participer à Bordeaux Fête le Fleuve 2017 en partenariat avec le SMIDDEST et d'autres acteurs pour valoriser la vie autour des fleuves
Le but principal de cette action sera de promouvoir l'offre des days cruises et des opérateurs proposant des produits sur les territoires girondins.
- Promouvoir le tourisme fluvial à l'occasion de Bordeaux Fête du vin 2018 qui devrait accueillir l'armada des grands voiliers.
- Mettre en avant et soutenir les fêtes locales liées aux fleuves et rivières (liste non exhaustive) :
 - o Fête de la Confluence à Libourne (Juillet) - nouveau
 - o Fête de la Rivière à Branne (Juillet)
 - o Fête la rivière du Pays Foyen (Août)
 - o Fête du Mascaret de Vayres à Saint Pardon (Septembre)
 - o Fête du Mascaret du Tourne (Septembre)
 - o Sorties patrimoine sur le thème du Mascaret en Fronsadais
 - o Fête de l'Alose à Lormont
 - o Fête du fleuve à Saint Macaire
- En partenariat avec les offices de tourisme girondins, participation aux journées portes-ouvertes de CroisiEurope à Strasbourg (février).



Crédit photo : Gironde Tourisme

AXE 1 – PROMOUVOIR LA DESTINATION GIRONDE EN TANT QUE DESTINATION FLUVIALE

- Promouvoir le tourisme fluvial en partenariat sur le marché français (Maison de l'Aquitaine, ...) et à l'International (Cluster éco-tourisme d'Atout France)

Objectifs :

- Promouvoir le tourisme fluvial auprès des clientèles françaises et sur les marchés prioritaires Européens
- Travailler en partenariat avec l'organisme de promotion de la Grande Région pour faire converger les plans de promotion
- S'associer aux départements limitrophes pour promouvoir le tourisme fluvial dans la continuité des bassins versants de la Garonne, de la Dordogne et du canal de Garonne.
- Promouvoir les produits auprès des professionnels : Tours Opérateurs, agences réceptives

Mise en œuvre :

- Gironde Tourisme
- G12 (Regroupement des CDT/ADT des 12 départements de la Grande Région)
- CRT Aquitaine (Puis organisme de promotion de la Grande Région)

Actions :

- S'appuyer la participation de Gironde Tourisme au **Cluster éco-tourisme** d'Atout France (ancien Cluster Nature). Il s'agit de toucher des marchés prioritaires en mutualisant les moyens : Allemagne et Pays Bas (Prioritaires), Grande-Bretagne et Belgique (Marchés secondaires). Le cluster a récemment créé des commissions : tourisme à vélo, randonnée pédestre et tourisme fluvial, ce qui correspondent exactement au champ d'action du **Pôle Itinérance de Gironde Tourisme**.
- Organiser un eductour auprès des Tours Opérateurs européens en lien avec le Cluster Ecotourisme d'Atout France à l'occasion des Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial de 2018 (voir action 21)
- Mettre en place des actions pour promouvoir le tourisme fluvial, et plus généralement l'itinérance, sur la grande région et les régions limitrophes pour **capter des clientèles de proximité** : relais dans la presse régionale et actions directes dans les villes prioritaires (Côte Basque, La Rochelle, Poitiers, Agen, Brive, Limoges, Toulouse).

AXE 1 – PROMOUVOIR LA DESTINATION GIRONDE EN TANT QUE DESTINATION FLUVIALE

- Co-animer le site cruise-bordeaux.com en lien avec les territoires dans le cadre du contrat de destination Bordeaux

Objectifs :

- Informer les professionnels des croisières maritimes et des croisières fluviales des conditions d'accès au bassin fluvial
- Faire connaître aux compagnies les attraits touristiques des territoires
- Promouvoir le nouveau terminal maritime de Pauillac en 2019
- Contribuer à l'actualisation des données du site Internet
- Faire connaître aux compagnies de croisières fluviales les orientations du schéma départemental
- Communiquer sur le rôle de chaque échelon de collectivités dans le tourisme
- Insister sur l'exemplarité du bassin de navigation en matière de développement durable

Mise en œuvre :

Office de Tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole / Gironde Tourisme / Grand Port Maritime de Bordeaux.

Détail de l'action :

Le 24 avril 2015, a été signé le **Contrat de Destination Bordeaux** (la ville, son vignoble et l'estuaire de la Gironde) plaçant la destination parmi les 10 prioritaires pour la promotion internationale pour le Ministère des Affaires Etrangères.

Les co-signataires du contrat sont :

- Le GIE Atout France
- L'Office de Tourisme de Bordeaux Métropole
- Le CRT aquitaine
- Le Département de la Gironde
- Gironde Tourisme
- La Direccte Aquitaine
- Le SMIDDEST
- Le CIVB
- La cité du vin
- L'aéroport de Bordeaux Mérignac
- Le Pays Médoc
- Le Grand Port Maritime de Bordeaux

Avec l'oenotourisme, le tourisme fluvial est un axe majeur du contrat de destination.

Sous le pilotage de l'Office de Tourisme de Bordeaux Métropole, le site Internet www.cruise-bordeaux.com a été mis en ligne en mars 2016. Il vise les professionnels des croisières maritimes et fluviales en leur apportant des informations touristiques et leur permettant de découvrir les attraits touristiques de chacun des territoires accueillants des escales.

Il conviendra donc de poursuivre le dialogue avec les territoires concernés pour faire vivre ce site dans le temps, actualiser les données et faire connaître les nouveaux équipements et réglementations qui seront amenés à voir le jour.

L'objectif sera également de faire connaître le schéma départemental aux compagnies fluviales :

- Réalisation d'un document de synthèse en français et en anglais pour présenter le schéma départemental du tourisme fluvial
- Le document sera présenté à l'occasion de rendez-vous individuels avec chaque compagnie
- Il sera mis à disposition sur le site www.cruise-bordeaux.com ainsi que la version complète du schéma départemental du tourisme fluvial

AXE 2 - CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'OFFRE

S'appuyer sur la diversification des produits et la qualité de l'accueil en partenariat avec tous les acteurs

Ce volet constituera le cœur de l'action en lien avec les partenaires.

L'offre des territoires, qu'il s'agisse du patrimoine naturel et culturel ou des itinéraires de découverte sera mise en avant, tant auprès des croisiéristes que des agences réceptives locales : il s'agit d'accompagner la tendance à la diversification des produits.

Il conviendra également de mieux former les différents acteurs (guidage, langues étrangères, connaissance des fleuves et rivières), et de poursuivre l'amélioration de l'accueil dans les ports de plaisance.

Deux points feront l'objet d'une attention particulière :

- la prise en compte par les services départementaux de la convergence nécessaire entre le développement d'escales de croisières et les itinéraires de randonnée et de cyclotourisme.

- le développement à réaliser autour de la partie girondine du Canal des deux Mers en lien avec le Lot-et-Garonne pour favoriser l'implantation de prestataires et l'accroissement de l'activité.

Hors saison, des ateliers permettront aux offices de tourisme et aux days cruises d'envisager des produits nouveaux.

- Créer les conditions favorables pour une diversification des produits proposés par les compagnies de croisières fluviales

- Former les acteurs à la pratique des langues étrangères et à la connaissance des fleuves

- Favoriser l'émergence de nouveaux produits liés aux bateaux –promenades et impulser un réseau de commercialisation

- Développer l'offre touristique du Canal des deux Mers en lien avec le Lot-et-Garonne

- Animer le volet mise en tourisme du Club des escales

- Renforcer l'accueil et la promotion touristique sur les bacs Transgironde

- Contribuer à l'amélioration de l'accueil dans les ports de plaisance



Crédit photo : Gironde Tourisme

AXE 2 – CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'OFFRE

- Créer les conditions favorables pour une diversification des produits proposés par les compagnies de croisières fluviales

Objectifs :

- Mieux faire connaître les possibilités de diversification de l'offre en compagnies de tourisme fluvial

Mise en œuvre : Gironde Tourisme / Département

Descriptif de l'action :

Les compagnies fluviales recherchent actuellement à diversifier leurs produits au-delà de la découverte du vignoble. Ce mouvement est à rapprocher du fait que de plus en plus de clients, dont l'âge moyen diminue (55 ans en moyenne chez Viking), ne prennent pas les excursions programmées ou que des croisières « thématiques » sont maintenant proposées à l'instar de CroisiEurope qui lance en 2016 le produit « Randonnées en Pays Girondin » (6 jours – 3 randonnées pour les clients qui le souhaitent).

Trois tendances se dégagent donc :

- **L'attrait pour l'art de vivre à la française.** Les opérateurs cherchent de plus en plus à faire vivre à leur client des expériences en groupes plus restreints : ateliers cuisines, découverte des marchés. A titre d'exemple l'office de tourisme du Libournais propose en 2016 un produit « village day » où les touristes en escale seront accompagnés sur le marché. Le tourisme industriel, lorsque que l'on peut le ramener à la tradition ou aux produits typiquement français, est également une voie à explorer (tonnellerie, fabrique de bouteille, etc...)
- La découverte des territoires en **vélo ou en randonnée**
- Une tendance nouvelle à s'intéresser à **l'écotourisme et aux sites naturels**. Certains croisiéristes proposent ainsi des visites la réserve ornithologique du Teich, de Terre d'oiseaux ou de la Maison de l'Huitre de Gujan Mestras

Il s'agira donc de :

- Renforcer la présentation de l'offre territoriale sur le site www.cruise-bordeaux.com
- Prendre en compte l'itinérance fluviale au sein du CDESI
- Adapter le PDESI pour faire converger les formes d'itinérance en fonction des escales
- Réaliser un support de l'offre avec les offices de tourisme actualisable chaque année à destination des professionnels
- Informer les **agences réceptives locales** qui travaillent pour les compagnies de croisières fluviales à la création de leurs programmes.

AXE 2 – CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'OFFRE

► Former les acteurs à la pratique des langues étrangères et à la connaissance des fleuves

Objectifs :

- Améliorer l'accueil en anglais sur les lieux d'escales de croisières
- Mieux faire connaître aux acteurs de la filière les caractéristiques des fleuves

Mise en œuvre : Gironde Tourisme / CCI de Bordeaux

Descriptif de l'action :

- Intervenir dans les BTS Tourisme pour sensibiliser sur l'essor du tourisme fluvial
- Reprendre la thématique fluviale pour la journée annuelle organisée par Gironde Tourisme pour les guides de l'AGICA
- Travailler en partenariat avec la CCI de Bordeaux pour former les commerçants à l'accueil en anglais sur les points d'escales via le programme « Thank you for coming » à l'instar de Libourne et Cadillac
- Mettre en place un programme de formation inter-filière de connaissance des fleuves et rivières et du tourisme fluvestre : prévoir des interventions ou s'appuyer sur les supports des Syndicats Mixtes SMMIDEST (estuaire), SMEAG (Garonne amont de Bordeaux) et EPIDOR.
- Organiser une visite du centre d'interprétation du fleuve « Gens de Garonne » à Couthures sur Garonne (47).



Crédit photo : Gironde Tourisme

AXE 2 – CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'OFFRE

- Favoriser l'émergence de nouveaux produits liés aux bateaux –promenades et impulser un réseau de commercialisation

Objectifs :

- Création de **nouveaux produits** en lien avec les acteurs de la filière
- **Stimuler l'activité touristique** pour favoriser le recours à la restauration, aux commerces de proximité, voir à l'hébergement marchand
- Accroître le volume de produits vendus par les days cruises
- Optimiser les taux de remplissage des bateaux promenades

Mise en œuvre : Gironde Tourisme / Offices de tourisme

Descriptif de l'action :

- Réalisation d'une enquête auprès des days cruises pour connaître les pratiques et les contraintes liées à l'activité
- Organisation de réunions thématiques avec les offices de tourisme et les days cruises entre novembre et février 2017-2018
- Etudier les modes de réservation et de commercialisation de l'ensemble des opérateurs de promenades en bateau
- Faire le point sur les outils de réservation et de commercialisation dans les offices de tourisme
- Travailler avec le SMIDDEST qui propose sur son site Internet un planning des promenades en bateau
- Etudier la compatibilité de l'outil RESA DIRECT avec l'activité de promenade en bateau
- Améliorer l'accès à l'offre de produits à la journée ou à la demi-journée sur le site Internet de Gironde Tourisme
- Promouvoir le développement d'une offre sur l'ensemble du fleuve Dordogne



Crédit photo : Gironde Tourisme

AXE 2 – CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'OFFRE

► Développer l'offre touristique du Canal des deux Mers en lien avec le Lot-et-Garonne

Objectifs :

- Accroître le développement touristique au départ de la partie girondine du **Canal des Mers à partir de Castets en Dorthé**
- Favoriser l'implantation de prestataires proposant de la **location de bateau**
- Développer une offre autour des différentes formes d'itinérance (Vélo, randonnée, canoë)
- Travailler en lien avec les acteurs du tourisme fluvial du Lot et Garonne

Mise en œuvre : Gironde Tourisme / Offices de tourisme locaux / Services du Département / VNF

Descriptif de l'action :

- Mettre en place un groupe de réflexion avec l'Office de Tourisme de Sauternes Graves Landes Girondines et l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 via le Master AGEST
- Travailler en partenariat avec le CDT du Lot-et-Garonne et VNF
- Etablir un partenariat avec l'Office de Tourisme de Val de Garonne gestionnaire de l'espace Gens de Garonne à Couthures sur Garonne (Valorisation de la vie du fleuve dans un ciné-spectacle, balades en bateau, Guinguette)
- Créer un document de mise en tourisme des balades et itinéraires de randonnée liés au patrimoine fluvial
- Créer un événement sur le modèle de « A dimanche au canal » mis en place par l'association des canaux de Bretagne : pique-nique géant en lien avec les associations locales



Crédit photo : Gironde Tourisme

AXE 2 – CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'OFFRE

■ Animer le volet mise en tourisme le forum des escales

Objectifs :

- Poursuivre le suivi et la mise en œuvre du schéma du tourisme fluvial
- Faire le point sur la thématique « mise en tourisme – marketing » une fois par an
- Réunir les professionnels de la filière pour un point sur l'avancement du schéma

Mise en œuvre : Gironde Tourisme / Services du département

Descriptif de l'action :

La gouvernance du schéma présentée ci-après, prévoit des échanges réguliers entre les acteurs qui ont contribué de la mise en place du schéma du tourisme fluvial. Ils poursuivront la réflexion autour de 3 thèmes dans le cadre d'une conférence annuelle et du forum des escales :

- Mise en tourisme - marketing : pilotage Gironde Tourisme
- Navigabilité – infrastructures : pilotage services du Département
- Logistique – aménagements : services du Département

Le volet « mise en tourisme –marketing » du tourisme fluvial sera traité lors des conférences annuelles au travers de :

- La présentation les résultats des études sur le tourisme fluvial ainsi que de l'observatoire du tourisme de Gironde
- La présentation du bilan de la promotion de la destination ainsi que du plan d'action de l'année suivante
- L'information sur les nouveaux produits et initiatives locales en lien avec le tourisme fluvial et fluvestre

AXE 2 – CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'OFFRE

► Renforcer l'accueil et la promotion touristique sur les bacs Transgironde

Objectifs :

- Disposer de données statistiques sur la clientèle fréquentant les bacs
- Mieux accueillir et informer la clientèle touristique sur les embarcadères
- Renforcer l'information touristique sur le site de Transgironde
- Promouvoir le département sur les bacs

Mise en œuvre : Gironde Tourisme / Service du département / Transgironde

Détails de l'action :

L'action 2.3 de l'axe 2 du Plan d'action tourisme 2014-2016 prévoit de faire évoluer le site internet Transgironde afin qu'il devienne le site des déplacements en Gironde pour les girondins mais aussi les touristes.

En outre, il est également essentiel de disposer dans l'observatoire du tourisme de la Gironde de données précises sur le nombre de passages de l'ensemble des touristes, et particulièrement des cyclotourismes pour les itinéraires de la Vélodyssée et le Canal des deux Mers à Vélo.

Il convient donc de :

- Réaliser un diagnostic de fréquentation durant l'été 2016
- Organiser une réunion pour faire un point avec TransGironde à la fin de la saison 2016
- Travailler en partenariat avec les offices de tourisme de Blaye, Royan, Le Verdon et le point information de Lamarque

AXE 2 – CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'OFFRE

► Contribuer à l'amélioration de l'accueil dans les ports de plaisance

Objectifs :

- **Stimuler la consommation sur les escales de plaisance** pour favoriser le recours à la restauration, aux commerces de proximité, voir à l'hébergement marchand
- Inciter les plaisanciers à découvrir le **patrimoine local**
- Faciliter l'accès aux informations pratiques pour la plaisance itinérante en Gironde
- Travailler en partenariat avec le SMIDDEST
- Qualifier l'offre proposée par les ports de plaisance dans le cadre de **QUALITE TOURISME**

Mise en œuvre : Fédération Française des ports de plaisance / Gironde Tourisme

Descriptif de l'action :

- Mettre en place une rubrique « **Mon parcours en Gironde** » pour les **plaisanciers** sur le site Internet de Gironde Tourisme avec les informations pratiques des escales de plaisance
- Favoriser l'obtention de la marque QUALITE TOURISME pour les ports de plaisance girondins en informant sur la démarche en lien avec la FF Ports de Plaisance.

La Fédération Française des Ports de Plaisance travaille actuellement à l'élaboration d'une démarche Qualité et d'un référentiel de labellisation des ports de plaisance. Ce dernier est co-construit avec le ministère délégué au Tourisme et la Direction Générale des Entreprises pour, à terme, une reconnaissance officielle via la démarche Qualité Tourisme.

L'obtention sera possible via la marque Odyssea – Tourisme Bleu portée par la Fédération.

La structuration de la démarche Label Qualité des Ports de plaisance se fera selon la méthodologie suivante :

- Premier niveau : le socle commun, le label Qualité des ports
- Second niveau : une hiérarchisation des ports par l'obtention des Phares 1 – 2 – 3 – 4.



Crédit photo : Pamela Macouillard

AXE 3 - MESURER ET OPTIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SUR LES TERRITOIRES

Pour cela il faudra observer en continue l'évolution de l'activité en Gironde et au delà.

Il conviendra en premier lieu de renforcer la connaissance des clientèles tant quantitativement que qualitativement, notamment celles des days cruises, et de mieux étudier le développement du tourisme fluvial sur les autres destinations françaises et européennes pour adapter l'offre en tenant compte des particularités de nos propres espaces de navigation.

Tout en ayant le souci de prendre en compte la dimension responsable et durable du tourisme fluvial, il s'agira de mesurer les retombées économiques engendrées par la filière au sein de l'observatoire girondin du tourisme. Une communication spécifique sur les résultats engendrés sera mise en place envers les territoires, les élus locaux et les Girondins.

Les rencontres nationales du tourisme fluvial, organisée par VNF, se dérouleront à Bordeaux en 2018. Elles seront l'occasion de mettre en avant le travail collectif réalisé dans le cadre du schéma et de mettre un coup de projecteur sur la destination auprès des professionnels français et étrangers.

- Mesurer l'activité touristique fluviale via l'observatoire du tourisme
- Améliorer la connaissance des clientèles par type de navigation
- Explorer les modèles d'organisation touristique sur d'autres bassins en France et en Europe
- Communiquer auprès des girondins sur l'impact économique du tourisme fluvial
- Contribuer à l'accueil des rencontres nationales du tourisme fluvial organisées à Bordeaux par VNF en 2018



Crédit photo : Gironde Tourisme

AXE 3 – MESURER ET OPTIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SUR LES TERRITOIRES

► Mesurer l'activité touristique fluviale via l'observatoire du tourisme

Objectifs :

- Compiler les données disponibles au niveau national sur le tourisme fluvial (Atout France, VNF)
- Mesurer le niveau d'activités des days cruises et des croisières fluviales

Mise en œuvre : Gironde Tourisme / CRT

Descriptif de l'action :

- réaliser une enquête annuelle auprès des days cruises en fin de saison
- réaliser une enquête annuelle auprès des opérateurs de croisières fluviales en fin de saison
- compiler les données de réservations et de ventes des promenades en bateau, réalisées par les offices de tourisme
- disposer des données d'activité des bacs gérés par Transgironde

AXE 3 – MESURER ET OPTIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SUR LES TERRITOIRES

► Communiquer auprès des girondins sur la retombée engendrée par le tourisme fluvial

Objectifs :

- Faire prendre conscience de l'importance de la filière pour l'économie touristique départementale
- Montrer la retombée économique sur les territoires impactés
- De manière plus générale, communiquer sur la retombée du tourisme en Gironde

Mise en œuvre : Gironde Tourisme / Service du Département

Détails de l'action :

- Communiquer par l'intermédiaire des outils du Département (GirondeMag)
- Faire un focus sur le tourisme fluvial dans le bilan du tourisme diffusé à la presse

AXE 3 – MESURER ET OPTIMISER LES RETOMBÉES ECONOMIQUES SUR LES TERRITOIRES

► Améliorer la connaissance des clientèles par type de navigation

Objectifs :

- Actualiser les enquêtes existantes sur la retombées des croisières fluviales
- Dans le cadre du Cluster Ecotourisme d'Atout France, disposer des données sur l'évolution des clientèles françaises et étrangères en matière de tourisme fluvial
- Mieux connaître la clientèle des days cruises

Mise en œuvre : Gironde Tourisme

Actions :

- En partenariat avec VNF, **actualiser l'enquête sur les clientèles des paquebots fluviaux**. Réalisée en 2014, elle ne tenait compte que de 4 compagnies de croisières fluviales. Cette nouvelle étude pourra être menée en 2017, une fois les deux nouvelles compagnies prévues installées, portant leur nombre à 7 : CroisiEurope, Uniword, Viking River Cruise, Grand Circle Cruise Line, Scenics Tour, Amawaterways et Crystal Cruises.
- Mettre en place une enquête pour mieux **connaître la clientèle des days cruises** : provenance, typologies, attentes.

AXE 3 – MESURER ET OPTIMISER LES RETOMBÉES ECONOMIQUES SUR LES TERRITOIRES

► Explorer les modèles d'organisation touristique sur d'autres bassins en France et en Europe

Objectifs :

- Mieux connaître le développement et l'organisation touristique sur de grands bassins fluviaux en Europe
- Comparer avec l'accroissement de l'offre sur d'autres bassins fluviaux français

Mise en œuvre : Gironde Tourisme / Département

Détail de l'action :

- Organiser un Eductour sur la Vallée du Douro au Portugal (Cible : élus, offices de tourisme, prestataires)
- Comparer avec l'essor du tourisme fluvial sur la Seine dont la partie amont connaît la même problématique de navigation en milieu fluvio-marin : Paris, Rouen, Honfleur, Trouville/Deauville.
- Réaliser une étude comparative sur le **développement des produits sur les bassins français et européens** en partenariat avec l'université de Michel de Montaigne – Bordeaux 3 dans le cadre du Master AGEST.

AXE 3 – MESURER ET OPTIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SUR LES TERRITOIRES

■ Contribuer à l'accueil des rencontres nationales du tourisme fluvial organisées à Bordeaux par VNF en 2018

Objectifs :

- Valoriser l'implication du Département dans le tourisme fluvial
- Mettre en avant le schéma départemental du tourisme fluvial
- Faire un focus sur les actions permettant l'amélioration du traitement des déchets et la sécurité sur le fleuve
- Valoriser la destination auprès des professionnels

Mise en œuvre : Service Tourisme de Bordeaux Métropole / Gironde Tourisme / Services du Départements

Descriptif de l'action :

Les **rencontres nationales du tourisme fluvial** sont organisées par Voies Navigables de France – VNF. Elles regroupent 300 représentants de collectivités territoriales et permettent l'organisation de 3000 rendez-vous d'affaire. Le programme alterne entre conférences sur le tourisme fluvial et temps de rencontres professionnelles dans le village exposants.

Ces rencontres bi-annuelles se dérouleront à Bordeaux en 2018. L'occasion pour le Département de soutenir financièrement la manifestation et de **mettre en avant le schéma départemental du tourisme fluvial, particulièrement son volet Développement Durable.**

Les moyens que le Département est prêt à mobiliser sur le schéma sont de différentes natures : financiers et humains.

Un engagement financier pluriannuel à inscrire dans les politiques territoriales du département

Une partie de la programmation financière du Département, en investissement, pour la période 2016/2021, soutiendra les « **Pactes Territoriaux** », préparés dans les Conseils de Territoire. Ces Pactes engageront le Département et ses partenaires sur des objectifs à atteindre prioritairement et des moyens à mobiliser.

Ce schéma est élaboré dans le même temps que les Pactes et constitue l'une des priorités du Département et de territoires riverains des fleuves.

Les moyens dédiés aux Pactes viendront donc compléter des financements départementaux plus habituels, notamment dans le cadre d'aménagements de voirie et d'espaces urbains. Ils permettront au Département de signer, avec des communes et/ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale des « **Conventions d'Aménagement de Ports** ».

Par ailleurs, dans le cadre du **Contrat de Plan Etat-Région**, une enveloppe est réservée pour l'aménagement d'équipements destinés à développer les croisières fluviales

L'ensemble de ces moyens peuvent subsidiairement compléter les fonds mobilisables par les maîtres d'ouvrage et gestionnaires d'équipements, au titre de leurs ressources propres ou de fonds externes (Europe, Caisse des Dépôts et Consignations, AFITF, Fonds Solidaires).

La coordination et la complémentarité entre le Département, la Région, l'Etat, VNF, la CDC permettra d'optimiser la mobilisation de ces moyens en prenant appui sur les orientations du présent schéma.

L'ingénierie départementale mobilisable pour accompagner le portage de projets

Les compétences techniques, administratives, financières et touristiques présentes au sein de l'administration départementale et de Gironde Tourisme sont mobilisables, aux côtés de celles des gestionnaires des voies d'eau et des pontons, ainsi que des autorités de police de l'eau et de la navigation, pour :

- organiser (avec le SMIDEST, GPMB, Bordeaux Métropole, VNF, EPIDOR) ou faciliter la fluidité de l'information sur la navigation fluviale à destination des professionnels et des plaisanciers
- organiser la promotion des territoires auprès des professionnels de la filière par l'intermédiaire du site Internet Cruise-Bordeaux.com dans le cadre du contrat de destination Bordeaux
- communiquer régulièrement et largement sur cette filière
- garantir la qualité technique des projets et éviter les aménagements inappropriés notamment dans les milieux à forte sensibilité écologique (en concertation avec les syndicats mixtes et établissements publics de bassin experts)
- animer les travaux autour de la réglementation, tarification, gestion des équipements
- nourrir la concertation sur une gestion la plus éco-responsable possible des déchets et avitaillements
- construire l'animation et la promotion touristique en lien avec la CDESI (PDIPR, itinéraires cyclables...), avec le soutien des syndicats mixtes et établissements publics de bassin experts)

Le présent schéma est établi pour une durée de 5 ans. L'ambition est d'en concrétiser les objectifs entre 2016 et 2021.

Cet objectif est ambitieux. Il devra être évalué. Il implique une animation permanente de la coopération entre les partenaires impliqués avec un pilotage rigoureux, des gestionnaires de voies d'eau aux maîtres d'ouvrage, des acteurs du développement touristique aux partenaires financiers.

Cette gouvernance sera organisée par la Mission Tourisme du Département, autour d'une Conférence Départementale annuelle et d'un Forum des Escales Girondines travaillant sur des sujets identifiés. Elle intégrera l'évaluation et la communication.

La Conférence Départementale Annuelle

Elle prolonge, dans sa composition et dans son esprit, la conférence départementale réunie les 3 décembre 2015 et 12 mai 2016.

Elle réunit l'ensemble des parties prenantes au développement du tourisme fluvial en Gironde :

- Les collectivités locales : Région, Département et Départements limitrophes riverains, communes et leurs établissements publics compétents (communautés de communes, communautés d'agglomération, métropole, syndicats mixtes interdépartementaux)...
- Les gestionnaires des voies d'eau et des ports, pontons et embarcadères
- Les autorités de police concernées par les voies d'eau, la navigation et ses incidences
- Les professionnels du tourisme
- Les offices de tourisme
- Les armateurs et associations de plaisanciers,
- Les représentants des acteurs économiques présents sur les fleuves : transport commercial, pêche ...
- Les usagers du fleuve
- Les partenaires financiers : Caisse des Dépôts et Consignation

Elle a pour mission :

- De suivre la réalisation du schéma, de proposer, si nécessaire, au Conseil Départemental une évolution de certains objectifs ou de certaines actions,
- De proposer des orientations pour lever d'éventuelles difficultés dans sa mise en œuvre,
- De prendre connaissance des éléments d'évaluation réunis par le service en charge du pilotage du schéma et Gironde Tourisme

Le Forum des Escales Girondines

Il constitue une déclinaison de la Conférence Départementale Annuelle.

Il réunit les partenaires concernés et intéressés par des objectifs majeurs du présent schéma dont la concrétisation implique une évolution des pratiques, des partenariats ou de la réglementation. Il se décline en ateliers thématiques dont il est souhaitable qu'ils se réunissent deux fois par an jusqu'à atteinte de l'objectif assigné. Leur animation sera assurée par des cadres, élus ou administrateurs du Département ou de Gironde Tourisme, désignés par le Président du Conseil Départemental, en binôme avec un partenaire présent dans l'atelier. Ils pourront faire appel à des experts pour éclairer leurs travaux.

Les thèmes identifiés lors de l'élaboration du présent schéma sont :

- ▶ **La programmation coordonnée des investissements** : la coordination des partenaires financiers et des maîtres d'ouvrage est traitée dans la partie relative aux « moyens » ; cependant il est à noter ici qu'ils auront à se rencontrer régulièrement pour programmer de concert leurs investissements, de la signalisation des ponts à l'aménagement des pontons, des quais et berges ou du petit patrimoine portuaire.
- ▶ **La signalisation des ponts** de Cubzac-les-Ponts et de Libourne (pont de pierre) est nécessaire à la sécurisation de la navigation et contribuera à l'attractivité du bassin girondin ; l'étude menée par VNF en 2015 éclaire les maîtres d'ouvrage potentiels sur les hypothèses techniques et financières envisageables.

Le Département, les propriétaires d'ouvrage et gestionnaires des voies d'eau seront sollicités pour coordonner leur action afin de concrétiser cet objectif.

- ▶ **la promotion touristique et les stratégies de développement** Gironde Tourisme accompagnera les collectivités, les Offices de Tourisme et les acteurs locaux dans la construction d'une stratégie de développement d'offre touristique adaptée à la demande des touristes et des professionnels par l'intermédiaire des COTT. Celles-ci s'inscriront dans les objectifs fixés par le schéma départemental du tourisme 2017/2021.

Le Forum des Escales Girondines ouvrira un temps régulier d'échanges et d'entraide pour atteindre cet objectif au plus tard en 2018.

- ▶ **La réglementation, la gestion et la tarification**

Cet atelier aura pour objectif de parvenir à des propositions consensuelles au plus tard en 2018 visant à :

- Recenser et partager les études techniques (bathymétrie, débit ,etc.) pour co-élaborer, en lien avec d'autres bassins de navigation (la Seine notamment) des propositions d'évolution de la réglementation de la navigation fluviale, en amont de Cadillac et en zone 2 jusqu'à la limite transversale de la mer.
- Harmoniser la tarification de la navigation sur les voies d'eau du Bassin Garonne-Dordogne-Gironde et en rapprocher le coût de celui des autres bassins de navigation, en tenant compte des particularités liées à chaque « produit » (paquebot fluvial, day-cruise, vieux gréement, plaisancier)
- Harmoniser la réglementation et la tarification des appontements en tenant compte des particularités liées à chaque « produit » et en intégrant les principes liés à un stationnement écologiquement acceptable, c'est-à-dire prévoyant notamment les modalités d'enlèvement et de traitement des déchets de toutes natures ainsi que celles de l'avitaillement en eau et énergie
- Organiser, à l'échelle du bassin et dans le respect des compétences des différentes autorités de police (qu'elles s'exercent sur l'eau ou à terre), une gestion professionnelle des pontons avec continuité de la mission de service public. L'ensemble des compétences présentes sur le bassin de navigation seront sollicitées pour imaginer partage et transfert de compétences, mutualisation de moyens...
- Proposer un ou plusieurs modèles économiques permettant de concilier le nécessaire amortissement des investissements publics avec l'équilibre commercial et l'attractivité du bassin. A cette fin, il s'appuiera sur des études menées en 2016 par VNF et par la Caisse des Dépôts et Consignations, auxquelles le Département sera associé.

Il concernera plus particulièrement :

- Les gestionnaires des voies d'eau
- Les gestionnaires des pontons
- Les autorités de police
- Les armateurs de paquebots et de day-cruise
- Les pilotes

► La gestion écologique des activités fluviales

Ce thème aura pour objectif de :

- Dresser un inventaire des modalités réglementaires et techniques et des conditions financières de tri, d'évacuation et de traitement des déchets solides (notamment alimentaires), des eaux grises et noires et des huiles.
- Dresser un inventaire des modalités réglementaires et techniques et des conditions financières du ravitaillement en énergie (notamment en fuel), en eau, en denrées.
- Explorer les hypothèses d'amélioration des conditions actuelles :
 - sur chaque ponton ou port,
 - autour de la plateforme logistique de Bassens dont l'aménagement et l'utilisation seront optimisés, en lien avec l'évolution de la réglementation des pontons
- Parvenir à des propositions consensuelles visant à améliorer les conditions écologiques de ces opérations :
 - dans des conditions matérielles confortables pour les professionnels, les passagers et les riverains
 - dans des conditions financières supportables pour les professionnels et les collectivités et établissements publics gestionnaires des pontons et de l'assainissement

Il concernera plus particulièrement :

- La Région
- Les gestionnaires des voies d'eau, notamment le GPMB
- Les gestionnaires des pontons,
- Les autorités de police
- Les armateurs de paquebots et de day-cruise
- Les syndicats mixtes et établissements publics des cours d'eau
- Les associations d'habitants qui le demandent, sur proposition du Maire

L'évaluation du schéma

Les services du Département tiendront un tableau de bord de l'évolution des travaux du Forum au regard des orientations données dans le présent schéma, rendront compte à la Conférence des progrès enregistrés et des difficultés rencontrées et proposeront des plans d'action adaptés.

Gironde Tourisme mesurera l'impact du Schéma sur l'activité touristique fluviale au sein de l'observatoire du tourisme de la Gironde et en rendra compte à la Conférence. Les objectifs sont de :

- compiler les données disponibles au niveau national sur le tourisme fluvial (Atout France, VNF)
- mesurer le niveau d'activités des days cruises et des croisières fluviales

Les actions permanentes à mettre en œuvre, détaillées ci-dessus dans le chapitre 3.1 seront donc :

- réaliser une enquête annuelle auprès des days cruises en fin de saison
- réaliser une enquête annuelle auprès des opérateurs de croisières fluviales en fin de saison
- compiler les données de réservations et de ventes des promenades en bateau, réalisées par les offices de tourisme
- recueillir les données d'activité des bacs gérés par Transgironde

Plan de communication

Un plan de communication associé au schéma sera proposé en fin d'année 2016 par le Département. Il sera conçu en lien avec Gironde Tourisme qui contribuera à sa mise en œuvre. Il intégrera au moins 2 objectifs généraux ainsi qu'un évènement :

► Communiquer auprès des girondins sur la retombée engendrée par le tourisme fluvial

Objectifs :

- Faire prendre conscience de l'importance de la filière pour l'économie touristique départementale
- Montrer la retombée économique sur les territoires impactés
- Communiquer sur la retombée du tourisme en Gironde

Mise en œuvre : Gironde Tourisme / Service du Département

Moyens de l'action :

- Les outils du Département (GirondeMag)
- Le bilan du tourisme diffusé à la presse par Gironde Tourisme : faire un focus sur le tourisme fluvial

► Faire connaître les orientations du schéma et l'organisation territoriale aux compagnies de tourisme fluvial

Objectifs :

- Faire connaître aux compagnies de croisières fluviales les orientations du schéma départemental
- Communiquer sur le rôle de chaque échelon de collectivités dans le tourisme
- Insister sur l'exemplarité du bassin de navigation en matière de développement durable
-

Mise en œuvre : Gironde Tourisme / Services du Département

Moyens de l'action :

- Réaliser un document de synthèse en français et en anglais pour présenter le schéma départemental du tourisme fluvial
- Le document sera présenté à l'occasion de rendez-vous individuels avec chaque compagnie
- Il sera mis à disposition sur le site www.cruise-bordeaux.com ainsi que la version complète du schéma départemental du tourisme fluvial

■ Participer à l'accueil des rencontres nationales du tourisme fluvial en 2018

Objectifs :

- Valoriser l'implication du Département dans le tourisme fluvial
- Mettre en avant le schéma départemental du tourisme fluvial
- Faire un focus sur les actions permettant l'amélioration du traitement des déchets et la sécurité sur le fleuve
- Valoriser la destination auprès des professionnels

Mise en œuvre : Service Tourisme de Bordeaux Métropole / Gironde Tourisme / Services du Départements

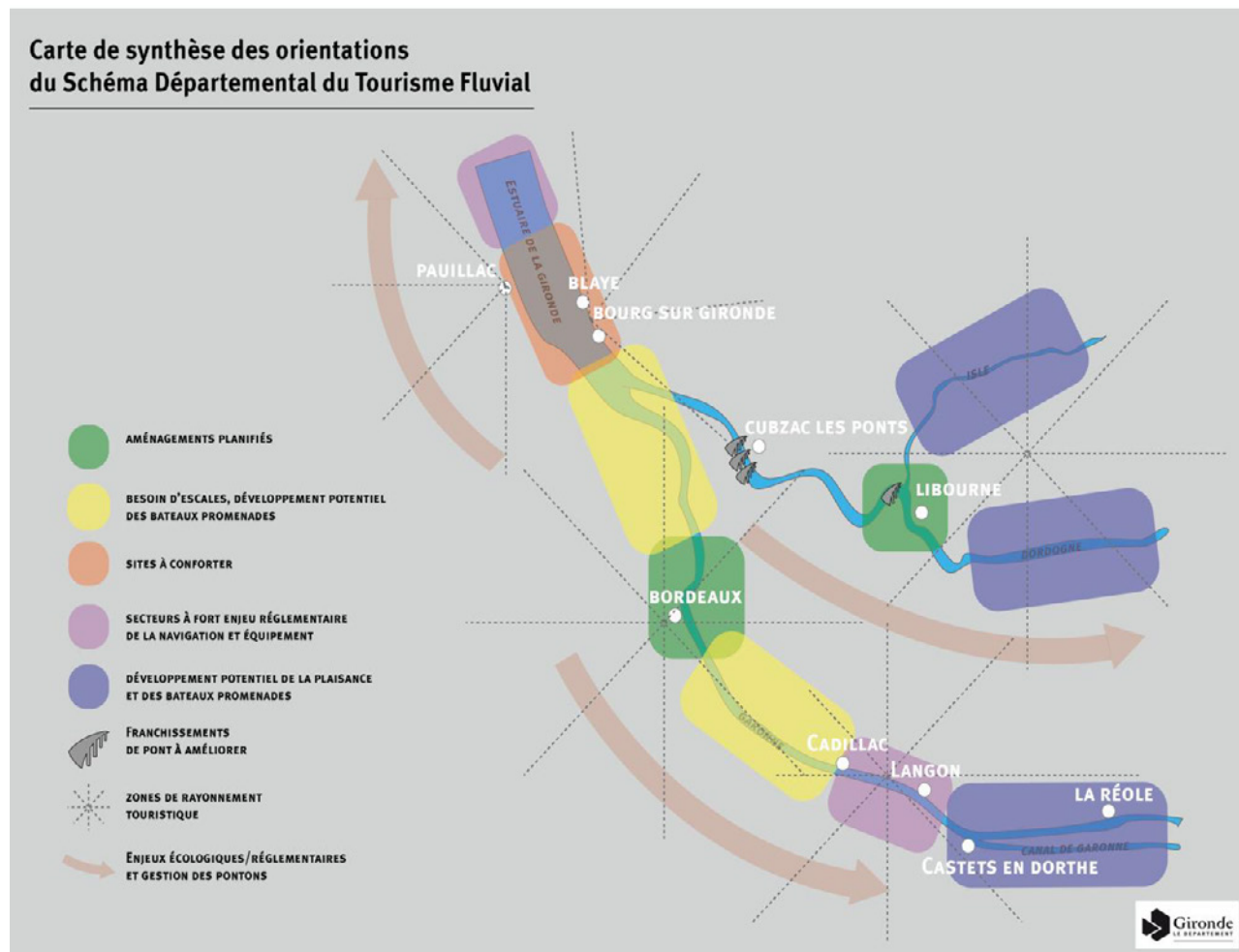
Descriptif de l'action :

Les rencontres nationales du tourisme fluvial sont organisées par Voies Navigables de France – VNF. Elles regroupent 300 représentants de collectivités territoriales et permettent l'organisation de 3000 rendez-vous d'affaire.

Le programme alterne entre conférences sur le tourisme fluvial et temps de rencontres professionnelles dans le village exposants.

Ces rencontres biennales se dérouleront à Bordeaux en 2018. Le Département soutiendra la manifestation, contribuera à son organisation afin de mettre en avant le schéma départemental du tourisme fluvial et son volet Développement Durable.

Cartographie des orientations



Carte 18 : Synthèse des orientations du Schéma Départemental du Tourisme Fluvial

4

ANNEXES



Crédit photo : Steve le Clech

REGLEMENT D'INTERVENTION

L'AMBITION DU DEPARTEMENT : ORIENTER L'ACTION PUBLIQUE VERS DES PROJETS INTEGRES ET GLOBAUX

Le schéma départemental d'orientation pour le développement du tourisme fluvial oriente le travail commun des partenaires, pendant les 5 années à venir, pour construire une politique de filière « tourisme fluvial » sur le Bassin Garonne/Dordogne/Canal des deux Mers. L'enjeu est de développer, harmoniser et coordonner des équipements et des services intégrés, cohérents avec plusieurs objectifs. Leur prise en compte dans les projets à venir sera déterminante pour l'engagement public, notamment celui du Département. Toutes les formes de valorisation des voies d'eau à des fins touristiques seront intégrées (paquebots, bateaux-promenade, plaisance, mais aussi activités « fluvestres »...).

OBJECTIFS

Accompagner l'élaboration de projets de développement et d'aménagement du tourisme fluvial :

- Servir une stratégie touristique locale
- Améliorer l'attractivité et la navigabilité du bassin fluvial pour les paquebots
- Favoriser l'intégration urbaine et paysagère
- Inciter à une gestion équitable équilibrée et professionnelle des pontons
- Exiger la prise en compte de l'impact environnemental de l'activité

Aussi, pour répondre à ces objectifs il est proposé aux communes et aux intercommunalités (à fiscalité propre : CDC ou communautés d'agglomération) de les accompagner dans l'aménagement de leur port et de ses abords pour créer un lien entre le centre bourg et l'espace portuaire sur les bases d'une étude préalable. En effet, cette étude donne une vision globale d'aménagement d'un port et des espaces qui l'entourent et le relie au bourg et aux itinéraires doux et permet d'aboutir à une Convention d'Aménagement de Port (CAP) qui encadre la réalisation de ces investissements sur une durée de 4 ans.

LES BENEFICIAIRES

Les communes et/ou les EPCI à fiscalité propre compétentes en matière de tourisme fluvial sur le périmètre de la compétence départementale « tourisme », voulant poursuivre leur projet d'aménagement et de développement de leur port ou ponton fluvial.

Dans le cas d'une compétence partagée entre commune et EPCI, un maître d'œuvre coordonnateur du projet sera désigné.

LA DUREE DU CONVENTIONNEMENT

La durée de la convention est de quatre ans. Pendant la phase de réalisation du programme quadriennal, le comité de pilotage, éventuellement élargi à des services opérationnels du Département et des différents maîtres d'ouvrage, devra se réunir au moins une fois par an à l'initiative de la collectivité ou de l'EPCI coordonnateur du projet pour établir le bilan annuel. Il participera également au bilan final décrit dans la procédure.

LES CONDITIONS DE REALISATION ET DE GESTION DE L'EQUIPEMENT :

Cette procédure contractuelle peut s'articuler avec une convention d'aménagement de bourg qui permettra ainsi les liens et le partage des enjeux entre le centre bourg et les aménagements portuaires.

Dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage conjointe, compte tenu d'une compétence partagée, la CAP mentionnera la répartition des investissements de chaque maître d'ouvrage ainsi que les subventions afférentes. La contractualisation sera multipartite.

Si le projet principal porte sur la construction, le renforcement ou la sécurisation d'un ponton, les abords immédiats (aménagements, embellissements, traitement des déchets, avitaillement....) ainsi que le lien avec le bourg et les itinéraires doux devront être traités pour accompagner les travaux principaux. De même, les conditions de gestion et de tarification feront l'objet d'un engagement conventionnel afin de garantir que les objectifs du schéma soient pris en considération.

Si le projet principal concerne la valorisation du petit patrimoine portuaire, il traitera aussi l'intégration dans un projet global le reliant à un bourg aménagé, à des itinéraires doux et à des sites d'intérêt touristique.

A l'occasion de la constitution du dossier de CAP, conformément au schéma (cf. chapitre réservé à la cohérence de l'intervention publique en investissement), les objets suivants seront traités, s'il y a lieu, en fonction de la nature du projet :

- La stratégie touristique du territoire, les produits touristiques valorisables (sites majeurs, recensement de l'offre pour les groupes et le rôle assigné au projet dans cette stratégie
- L'équipement portuaire ou ponton
- Les aménagements flottants et les aménagements à quai ou sur berges
- Le lien entre l'équipement portuaire et le bourg ou le centre-ville
- Le lien entre l'équipement portuaire et les itinéraires doux, piétons (y compris de randonnée, cyclables...)
- Le traitement de la façade fluviale ou du paysage
- Les conditions d'accès à l'équipement : d'embarquement/débarquement,
- Les services à quai : information touristique, modalités d'évacuation et de traitement des déchets solides et liquides, condition d'avitaillement ...
- La réglementation du ponton
- La tarification
- L'éloignement des sites de visite et des ports d'attache principaux (notamment pour les promenades en bateau)

LA PROCEDURE

- Phase de candidature

Les communes ou EPCI doivent faire acte de candidature à la procédure CAP par délibération.

L'Agence de Développement Territorial se déplace pour en examiner l'opportunité par rapport au projet envisagé et rédige un avis circonstancié ; sur la base des éléments recueillis et de l'état des lieux, la candidature est soumise au vote des membres de l'assemblée délibérante.

- Phase d'étude

L'étude préalable d'opportunité et de faisabilité pourra être subventionnée au taux de 65% sur la base d'un coût plafonné à 18 000 € HT, pondéré du coefficient de solidarité du maître d'ouvrage ou de la commune d'implantation, afférent à l'année d'examen de la demande par la commission permanente du Département.

L'Agence de Développement Territorial ou le CAUE peuvent être sollicités pour assister la commune ou l'EPCI coordonnateur du projet dans la rédaction du cahier des charges de l'étude préalable.

Le cahier des charges de l'étude préalable validé par le comité de pilotage décrit ci-après devra prévoir une analyse des capacités financières du ou des maîtres d'ouvrage afin que le projet soit compatible avec ses/leurs capacités financières.

A l'issue de la décision de la Commission Permanente acceptant la candidature, le maître d'ouvrage coordonnateur procède à la convocation du Comité de Pilotage.

Le Comité de pilotage a pour fonction de suivre l'élaboration de la nouvelle programmation et sa réalisation.

Il peut s'entourer, autant que de besoin, des compétences des différents partenaires et acteurs économiques (directions du Département, Région, service de l'Etat, chambres consulaires, établissements publics de coopération intercommunale, gestionnaire de la voie d'eau, armateurs ou/et pilotes...) ainsi que des représentants des acteurs locaux (associations de riverains, de commerçants,...).

L'étude se composera en 4 phases :

1/ diagnostic :

- . mention des capacités financières
- . état des lieux sur le secteur concerné
- . état des enjeux et objectifs à atteindre
- . identification des autorisations préalables nécessaires (loi sur l'Eau, Etude d'Impact,...)
- . prospection des financements mobilisables : Europe, Région, Etat/VNF, AFITS, CDC, fonds solidaires...

2/ scenarii :

Des scenarii d'aménagement seront proposés pour répondre aux objectifs avec plans et états projetés

3/ fiches actions

Le projet se décomposera en plusieurs fiches-action permettant de les programmer dans le temps.

Ces fiches-action devront comporter le chiffrage des aménagements prévus ainsi que la maîtrise d'ouvrage compétente.

4/ calage :

Le Département propose un tableau de programmation des actions sur 4 ans avec les possibilités de financement en fonction des projets et des maîtres d'ouvrage.

Les financements mobilisables sont les aides classiques existantes au Département

L'enveloppe financière dédiée à la mise en œuvre du schéma dans le cadre des Pactes Territoriaux permettra de compléter ces financements et ceux qu'il aura été possible de mobiliser auprès des partenaires (Contrat de Plan Etat/Région, EPCI, Europe, AFITS, Caisse des Dépôts et Consignation...).

Cette subvention relève du programme de soutien à l'aménagement et au développement des territoires et sera déterminée en fonction de l'équilibre économique global du projet ; elle ne pourra excéder ni 30% du coût HT du projet global uni-site ou multi-site, ni 300K€

Dans le cadre de la procédure, notamment pour les phases candidature et étude, il est important de préciser que le maître d'ouvrage coordonnateur dispose d'un délai d'un an à partir de la date de la décision de la commission permanente ayant adopté sa candidature pour choisir le cabinet d'étude et de trois ans pour déposer le programme quadriennal de sa convention d'aménagement de port à compter de la date de la décision de la commission permanente attribuant la subvention au titre du fonds d'aide aux études. Si ce délai n'est pas respecté, la candidature devra à nouveau être délibérée par les parties (commune, EPCI, Département...)

- Phase de réalisation

La programmation sera validée par la Commission Permanente du Département puis fera l'objet d'une convention.

Une fois validée, le/les maîtres d'ouvrage devront déposer dans les délais prévus par la programmation les dossiers qui seront votés chaque année.

Les subventions attribuées durant la CAP seront affectées du Coefficient Départemental de Solidarité de l'année en cours.

La convention est fixée pour une durée de 4 ans. Toutefois un avenant prorogeant ce délai d'un an pourra intervenir pour suivre la programmation réelle des maîtres d'ouvrage. Toutefois et quelque soit le motif, la durée de la convention ne pourra excéder un délai de 5 ans.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par année de validité de la CAP pour établir le bilan des opérations réalisées et évoquer les réalisations à venir dans le cadre de la programmation.

Le bilan final, réalisé par la commune ou l'EPCI coordonnateur en liaison avec les services départementaux, sera examiné en Comité de Pilotage en réunion formelle afin d'aboutir à un « constat de bonne fin » et au solde des opérations financières.

PROPOSITION DE FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000 POUR LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL



Qu'est-ce qu'un site Natura 2000 ?

Il s'agit d'un site d'intérêt majeur en termes de biodiversité, qui a été identifié au niveau européen pour la valeur des habitats naturels et des espèces végétales et animales qu'il abrite. L'ensemble des sites désignés constitue le réseau Natura 2000.

Qui remplit le formulaire ?

Ce formulaire est à remplir par **le demandeur de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Fluvial (DPF)**, en fonction des informations dont il dispose (connaissances personnelles, sources externes (exemples : rubrique " Où trouver l'information sur Natura 2000 ? " page 7)). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Un formulaire : pour quoi faire ?

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? **Les résultats de cette évaluation sont pris en compte par l'établissement public VNF pour la délivrance ou non d'une autorisation (convention d'occupation temporaire COT) sur le DPF qui lui est confié.**

Ce formulaire simplifié peut notamment être utilisé par les demandeurs pour des occupations restreintes du DPF, qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000. Le formulaire permet, par une analyse succincte de l'occupation et des enjeux, d'exclure éventuellement toute incidence sur un site Natura 2000.

***Attention** : si l'occupation est susceptible d'avoir une incidence non négligeable sur un ou plusieurs sites Natura 2000, un dossier complet d'évaluation d'incidences doit être établi.*

Un formulaire : pour qui ?

Ce formulaire dûment renseigné est à adresser à : VNF Cadillac
DDTM 33 / SEN
Services Eau Risques Unité Nature
Cité administrative BP 90
33090 BORDEAUX Cedex

Une copie est à adresser à Voies navigables de France et à joindre à votre demande d'AOT.

***Attention** : ce formulaire n'est qu'une simple proposition visant à aider le demandeur de l'AOT à réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000 pour l'occupation du DPF qu'il sollicite. Cette évaluation reste toujours réalisée sous son entière responsabilité. Il peut apporter notamment tout complément qu'il jugerait nécessaire.*

PARTIE à RENSEIGNER

Coordonnées du demandeur de l'AOT:

Nom (personne morale ou physique) :

Usage de l'occupation :

Commune :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Email :

Description de l'occupation du DPF

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

Type d'occupation du DPF

Préciser le type d'occupation envisagé (carrelet, ponton flottant, escalier dans la berge ...)

.....
.....
.....
.....
.....

Localisation et étendue de l'occupation du DPF

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet (fond IGN au 1/25 000ème). S'il ne s'agit pas du renouvellement d'une précédente AOT, joindre impérativement un plan descriptif du projet (plan de masse, etc ...) accompagné d'une description détaillée du projet sur papier libre en complément du présent formulaire.

Le projet est situé sur :

Nom de la commune :

Nom du lieu-dit :

Nom du Site Natura 2000 : La Garonne (FR7200700)

Surface au sol de l'occupation : (m²)

Préciser ci-dessous les éventuelles phases d'installation, les moyens d'intervention (engins depuis terre ou bateau, etc ...), les aménagements connexes (parking, voiries ...) et d'entretien de l'occupation :

.....
.....
.....
.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Durée prévisible et période envisagée des travaux

Date de début : (jour/mois/année)

Date de fin : (jour/mois/année)

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

Ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €	☐ de 20 000 à 100 000 €
☐ de 5 000 à 20 000 €	☐ > à 100 000 €

Définition de la zone d'influence

Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique, ...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'occupation du DPF. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000^{ème} ou au 1/50 000^{ème}.

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☐ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☐ Poussières, vibrations
- ☐ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'occupation du DPF
- ☐ Bruits
- ☐ Autres incidences :

Etat des lieux de la zone d'implantation et de la zone d'influence

Cet état des lieux permet de connaître dans quel environnement s'insère l'occupation, étape indispensable pour ensuite évaluer son incidence sur le site Natura 2000 concerné.

Usages recensés

- Cocher les cases correspondantes pour indiquer quels sont les usages actuels de la zone à proximité de l'occupation du DPF.

☐ <i>Aucun</i>	☐ <i>Agriculture</i>
☐ <i>Baignade</i>	☐ <i>Sylviculture</i>
☐ <i>Navigation de plaisance</i>	☐ <i>Aquaculture</i>
☐ <i>Pêche de loisir</i>	☐ <i>Habitations, campings</i>
☐ <i>Pêche professionnelle</i>	☐ <i>Autre (préciser l'usage) :</i>

Commentaires :

.....
...
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Indiquer les usages amplifiés ou créés par l'occupation du DPF que vous sollicitez :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Milieux naturels et espèces

Les tableaux ci-dessous vous permettent d'indiquer votre recensement des habitats naturels et espèces remarquables présents sur l'occupation du DPF ou à proximité. Ce recensement, spécifique à votre occupation, peut toutefois être établi sur la base des informations figurant dans les formulaires standards de données et autres documents disponibles en ligne pour chaque site Natura 2000 (cf. rubrique " Où trouver l'information sur Natura 2000? " page 7). Ces documents détaillent

notamment les habitats naturels et les espèces remarquables présents, qui ont contribué au classement Natura 2000 du site en question.

Renseignez les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :
 Photo 2 :
 Photo 3 :
 Photo 4 :
 Photo 5 :

Pour information

Le site de la Garonne en Aquitaine a été désigné pour son rôle d'axe prépondérant dans la migration et la reproduction d'espèces piscicoles amphihalines et la présence d'une espèce floristique emblématique et endémique des côtes atlantiques françaises, l'Angélique des estuaires.

Les objectifs de développement durable du site Natura 2000 de la Garonne sont :

- ODD1 Conserver et restaurer les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire
- ODD2 Restaurer, améliorer et maintenir le fonctionnement hydrodynamique et les aspects qualitatifs et quantitatifs de la Garonne favorable aux habitats naturels, aux habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire
- ODD3 Maintenir et favoriser les corridors biologiques sur l'ensemble du site
- ODD4 Lutter et contrôler la prolifération des espèces exotiques envahissantes au regard de la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Type d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Cocher si habitat naturel présent sur l'occupation ou à proximité	Commentaires (notamment, préciser si ces habitats naturels sont présents sur la zone d'occupation elle-même, ou à proximité)
Saulaies-peupleraies arborescentes (lit mineur, berges, lit majeur parfois)	☐	
Frênaies-Chênaies-Ormaies des grands fleuves (lit majeur)	☐	
Mégaphorbiaies et ourlets eutrophes (berges)	☐	

Végétations des eaux eutrophes calmes (lit mineur)	☐
Végétations des eaux courantes (lit mineur non soumis aux marées dynamiques)	☐
Végétations annuelles des dépôts d'alluvions (berges et grèves du lit mineur)	☐

Pour information (voir Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Garonne pour la description des habitats) :

Intitulé simplifié	Intitulé EUR (code EUR)	Localisation	Identification des causes d'évolution	Recommandations
Saulaies-peupleraies arborescentes	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0*)	lit mineur et berges	L'abaissement de la nappe alluviale, les plantations de peupliers, les travaux hydrauliques, les dépôts de gravats et la présence d'espèces exotiques sont des menaces potentielles pour cet habitat. S'agissant d'un stade d'évolution intermédiaire entre les mégaphorbiaies et les boisements alluviaux à bois durs, les crues sont susceptibles d'influencer l'évolution du milieu vers l'un ou l'autre de ces stades	Attention à l'introduction d'espèces exotiques (nettoyage des engins) ; limiter le défrichement
Frênaies-Chênaies-Ormaies des grands fleuves	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (91F0)	lit majeur	Ces boisements sont menacés par les défrichements, l'entretien des berges de la Garonne, les plantations de peupliers, les espèces invasives comme l'Erable negundo et l'abaissement de la nappe alluviale	Ne pas enlever les bois morts ou arbres sénescents (font partie de l'écosystème)
Mégaphorbiaies et ourlets eutrophes	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard et alpin (6430)	berges	La dynamique régressive des boisements alluviaux favorise l'évolution positive de ces habitats. Ils sont menacés par le développement d'espèces exotiques comme la Vigne vierge, le Lilas d'Espagne, et la Renouée du Japon, les dépôts sauvages et la fermeture du milieu par des espèces ligneuses pionnières. L'abandon des pratiques agro-pastorales et l'eutrophisation peuvent favoriser cet habitat. L'aménagement et l'artificialisation des berges, la rudéralisation, l'entretien drastique des berges, l'embroussaillage et le développement d'espèces exotiques peuvent être des menaces.	Attention à l'introduction d'espèces exotiques (nettoyage des engins) ; limiter le piétinement des berges
Végétations des eaux eutrophes calmes	Lacs eutrophes naturels avec végétations du Magnopotamion ou de l'hydrocharition (3150)	rivières	Espèces exotiques (Elodée dense, Jussie des marais, Azolla fausse filicule) susceptibles de favoriser l'apparition d'herbiers monospécifiques et les phénomènes d'asphyxie du milieu	Attention aux espèces exotiques
Végétations des eaux courantes	Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculon fluitans</i> et du <i>Callitricho-batrachion</i> (3260)	lit mineur non soumis aux marées dynamiques	Espèces exotiques (Elodée dense, Jussie des marais, Azolla fausse filicule) susceptibles de favoriser l'apparition d'herbiers monospécifiques et les phénomènes d'asphyxie du milieu	Attention aux espèces exotiques
Végétations annuelles des dépôts d'alluvions	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et <i>Bidention p.p.</i> (3270)	berges et grèves du lit mineur	Espèces exotiques (Paspale à deux épis, Jussie des marais) susceptibles de favoriser l'apparition de tapis monospécifiques sur les zones favorables à l'apparition du <i>Bidention</i> et du <i>Chenopodium</i> (appauvri du fait de la régulation artificielle des niveaux d'eau)	Attention aux espèces exotiques

Groupes d'espèces	Nom des espèces d'intérêt communautaire	Cocher si présents sur l'occupation du DPF ou à proximité	Commentaires (notamment, préciser si ces habitats naturels sont présents sur la zone d'occupation elle-même, ou à proximité)
Poissons	Esturgeon européen*	☐	
	Grande alose	☐	
	Saumon atlantique	☐	
	Alose feinte	☐	
	Toxostome	☐	
	Lamproie marine	☐	
	Lamproie de rivière	☐	
	Lamproie de Planer	☐	
	Bouvière	☐	
Mammifères	Loutre d'Europe	☐	
	Vison d'Europe*	☐	
Plantes	Angélique des estuaires	☐	

Autres :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour information

De plus des espèces citées ci-dessus, le site de la Garonne est susceptible d'accueillir également d'autres espèces d'intérêt communautaire (données complémentaires après la rédaction du diagnostic écologique) : Cordulie à corps fin, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein. On peut également noter la présence de l'anguille et du brochet qui sont des espèces patrimoniales mais non d'intérêt communautaire.

Pour information

Espèces	Recommandations et périodes sensibles	Identification des causes d'évolution (menaces)
Esturgeon européen*	Reproduction au printemps	Dégradation de la qualité de l'eau, pêche intensive dans l'estuaire susceptible d'entraîner une mortalité accidentelle
Grande alose	De la migration à la dévalaison – de mars à octobre	Les perturbations physiques du lit mineur (curage, recalibrage) entraînent l'apport de matières en suspension, destruction/disparition des zones de frayères (par colmatage notamment), extension du bouchon vaseux entraînant une diminution de l'oxygène, pollution de l'eau, la surpêche
Alose feinte	De la migration à la dévalaison – de mars à octobre	
Saumon atlantique	Migration/dévalaison de mars à juillet	Les perturbations physiques du lit mineur (curage, recalibrage), pollution et destruction/disparition des zones de frayères (par colmatage notamment), extension du bouchon vaseux entraînant une diminution de l'oxygène
Lamproie marine	Migration/reproduction mars fin-juillet Larves présentes toute l'année	
Lamproie fluviatile	Reproduction mars à mai Larves présentes toute l'année	
Lamproie de Planer	Reproduction mars avril	Les perturbations physiques du lit mineur (curage, recalibrage), pollution et destruction/disparition des zones de frayères (par colmatage notamment)
Toxostome	Ponte fin mai début juin	Les perturbations physiques du lit mineur (curage, recalibrage), pollution et destruction/disparition des zones de frayères (par colmatage extraction de granulats, éclusées provoquant l'exondation des œufs)
Bouvière	ponte entre avril et août	Les perturbations physiques du lit mineur (curage, recalibrage), pollution et destruction/disparition des mollusques bivalves servant à sa reproduction (par pollution ou par prédation par le rat musqué)
Loutre d'Europe	Reproduction possible toute l'année	La chasse (aujourd'hui interdite), pollutions diverses, destruction et fragmentation de ses habitats (bords de cours d'eau, zones humides), perturbations diverses (collisions routières, dérangement en période de reproduction ...)
Vison d'Europe*	Accouplement au mois de janvier-février	Destruction des habitats situés en lit mineur ainsi qu'en lit majeur (zh), modifications morphologiques du lit (recalibrage, rectifications ...), pollution des eaux, destruction directe (piégeage, empoisonnement et la compétition avec le Vison d'Amérique), dérangement en période de reproduction
Angélique des estuaires	Pas de travaux qui puissent gêner la marée, pas de déversement d'herbicides, attention particulière en juillet et septembre au moment de la floraison	La modification du fonctionnement hydraulique de la partie aval de la Garonne soumise aux marées par dragage, extraction de granulats, barrages, artificialisation des berges, l'érosion, la fermeture des milieux, le développement d'espèces compétitives, la rudéralisation, l'épandage d'herbicides, l'exploitation des boisements alluviaux sont des causes d'évolution négative

Pour information, recommandations générales :

Il est primordial de limiter tout impact négatif :

- proscrire les travaux durant les périodes de reproduction et de floraison des espèces – La période la plus sensible est le printemps et l'été. Attention au dérangement de la Loutre d'Europe qui peut se reproduire tout le long de l'année ;
- proscrire tous travaux et passages d'engin dans le lit mineur de la Garonne : intervenir uniquement depuis les berges et ne pas faire tomber les produits d'abattage ou autres dans le lit mineur ;
- pas de pollution physique ou chimique dans le lit : réaliser les travaux de désherbage sans produit chimique, récupération ou filtrage des eaux de ruissellement chargées en matières fines pour éviter des impacts sur la vie aquatique ;
- et plus globalement durant le chantier, aucun rejet dans le milieu : récupération de tous les déchets et eaux de ruissellement souillées manipulation impliquant huiles, hydrocarbures et stationnement des engins et matériel, en retrait du lit et des berges, sur aire étanche et hors zone pouvant être inondée fréquemment. Evacuation des produits vers un centre de déchets approprié.
- bien nettoyer tout engin, avant l'entrée sur la zone d'influence du projet et après les travaux réalisés, afin de ne pas disséminer d'espèces invasives qui pourraient être présentes sur le site ;
- la ripisylve de la Garonne étant dégradée, il est indispensable de ne pas apporter d'impact supplémentaire sur ce cordon végétal ; Le cas échéant, restaurer le corridor rivulaire en replantant des espèces adaptées (voir les plantations à privilégier en bord de Garonne dans la charte Natura 2000 du site Garonne)
- ne pas enlever de bois morts ou sénescents (à étudier selon les cas) sauf ceux dangereux pour la sécurité publique ;
- conserver les arbres et arbustes à l'exception des espèces arbustives les plus invasives ou des arbres fortement déstabilisés ;
- les berges doivent rester naturelles afin de garder leur fonction de corridor écologique (limiter tout enrochement) ;

Incidences du projet

Suite à cet état des lieux, vous pouvez maintenant procéder à la phase de description des incidences engendrées par votre occupation sur son implantation et à proximité.

• *Quelles sont, selon vous, les incidences engendrées par cette occupation du DPF ou l'utilisation qui en est faite (sur son implantation ou à proximité) ? Cocher les cases correspondantes.*

Attention : ces incidences concernent également la phase d'installation et éventuellement d'entretien de l'occupation sur le DPF.

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☐ Rejets dans l'air (poussières, fumées...)
- ☐ Bruits et vibrations
- ☐ Éclairage nocturne
- ☐ Piétinement ou destruction de végétation
- ☐ Création de passages
- ☐ Circulation de véhicules
- ☐ Poussières, vibrations

☐ Autres incidences :

.....

.....

.....

.....

Détailler les incidences recensées ci-dessus :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....
.....

• *Votre occupation engendre-t-elle la destruction ou la détérioration d'habitats naturels recensés au 0 ?*

☐ NON

☐ OUI (Préciser les types d'habitats et la surface détruits ou détériorés)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

• *Votre occupation engendre-t-elle la destruction ou la perturbation d'espèces recensées au 0 ?*

☐ NON

☐ OUI (Préciser les espèces concernées, et, en cas de perturbations, si ces perturbations concernent des fonctions vitales de l'espèce (reproduction, repos, alimentation...)) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Attention aux effets cumulés de plusieurs occupations du DPF dans une même zone : concentration de zones de pêche, nombreux chemins d'accès qui fragmentent les habitats des berges, beaucoup de travaux et un potentiel colmatage du fond de lit ...

Conclusion

Il est de la responsabilité du demandeur de l'AOT sur le DPF de conclure à l'absence ou non d'incidences de son projet sur le site Natura 2000 de la Garonne (FR7200700).

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

En conclusion, votre occupation est-elle susceptible d'avoir une incidence sur le site Natura 2000 de la Garonne (FR7200700) ? *(cocher la case)*

☐ **NON**

Dans ce cas, ce formulaire, accompagné des éventuelles pièces complémentaires, est à envoyer à la DDTM33 (adresse en 1^{ère} page du formulaire) et une copie à Voies Navigables de France 61 cours des Girondins 33500 LIBOURNE.

☐ **OUI**

Dans ce cas, l'évaluation d'incidences de l'occupation doit se poursuivre. Un dossier complet doit être établi. C'est ce dossier complet, et non le présent formulaire, qui sera envoyé à la DDTM33 (adresse en 1^{ère} page du formulaire) et une copie à Voies Navigables de France 61 cours des Girondins 33500 LIBOURNE.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Où trouver de l'information sur Natura 2000 ?

- Site du muséum national d'histoire naturelle (Inventaire national du patrimoine naturel) :

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7200700>

- Site de la structure porteuse du DOCOB de la Garonne :

www.smeag.fr

www.lagaronne.fr

FICHE PRATIQUE

Stratégie touristique locale

A travers le présent schéma, le Département veut mener une stratégie touristique départementale. C'est pourquoi ce schéma sera intégré dans le prochain Schéma Départemental du Tourisme.

Par ailleurs, il pose le principe d'intervention coordonnée et concentrée des moyens publics, en investissement, sur le développement de sites dont l'intérêt sera justifié, bien sûr par des considérations de faisabilité technique mais, en premier lieu, par l'intérêt du lieu proposé en regard de la stratégie de développement touristique du territoire.

Or, cette stratégie devrait être ébauchée dans les pactes territoriaux en cours de préparation et définie dans les conventions d'organisation touristique des territoires (COTT) dont la plupart sont en cours de réécriture.

Dans l'attente de ces conventions, il est recommandé d'étayer les projets présentés par une note décrivant soit la stratégie de développement touristique du territoire, si elle existe, soit la démarche engagée ou proposée pour la définir. Les services de Gironde Tourisme peuvent être sollicités pour accompagner ce travail collectif de réflexion et d'organisation.

Le territoire à prendre en considération doit avoir une échelle compatible avec les enjeux du tourisme fluvial : SCOT, Pôles territoriaux du Département...

Un état des lieux de l'organisation touristique et de la coordination des acteurs sur ces territoires sera indiqué :

- identification des acteurs (OT, EPCI et communes impliquées, professionnels du tourisme, CCI...) mode de coordination existante ou en projet...
- attraits touristiques majeurs du territoire et modalités de leur valorisation (capacité d'accueil, accessibilité, plages d'ouverture, qualité d'accueil -ex : accès polyglotte- ...)
- autres sites et événements d'intérêts (« petit » patrimoine naturel ou architectural, marchés de producteurs...)

Les évolutions en cours seront présentées, notamment la stratégie que les acteurs touristiques du territoire envisagent pour :

- coordonner leur action
- définir des priorités communes (citer celles qui sont identifiées) pour mettre en œuvre les objectifs majeurs
- identifier le/les produit(s) touristique(s) « phares » du territoire et les produits ou sites « complémentaires »

Liste des documents consultables sur la réglementation de la navigation et de l'urbanisme : sites internet et liens

- RPPN = arrêté portant modification du règlement particulier de police de la navigation intérieur sur les rivières Garonne, Dordogne et Isle en Gironde du 31 juillet 2015
Site : www.gironde.gouv.fr
Lien : <http://www.gironde.gouv.fr/content/download/28421/205268/file/Arr%C3%AAt%C3%A9%20interpr%C3%A9ctoral%20Estuaire%20Gironde%20Garonne%20Dordogne%20D%C3%A9cembre%202015.pdf>
- RPPN = arrêté portant modification du règlement particulier de police de la navigation intérieur sur les rivières Garonne, Dordogne et Isle en Gironde du 3 octobre 2014
Site : www.gironde.gouv.fr
Lien : http://www.bordeaux-port.fr/sites/default/files/contributeurs/media/pdf/AP-2014276-0004_RRP-rivieres-girondines_2.pdf
- RPPN = arrêté portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire du canal des Deux Mers et ses embranchements du 25 août 2014
Site : www.gironde.gouv.fr
Lien : <http://gironde.gouv.fr/content/download/28439/205340/file/Arr%C3%AAt%C3%A9%20interpr%C3%A9ctoral%20Canal%20des%20Deux%20Mers%20et%20embranchements%20du%2025%20ao%C3%BBt%202014.pdf>
- Règlement particulier de police de la circulation dans les eaux maritimes de la Gironde, de la Dordogne et de l'Isle et dans les accès extérieurs de la Gironde du 2 septembre 2002
Site : www.sudouest.vnf.fr
Lien : http://www.sudouest.vnf.fr/IMG/pdf/RPP_eaux_maritimes_garonne_dordogne_isle_02_09_2002.pdf
- Liste des communes concernées par un « risque majeur »
Site : www.gironde.gouv.fr
Lien : <http://www.gironde.gouv.fr/content/download/9169/47916/file/dossier%20d%C3%A9partemental%20des%20risques%20majeurs.pdf>

Liste des documents consultables concernant la flotte, les infrastructures portuaires et leur gestion : sites internet et liens

- *pour la flotte :*

sites : www.estuaire-gironde.fr / www.bordeaux.fr / www.bordeaux-tourisme.com

Liens :

<http://www.estuaire-gironde.fr/catalogue/balades-en-bateaux/>

<http://www.bordeaux.fr/p96796/tourisme-fluvial>

<http://www.bordeaux-tourisme.com/A-voir-a-faire/Loisirs/Balades-et-croisieres-fluviales/Compagnies-de-croisieres-sejours>

- *pour les infrastructures :*

Sites : www.estuaire-gironde.fr / www.cruise-bordeaux.com

Liens :

<http://www.estuaire-gironde.fr/catalogue/ports/>

<http://www.cruise-bordeaux.com/fr/>

CONTACTS :

DDTM 33

Cité administrative BP90
Rue Jules FERRY
33 090 BORDEAUX
Contact : 05 56 93 38 21
ddtm@gironde.gouv.fr

Grand Port Maritime de Bordeaux

152, quai de Bacalan
CS 41 320
33 000 BORDEAUX
Tel : 05 56 90 58 00
postoffice@bordeaux-port.fr

Voies Navigables de France

Subdivision Aquitaine
107, avenue du Général de Gaulle
47 000 AGEN
05 53 47 31 15
subdi.aquitaine@vnf.fr

Epidor

(Etablissement Public Interdépartemental Dordogne)
lieu-dit Bourg / 24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE
et 61 cours des Girondins 33500, Libourne
05 57 51 06 53
05 53 29 17 65
epidor@eptb-dordogne.fr

SMEAG (Syndicat Mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne)

61 Rue Pierre Cazeneuve,
31200 Toulouse
05 62 72 76 00
smeag@smeag.fr

LISTE DES CARTES ET DES SCHEMAS :

Carte 1 : Réseau hydrographique de la Gironde.....	13
Carte 2 : Etude réalisée par VNF sur l'implantation d'équipements.....	15
Carte 3 : Tourisme Fluvial : Ports et Pontons en Gironde	16
Carte 4 : Implantations portuaires sur la Garonne.....	18
Carte 5 : Tourisme fluvial : secteurs stratégiques d'intervention 2014	20
Carte 6 : Plan d'aménagement pour le fleuve – schéma de la vie du fleuve à Bordeaux	22
Carte 7 : Carte des destinations par avion 2016.....	24
Carte 8 : Les paquebots fluviaux par bassins de navigation	26
Carte 9 : Principaux sites d'escales des péniches-hôtels.....	29
Carte 10 : Nombre de passages aux écluses du bassin fluvial Sud-ouest en 2013	35
Carte 11 : Zone de compétence des gestionnaires de voies d'eau.....	37
Carte 12 : Périmètre des sites Natura 2000 en Gironde	40
Carte 13 : Trame verte et bleue en Gironde – Schéma régional de cohérence écologique.....	42
Carte 14 : Synthèse des risques majeurs en Gironde.....	44
Carte 15 : PPRI en Gironde.....	45
Carte 16 : Sites classés et sites inscrits de Gironde	47
Carte 17 : Limites de navigation	49
Carte 18 : Synthèse des orientations du Schéma Départemental du Tourisme Fluvial.....	80

Schéma 1 : Courbe des débits moyens mensuels à la Réole.....	14
Schéma 2 : Part de la clientèle étrangère dans les visites de vignoble par territoire	25
Schéma 3 : Evolution de la flotte de paquebots fluviaux en France.....	26
Schéma 4 : Evolution du nombre de passagers transportés.....	27
Schéma 5 : Evolution de la flotte de péniches-hôtels.....	28
Schéma 6 : Domaine public fluvial	48
Schéma 7 : Limite du domaine public fluvial	50

GLOSSAIRE :

AGICA	Association des Guides Interprètes Conférenciers d'Aquitaine
AOT	Autorisation occupation temporaire
CDESI	Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires
CDT	Comité Départemental du Tourisme
DPF	Domaine public fluvial
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPIDOR	Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations
LEMA	Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
LTM	Limite transversale de la Mer
MAPTAM	Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles
PAPI	Programme d'actions de prévention contre les inondations
PDESI	Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal
PPRI	Plan de prévention des risques naturels
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
RGP	Règlement général de la police des voies de navigation intérieure
RPP	Règlement particulier de police de la navigation intérieure
RPPN	Règlement particulier de police de la navigation
SMEAG	Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SMIDDEST	Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde
TVB	Trame verte et bleue
VNF	Voie navigable de France

BIBLIOGRAPHIE :

- Code de l'environnement
- Code de l'urbanisme
- Code des sports
- Code des transports
- Code général de la propriété des personnes publiques
- Travaux préalables à un schéma de développement du tourisme fluvial du Conseil Départemental de la Gironde (SMIDDEST, 2013/ 2014)
- Etude de positionnement d'apportements pour l'accueil de bateaux à passager en Garonne fluvial (Juillet 2015)
– VNF
- Schémas établis sur d'autres bassins :
 - VNF : Tourisme fluvial – état des lieux et retombées économiques Rhône Saône/2015
 - Canaux de Bretagne : Quels aménagements pour les usagers ? Guide de recommandations
- Actes des journées nationales du tourisme fluvial (VNF/Avignon/2016)
- Le dossier départemental des risques majeurs de la Gironde/Préfecture de Gironde/DDTM
- Le fleuve dans la ville - La valorisation des berges en milieu urbain - Note de synthèse réalisée par Gabriele Lechner - Direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction - octobre 2006
- Orientations d'aménagement des berges du Rhône et de la Saône - Communauté Urbaine de Lyon - avril 1998
- www.iledenantes.com - Site officiel du projet urbain de l'île de Nantes
- Schéma Directeur de la Vie du Fleuve à Bordeaux - Mairie de Bordeaux, Direction du Développement Economique - Mission Tourisme - mars 2013
- www.bordeaux.fr - Site officiel de la ville de Bordeaux
- L'évolution du Slow Travel - Réseau de Veille en Tourisme - septembre 2011
- Le « Slow » ou l'aspiration des Européens à ralentir, enquête sur une tendance émergente - Ipsos - mai 2011
- Pôles d'Excellence Touristique - 17 mesures pour faire de la France une destination phare de l'écotourisme - Guillaume Cromer, Michel Durrieu, Emilie Babut - octobre 2015
- Comment faire de la France l'une des premières destinations mondiales de croisières (maritimes et fluviales) ? - Mission de Jacques Maillot - juillet 2015
- Note sur les clientèles françaises et étrangères du tourisme fluvial et fluvestre - Document de travail de la DGE - Sous-direction du Tourisme - octobre 2015
- UNWTO World Tourism Barometer - janvier 2016
- Améliorer la visibilité du tourisme fluvial - Intervention de Guillaume DELACOUR, chef de produit à Atout France
- Rencontres nationales du tourisme fluvial 2016
- Les paquebots fluviaux en France - Etude sur l'impact économique - VNF - décembre 2014
- Les péniches-hôtels en France - VNF - mars 2015
- La plaisance privée en France - Etude sur les retombées économiques économique - VNF - mars 2015
- La location de bateaux habitables sans permis en France - Etude sur les retombées économiques économique - VNF - janvier 2013

5

REMERCIEMENTS



Crédit photo : Gironde Tourisme

Le Président du Conseil départemental de la Gironde, Jean Luc GLEYZE

Le Vice-Président du Conseil départemental de la Gironde, en charge de l'attractivité territoriale, du développement économique et du tourisme, Bernard CASTAGNET

La Présidente de Gironde Tourisme, Pascale GOT

Le Vice-Président de Gironde Tourisme et les cadres du Département en charge d'animer la concertation préalable à l'élaboration du présent schéma,

remercient l'ensemble des partenaires et collaborateurs qui ont contribué à alimenter la réflexion et à réaliser ce schéma :

- Les élus et agents des communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, riveraines ainsi que de Bordeaux Métropole,
- Les présidents et collaborateurs des offices de tourisme
- Les armateurs et personnels de bord
- Les professionnels du tourisme
- Les militants associatifs
- Les présidents, élus et administrateurs, cadres et collaborateurs de la Région, de VNF, d'EPIDOR, du SMEAG, du SMIDDEST, du GPMB
- Les services de l'Etat
- Les canaux de Bretagne
- Les agents du Département et de Gironde Tourisme



Crédit photo : OT Brannais